Commune de Montreuil-sur-Thonnance (52)

Pièce 3.4a

Etude écologique

#### **EOLE DES MUIDS**

42 rue de Champagne 51 240 Vitry-La-Ville





# 1. Check-list

1.1 Check-list

## 2. DAE

2.1 Dossier d'autorisation environnementale

# 3. Etude d'impact et Résumé non technique

- 3.1 Etude d'impact
- 3.2 Résumé non technique de l'étude d'impact
- 3.3a Carnet de photomontages
- 3.3b Etude paysagère
- 3.4a Etude écologique
- 3.4b Etude incidence N2000
- 3.5 Etude acoustique
- 3.6 Zones d'influence visuelle
- 3.7 Courriers exploratoires

# 4. Etude de danger et Résumé non technique

- 4.1 Etude de dangers
- 4.2 Résumé non technique de l'étude de dangers

# 5. Plans

5.1 Plans réglementaires

# 6. Présentation non-technique

6.1 Note de présentation non technique

# 7. Avis de la MRAe

- 7.1 Avis de la MRAe
- 7.2 Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe et ses annexes



# **EXPERTISE FAUNE-FLORE-MILIEUX NATURELS**

ETUDE ECOLOGIQUE DU PROJET EOLIEN MUIDS

Projet d'extension du Parc Eolien de Montreuil-sur-Thonnance Commune de Montreuil-sur-Thonnance (52)









#### **ETUDE REALISEE POUR**



Eole des Muids 42 rue de Champagne 51 240 Vitry la ville

Etude suivie par M. Maël SONRIER

**ETUDE REALISEE PAR** 



LE CERE 40 rue d'Epargnemailles 02100 Saint-Quentin

Etude suivie par Mlle Camille VANDEVYVERE



**ENVOL ENVIRONNEMENT** 144, allée Hélène Boucher 59118 Wambrechies

Actualisation de l'étude par Mr Maxime Prouvost

#### Auteurs de l'étude

Clarisse MARIE Rédaction

Cartographie

Relevés et Expertise Faune Vertébrée 2017

Régis DEBALLE Relevés Faune Vertébrée 2017

Fanny LEVEQUE PAUTET Rédaction

Cartographie

Relevés et Expertise Flore et Habitats 2017

Camille VANDEVYVERE Rédaction

Actualisation de l'étude écologique (Juin 2021) Maxime Prouvost

## **SOMMAIRE**

I.	INTRODUCTION	8
II.	CONTEXTE GENERAL	9
	II.1 LOCALISATION DU PERIMETRE RAPPROCHE	9
	II.2 DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE	
III.	ETAT INITIAL	11
	III.1 PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	
	III.1.1 Rappel des définitions	
	III.1.2 Zones réglementaires (Hors Natura 2000) et d'inventaires dans un rayon de 20 km autour du périmètre	11
	rapproché	13
	III.1.3 Les Zones Natura 2000	
	III.2 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	20
	III.2.1 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	20
	III.2.2 Le SDAGE du bassin Seine-Normandie (2016-2021)	
	III.3 CONTEXTE EOLIEN	24
IV.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	25
	IV.1 Les Habitats et la Flore	25
	IV.1.1 Méthodologie	25
	IV.1.2 Données bibliographiques	28
	IV.1.3 Résultats d'inventaire	34
	IV.1.4 Evaluation des enjeux	41
	IV.2 L'AVIFAUNE	
	IV.2.1 Méthodologie	
	IV.2.2 Données bibliographiques	
	IV.2.3 Résultats d'inventaire	
	IV.2.4 Définition des enjeux ornithologiques	
	IV.2.5 Définition des sensibilités ornithologiques	
	IV.3 Les Chiropteres	
	IV.3.1 Méthodologie	
	IV.3.3 Résultats d'inventaire	
	IV.3.4 Définition des sensibilités chiroptérologiques	
	IV.4 FAUNES VETEBREES	
	IV.4.1 Méthodologie	
	IV.4.2 Données bibliographiques	
	IV.4.3 Résultats d'inventaires	
	IV.4.4 Evaluation des enjeux	146
	IV.5 ENTOMOFAUNE	147
	IV.5.1 Méthodologie	147
	IV.5.2 Les données écologiques	149
v. s	SYNTHESE	151
	V.1 SYNTHESE DE L'INTERET DES HABITATS	151
	V.2 SYNTHESE DE L'INTERET DE LA FLORE	
	V.3 SYNTHESE DE L'INTERET DE LA FAUNE VERTEBREE	
	V.4 SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES	
VI.	EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES	156
	VI.1 Presentation du projet	
	VI.2 IMPACTS PREVISIBLES DU PROJET	
	VI.2.1 Rappels et définitions	
	VI.2.2 Impacts potentiels du projet	
	VI.3 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	
	VI.3.1 Mesures en phase de travaux	
	VI.4 IMPACTS RESIDUELS	
	VI.4.1 Impacts résiduels sur les zonages réglementaires et les espaces remarquables	184
	VI.5 SYNTHESE DES MESURES	190
	VI.6 COUTS DES MESURES	191

VII. CONCLUSION	192
VIII. ANNEXES	193
VIII.1 DETAIL DES RELEVES FLORISTIQUES	193
VIII.2 DETAIL DES RELEVES AVIFAUNISTIQUES	201
VIII 2 DETAIL DES PELEVES CUIDODESPOLOCIOLES	206

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

_				
	IG	11	D	_

Figure 1 : Niveau de l'activité chiroptérologique en fonction des distances aux lisières	114
Figure 2 : Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique – projet éolien de Sud-Vesoul (Kelm et Beucher, 2	011-2012)
Figure 3 : Répartition des contacts chiroptérologiques en période de transit printanier	
Figure 4 : Répartition de l'activité chiroptérologique en période d'estivage	
Figure 5 : Répartition de l'activité chiroptérologique en période de transit automnal	
Figure 6 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements de l'avifaune	
Figure 7 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements des chiroptères	1/3
TABLEAUX	
Tableau 1 : Zones réglementaires (hors Natura 2000) et d'inventaires dans un rayon de 20 km autour du périmètre r	
Tableau 2: Zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du périmètre rapproché	
Tableau 3 : Dates des prospections dédiées à la flore et aux habitats	25
Tableau 4 : Critères d'attribution des enjeux patrimoniaux pour les habitats	27
Tableau 5 : Critères d'attribution des enjeux réglementaires pour les espèces floristiques	27
Tableau 6 : Critères d'attribution des enjeux patrimoniaux pour les espèces floristiques	
Tableau 7 : Liste des habitats identifiés sur la zone d'étude	34
Tableau 8 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude	40
Tableau 9 : Dates et conditions d'inventaire	
Tableau 10 : Définition des niveaux de patrimonialité employés pour l'avifaune	53
Tableau 11 : Liste des oiseaux déterminants ZNIEFF présents dans les ZNIEFF de type I au sein du périmètre éloigné.	
Tableau 12: Liste des oiseaux déterminants ZNIEFF présents dans les ZNIEFF de type II au sein du périmètre éloigné.	57
Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt écologique présentes au sein des ZSC du périmètre éloigné	59
Tableau 14: Liste des espèces d'oiseaux présentes en période de migration (LE CERE 2016-2017)	71
Tableau 15 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période de migration postnuptiale 2020	75
Tableau 16 : Liste, effectif et comportement des espèces d'oiseaux présentes en période de nidification	
Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période nocturne 2020	
Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période d'hivernage au sein de la ZIP (Le CERE 2016)	
Tableau 19 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période d'hivernage au sein de la ZIP (2020)	
Tableau 20 : Tableau de synthèse des enjeux ornithologiques selon les périodes d'observation	
Tableau 21 : Tableau de synthèse des sensibilités ornithologiques en termes de mortalité	
Tableau 22 : Dates de passages et conditions météorologiques	
Tableau 23: Type de milieux par points de relevés	
Tableau 24 : Définition des niveaux de patrimonialité employés pour les chiroptères	
Tableau 25 : Tableau d'évaluation des sensibilités des chiroptères à la collision	
Tableau 26 : Liste des espèces de chiroptères présentes dans les ZNIEFF au sein du périmètre éloigné	
Tableau 27 : Liste des espèces de chiroptères présentes au sein des ZSC du périmètre éloigné	
Tableau 28 : Liste des espèces recensées en période de transit printanier en 2017	
Tableau 29 : Niveaux d'activité globale des espèces de chiroptères recensées en période de transit printanier	
Tableau 30 : Liste des espèces de chiroptères recensées en période d'estivage en 2017	
Tableau 31 : Niveaux d'activité global des chiroptères recensés en période d'estivage	
Tableau 32 : Liste des espèces de chiroptères recensés en période de transit automnal au sein de la ZIP et de ses	
Tableau 33 : Niveaux d'activité globale des espèces de chiroptères recensées en période de migration automnale	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Tableau 34 : Tableau dévaluation des enjeux chiroptérologiques selon les périodes échantillonnées	
Tableau 36 : Dates et conditions d'inventaire de la faune vertébrée terrestre	
Tableau 37 : Liste des espèces recensées dans les ZNIEFF au sein du périmètre élargi	
Tableau 38 : Espèces inventoriées dans les communes incluses dans le périmètre rapproché d'après Faune Ch	
Ardenne	
Tableau 39 : Liste des mammifères terrestres recensés en 2016 pour le Parc éolien de Piroy	
Tableau 40 : Liste des rightilles recensés en 2016 pour le Parc éolien de Piroy	
Tableau 41 : Date et conditions d'inventaire de l'entomofaune	
Tableau 42 : Date et conditions d'inventaire de l'entomofaune	
Tableau 43 : Liste des insectes recensés en 2020 dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Piroy	
Tableau 75 . Liste des insectes recenses en 2020 dans le caure du projet à extensión du part écnien de Phoy	143

Tableau 44 : Définition des statuts de conservation des espèces d'insectes recensées	.150
Tableau 45 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur le périmètre rapproché et à proximité	.151
Tableau 46 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur le périmètre rapproché et à proximité	.151
Tableau 47 : Liste et enjeux des espèces faunistiques remarquables identifiées sur le périmètre rapproché et ses abords	
Tableau 48 : Liste et sensibilités des espèces faunistiques remarquables identifiées dans la zone du projet et ses abords	
Tableau 49 : Distances des éoliennes par rapport aux boisements	
Tableau 50 : Causes potentielles d'impacts	
Tableau 51 : Description des impacts potentiels	
Tableau 52 : Période de travaux favorable	
Tableau 53 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels sur l'ensemble des groupes taxonomiques étudiés	
Tableau 54 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels par espèce	
Tableau 55 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels sur les habitats	
Tableau 56 : Inventaire des ZNIEFF de type I et II dans le périmètre rapproché	
Tableau 57 : Synthèse des mesures	
Tableau 58 : Coûts des mesures	
Tableau 59: Détail des relevés floristiques	
Tableau 60: Espèces floristiques inventoriées sur le périmètre rapproché	
Tableau 61: Liste des espèces floristiques présentes sur le périmètre rapproché et leurs statuts	
Tableau 62 : Tableau des espèces d'oiseaux relevées sur le périmètre rapproché en période d'hivernage	
Tableau 63 : Liste des espèces d'oiseaux recensées en période de migration par points de relevés	
Tableau 64 : Relevés des oiseaux en période de reproduction	
Tableau 65 : Relevé chiroptères en période de migration prénuptiale	
Tableau 66 : Relevés des chiroptères en période de migration postnuptiale	
Tableau 67 : Relevés des chiroptères en période de reproduction	.206
CARTES	
Carte 1: Localisation du périmètre rapproché	
Carte 2: Localisation des périmètres d'étude	
Carte 3 : Situation des sites remarquables (hors Natura 2000) au sein du périmètre éloigné	
Carte 4: Localisation des espaces remarquables en fonction des grands types d'habitats présents	
Carte 5 : Localisation des sites Natura 2000 au sein du périmètre éloigné	
Carte 6 : Localisation des éléments de la trame verte et bleue aux abords du périmètre rapproché d'après le SRCE	
Champagne-Ardenne	
Carte 7 : Localisation des éléments visés par le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 au sein du périmètre éloigné	
Carte 8 : Localisation du contexte éolien dans le périmètre éloigné	
Carte 9 : Localisation des relevés floristiques	
Carte 10 : Localisation des habitats au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy	
Carte 11 : Cartographie de l'occupation des sols au sein du périmètre rapproché d'après Corine Land Cover	
Carte 12 : Localisation des habitats identifiés sur le site d'étude	
Carte 13 : Localisation des habitats et espèces remarquables sur la ZIP	
Carte 14 : Localisation des points de relevés de l'avifaune au sein du périmètre immédiat (Le CERE)	
Carte 15 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période de migration (Le CERE)	
Carte 16 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période de migration (Envol Environnement)	
Carte 17 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période hivernale (Envol Environnement)	
Carte 18 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en phase nocturne (Envol Environnement)	
Carte 19 : Enjeux ornithologiques locaux d'après le SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine	
Carte 20 : Enjeux ornithologiques migratoires d'après les SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine	
Carte 21 : Carte de synthèse des axes de migrations des oiseaux révélés par l'étude écologique d'Osne-le-Val	
Carte 22 : Localisation des axes de migration avifaunistique identifiés lors de l'étude écologique du parc éolien de Piroy	
Carte 23 : Localisation des oiseaux remarquables au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy	bb
Carte 24 : Localisation des aires de stationnement révélées par l'étude écologique du parc éolien de Piroy	
Carte 25 : Représentation cartographique des potentialités de présence du Milan royal dans la région Grand Est	67
Carte 26 : Représentation cartographique de la distribution des effectifs du Milan royal en phase hivernale dans la région .	67 68
Carta 27 : Panrécantation cartographique des liquy de reproduction du Milan royal dans la région (2010)	67 68 69
Carte 27 : Représentation cartographique des lieux de reproduction du Milan royal dans la région (2019)	67 68 69
Carte 28 : Localisation des espèces remarquables en période de migration (LE CERE 2016-2017)	67 68 69 69
Carte 28 : Localisation des espèces remarquables en période de migration (LE CERE 2016-2017) Carte 29 : Cartographie des principaux comportements observés par point en période postnuptiale 2020	67 68 69 69 74
Carte 28 : Localisation des espèces remarquables en période de migration (LE CERE 2016-2017) Carte 29 : Cartographie des principaux comportements observés par point en période postnuptiale 2020 Carte 30 : Cartographie des principaux stationnements sur le site en phase postnuptiale 2020	67 68 69 69 74 78
Carte 28 : Localisation des espèces remarquables en période de migration (LE CERE 2016-2017) Carte 29 : Cartographie des principaux comportements observés par point en période postnuptiale 2020	67 68 69 74 78 79

Carte 33 : Localisation des espèces remarquables en période de reproduction	86
Carte 34 : Localisation des espèces nocturnes observées	88
Carte 35 : Localisation des oiseaux remarquables au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy	91
Carte 36 : Localisation des espèces patrimoniales en période hivernale 2021	95
Carte 37 : Cartographie des principaux stationnements sur le site en phase hivernale 2021	
Carte 38 : Cartographie des enjeux ornithologiques (toutes périodes confondues)	
Carte 39 : Cartographie des sensibilités ornithologiques en période hivernale	
Carte 40 : Cartographie des sensibilités ornithologiques en période migratoire et de nidification	
Carte 41 : Localisation des relevés chiroptérologiques au sein de la ZIP	110
Carte 42 : Enjeux chiroptérologiques migratoires d'après de SRE de Champagne-Ardenne	118
Carte 43 : Enjeux chiroptérologiques d'après le SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine	119
Carte 44 : Localisation des contacts d'espèces migratrices en Champagne-Ardenne au sein du périmètre éloigné du	parc éolien
de Piroyde	120
Carte 45 : Localisation des sites d'hibernation connus en Champagne-Ardenne au sein du périmètre éloigné du par	rc éolien de
Piroy	121
Carte 46 : Localisation des sites de mise-bas champenois au sein du périmètre éloigné du parc éolien de Piroy	122
Carte 47 : Localisation des gîtes lorrains à moins de 30 km de la ZIP du parc éolien de Piroy	122
Carte 48 : Localisation du gîte de Petits rhinolphes supplémentaire (2016)	124
Carte 49 : Localisation des espèces remarquables de chiroptères sur le périmètre rapproché et à proximité (2016) .	125
Carte 50 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de transit printanier au sein de la ZIP et de se	s alentours
	127
Carte 51 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de reproduction au sein de la ZIP et de ses alei	ntours .129
Carte 52 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de transit automnal au sein de la ZIP et de se	s alentours
	132
Carte 53: Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase des transits printaniers	134
Carte 54 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase de mise-bas	135
Carte 55: Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase des transits automnaux	136
Carte 56 : Cartographie des sensibilités chiroptérologiques	
Carte 57 : Localisation des zones d'échantillonnage en faveur de l'entomofaune	148
Carte 58 : Localisation des sensibilités écologiques	
Carte 59 : Localisation du projet d'implantation de l'extension du parc éolien de Piroy en fonction des sensibilités é	cologiques
	157
Carte 60 : Variantes d'implantation non retenues	
Carte 61 : Localisation des implantations du projet associées aux habitats naturels du site	183
Carte 62 : Localisation des espaces naturels remarquables Natura 2000 présents au sein du périmètre éloigné	185
Carte 63 : Impacts résiduels cumulés	189
Carte 64: Localisation des points de relevés floristiques au sein du périmètre rapproché	193

#### INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de création de l'extension du Parc éolien de « Piroy » situé sur la commune de Montreuilsur-Thonnance dans le département de la Haute-Marne (52), les études d'impacts requièrent la nécessité d'une bio-évaluation « Faune-Flore et Habitats naturels » afin de définir l'aménagement le moins préjudiciable pour l'environnement. Cette extension concerne le Parc éolien de « Piroy», actuellement en instruction, et prévoie la construction de 3 éoliennes à l'ouest du site d'étude.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la sensibilité des milieux naturels présents sur le périmètre rapproché par le biais d'un complément des données d'inventaire et de permettre une connaissance la plus complète possible de la flore, la faune et des habitats naturels ou semi-naturels du périmètre rapproché, afin de mettre en évidence les enjeux et les contraintes écologiques éventuels du projet des Muids, dans le but de s'assurer que ce dernier n'affecte pas les habitats et les espèces sensibles.

Dans un premier temps, une analyse de l'état actuel des écosystèmes a été réalisée afin d'identifier les potentialités en termes de richesse écologique. Celle-ci se base à la fois sur les données issues de la bibliographie et sur une expertise écologique de terrain menée au cours d'un cycle biologique complet. La campagne de prospection a été réalisée en 2017 (Le CERE) puis complétée entre 2020 et 2021 (Envol Environnement) et s'est concentrée à inventorier la flore et les habitats naturels, l'avifaune ainsi que la chiroptérofaune, qui sont les deux taxons de la faune les plus impactés par la présence des parcs éoliens. Les inventaires se sont concentrés sur toutes les phases d'activité de la faune. Le site bénéficie d'un grand nombre de données bibliographiques récentes, issues notamment des précédentes campagnes de prospection d'expertise écologique du parc éolien de Piroy.

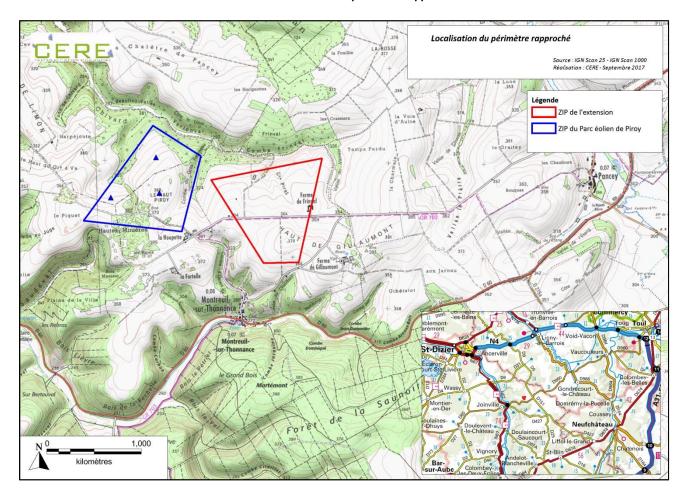
Suite à cette première phase, il est alors possible de définir les impacts potentiels du projet sur les écosystèmes naturels, aboutissant enfin à la mise en place de propositions de mesures, destinées en priorité à éviter ces impacts, puis les réduire. Dans le cas où des impacts résiduels persisteraient, des mesures compensatoires seraient alors soumises en dernier recourt.

## **CONTEXTE GENERAL**

#### **II.1 LOCALISATION DU PERIMETRE RAPPROCHE**

La présente étude concerne le projet d'extension du parc éolien de « Piroy » situé sur la commune de Montreuilsur-Thonnance dans le département de la Haute-Marne (52).

Le périmètre rapproché, d'une surface d'environ 77 ha est localisé dans un contexte agricole. A plus large échelle, sont présentes quelques forêts de feuillus autour desquelles est implanté un tissu urbain discontinu ponctué de prairies longeant les quelques cours d'eau situés à proximité.

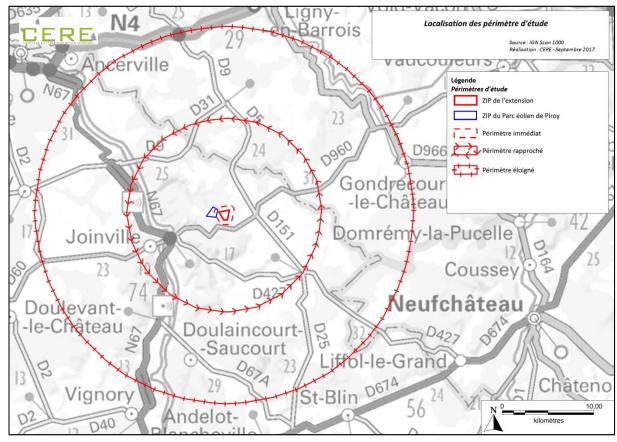


Carte 1: Localisation du périmètre rapproché

#### **II.2 DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE**

Compte-tenu des problématiques liées à l'implantation d'un parc éolien, plusieurs périmètres d'étude sont définis :

- o La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspondant à l'emprise stricte du projet ;
- Le périmètre immédiat comprenant une zone tampon de 500m autour de la ZIP. Ce périmètre concentre l'essentiel des prospections;
- o Le périmètre rapproché comprenant une zone tampon de 10 km autour de la ZIP. Ce périmètre comprend une partie des recherches bibliographiques ;
- Le périmètre éloigné comprenant une zone tampon de 20 km autour de la ZIP. Ce périmètre permet l'analyse des enjeux sur les espaces règlementés.



Carte 2: Localisation des périmètres d'étude

#### III. ETAT INITIAL

# III.1 PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

#### **III.1.1 RAPPEL DES DEFINITIONS**

#### ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

Secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional;
- les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Nous noterons que cette appellation ne confère aucune protection réglementaire à la zone concernée, mais peut tout de même constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.

#### Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats/Faune/Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

#### ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux)

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

#### Arrêté de Protection de Biotope (AAPB ou APPB)

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Pris par le Préfet de département, cet arrêté établit les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu.

#### Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention RAMSAR)

Les sites RAMSAR sont définis par la « Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau », aussi couramment appelée convention sur les zones humides. Il s'agit d'un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

#### Site classé

Lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Site inscrit
Concerne les sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telle que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près. En pratique, l'inscription d'un site précède souvent le classement de celui-ci.

## III.1.2 ZONES REGLEMENTAIRES (HORS NATURA 2000) ET D'INVENTAIRES DANS UN RAYON DE 20 KM **AUTOUR DU PERIMETRE RAPPROCHE**

Le périmètre rapproché s'intègre dans un ensemble de milieux dont la richesse écologique est indiquée par la présence de nombreux espaces remarquables résumés dans le tableau suivant et localisés sur les prochaines cartes.

Il est à noter que le périmètre rapproché n'est inclus dans aucun espace remarquable. Les sites les plus proches étant des ZNIEFF de type I et II (plusieurs à moins de 5 km du périmètre rapproché).

Tableau 1 : Zones réglementaires (hors Natura 2000) et d'inventaires dans un rayon de 20 km autour du périmètre rapproché.

Туре	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité	
	Zones de protections réglementaires (Hors Natura 2000) dans un rayon de			du site (Km)	
Massif forestier de Doulaincourt à Doulaincourt					
АРВ	FR3800024	4 Saucourt		14,8	
	FR3800023 Cul du Cerf à Orquevaux		133,5	19,9	
RNR	Aucune dans un rayon de 20 km				
RNN		Aucune dans un rayon de 20 km			
RNCFS	Aucune dans un rayon de 20 km				
PNR		Aucun dans un rayon de 20 km			
	Zone	es d'inventaires patrimoniaux dans un rayon de 20 Km			
	210015549	Vallée et Versants de l'Osne entre Osne-le-Val et Curel	565,6	2,1	
	210000635	Pelouses des lacets de Melaire au Nord de Poissons	62,0	2,8	
	210020114	Bois et pelouses des coteaux au sud-est de Thonnance- Les-Joinville	65,7	3,5	
	210000634	Taillis à buis et pelouse du coteau de Bussy	50,2	4,5	
	210020131	Butte de la vierge, coteaux de la Chadenière et de Maronval à Noncourt-sur-le-Rongeant et Poissons	155,7	4,7	
	210020109 Forêt de la vallée noire, des clairs chênes et du haut mont à Chevillon et Osne-le-val		211,0	4,9	
	410030313	Gîtes à Chiroptères de Montiers-sur-Saulx	-	4,9	
	210020173	Bois et pelouses de Beauregard au sud-ouest de Poissons		5,1	
	210009518	Coteaux en pelouses et pinèdes de Mussey-sur-marne, Fronville et Saint-Urbain-Maconcourt	298,5	6,4	
	210020246	Bois, pelouses et résurgence entre Epizon et Thonnance- les-Moulins	66,6	7,3	
ZNIEFF de Type I	210020110	Bois et pelouses de la cote de Verilleuse, de Santinval et des petits bois à Chevillon	70,2	7,7	
	210020245	Bois du Charmoi et prairies au nord de Brouthieres	29,7	7,8	
	210020111	Pelouses et bois des coteaux de Chevillon	150,0	7,8	
	210020130	Pelouses de la ponte ravalotte et de la cote de Maizieres à Sommermont		9,5	
	210020148	Bois de pente et vallon de Sombreuil à l'ouest de Fronville	201,2	9,6	
	210020190	Combe de benne à Saucourt-sur-Rognon et Domremy- Landeville	201,0	10,9	
	210020007	Partie aval de la vallée du Rognon	874,9	11,0	
	410015808	Gîtes à Chiroptères des carrières du Perthois	-	11,4	
	210008989 Combes de Prêle et de Francionvau, de Doulaincourt a Domremy-Landéville		544,6	11,5	
	410030307	Gîte à Chiroptères de Chassey-Beaupré	-	11,7	
	210020149	Ruisseaux de Vrinval et ses annexes à Mussey-sur-marne et Rouvroy-sur-Marne	41,4	11,8	

Туре	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité du site (Km)
	210020098	Pelouses et prairies du coteau de Velaire à Epizon	24,9	12,4
	210020105	Bois et prairies de la combe du va à Germay, Lezéville et Laneuville-au-Bois	45,0	12,7
	210008957	Combe forestière du cul de recul à Germisay	15,9	13,3
	410030310	Gîte à Chiroptères de Hevilliers	-	13,4
	210008956	Combe du bouillon dans la forêt du pavillon à Pautaines		13,7
	210020242	Prairies et bois de la vallée de l'Ognon et de ses vallons latéraux au nord de Laneuville-au-Bois		13,7
	210020008	Versant boisé de la peute fosse à Donjeux	19,7	14,1
	210000128	Le Regny-Bois entre Magneux et Troisfontaines-la-ville	177,2	15,4
	410008067	Vallées de l'Ognon et du Naillemont à Horville-en-Ornois	-	15,4
	210000648	Bois de Buxieres, Froncles et Villiers	520,3	16,2
	210020088	Val de la joux à Roches-Bettaincourt	319,3	16,3
ZNIEFF de Type I	210020089	Bois et pelouses de la côte blanche à Doulaincourt	12,2	16,3
	210009348	Combe Saint-Brice et grandes combes dans la forêt de Doulaincourt	458,7	16,4
	210020054	Coteaux d'Ouville et combe de la femme morte à Provenchères-sur-Marne	514,7	17,3
	210020009	Combe des ermites, étangs et vallon des battants à Reynel	158,8	18,7
	210008929	Falaise boisée de la Vouette et vallon de Saint-Thiebaut à Roches-sur-Rognon	239,0	18,9
	410008733	Milieux calcicoles semi-ouverts en forêt du Vau	-	19,0
	210013052	Anciennes carrières souterraines vers les terrières à Reynel	3,4	19,1
	210000629	Vallon du cul de cerf et coteaux de la vierge à Orquevaux	241,0	19,9
	410008065	Pelouses la raffe à Saint-Amand-sur-Ornain	-	19,9
	410001837	Gîtes à Chiroptères de Reffroy	-	19,9
	210020162	Vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon	2744,1	5,1
	210013039	Vallée du Rognon et de ses affluents (de la source au confluent avec la Marne) d'Is à Donjeux	2379,0	11,0
	410030453	Carrière du Perthois	-	11,4
ZNIEFF de Type II	210000647	Massif forestier de Doulaincourt, de Vouecourt, de Froncles et de Donjeux	4838,0	14,1
Zivizir de Type ii	410030447	Forêt domaniale de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Batis et de Maupas	-	12,9
	210000986	Foret du val	6509,1	17,1
	210020051	Vallées de la Blaise et du Blaiseron de Blaise et de Leschères-sur-le-Blaiseron à Vaux-sur-Blaise	995,7	18,2
	210020178	Massifs boisés de Blinfey et de Cirey-sur-Blaise	6574,5	18,6
ZICO	ZICO Aucune dans un rayon de 20 km			
Ramsar	FR7200004	Etangs de la Champagne humide	255788,2	16,5
	Pat	rimoine culturel et paysager dans un rayon de 20 km		
	SC022	Château du grand jardin et parc à Joinville	4,3	7,2
Site classé	SC040	Colline boisée du chatelet (partie) et vestiges de l'ancienne ville de Gorzon) à Bayard-sur-Marne	15,6	13,5
Site inscrit	SI129	Village de Reynel	735,9	18,5

Zones d'inventaire du patrimoine 44 Void-Vac Situation des sites remarquables (hors Natura 2000) N4 au sein du périmètre éloigné CERE 410030453 Source: IGN scan 1000, DREAL Champagne-Ardenne Réalisation: CERE - Septembre 2017 410001837 410030310 Zones règlementaires APB ZIP de l'extension 410030447 ZIP du parc éolien de Piroy 410008067 210000128 Périmètre éloigné (20km) Patrimoine culturel Zones d'inventaire 210020242 Site classé 210000634 ZNIEFF I 210020051 Site inscrit ZNIEFF II 210020148 210020105 210020178 Ramsar 0000129 210013039 210000107 Ligny- 44 Void-Vacon 44 Void-Vacon Patrimoine culturel Dizier Vaucouleurs) Vaucou/eurs Ste Livière Wassy D4 Wa COLLINE BOISEE DU CHATELET Gondrecourt-Gondrecourt-ET VESTIGES DE L'ANCIENNE VILLE DE GORZON A BAYARD-SUR-MARNE -le-Château -le-Château DO 00 Montier-Domrémy-la-Pucelle Domrémy-la-Pucelle Joinville -en-Der en-Der Coussey CHATEAU DU GRAND JARDIN ET PARC A JOINVILLE aines-LE CUL DU CERF A ORQUEVAUX Massif forestier de Doulaincourt à Doulaincourt-Saucourt Cul du Cerf à Orquevaux f Château nuys -le-Château ^ VILLAGE DE REYNEL Doulaincourt-I-le-Gran iffel-le-Granc

Carte 3 : Situation des sites remarquables (hors Natura 2000) au sein du périmètre éloigné

Andelot- 🤻

Vignory

Andelot- 9

La carte en page suivante localise le périmètre rapproché au regard des espaces naturels remarquables en fonction des grands types d'habitats présents sur ces espaces :

- les milieux boisés.
- les milieux humides et aquatiques,
- les milieux ouverts prairiaux,
- les carrières,
- les milieux souterrains et cavités
- les milieux boisés et humides,
- les milieux boisés et ouverts,
- les milieux ouverts et humides.

D'après cette carte, de grands ensembles de milieux boisés sont présents au sud-est, à l'est et au nord-ouest du périmètre rapproché. Ils correspondent respectivement à la forêt domaniale de Binfley et les boisements alentours, à la forêt domaniale du Vau et à la forêt du Val.

A l'ouest du périmètre rapproché est aussi présent un ensemble de milieux ouverts et humides représenté par la vallée de la Marne. Quelques milieux boisés et humides sont aussi présents dans ce secteur.

Enfin, plusieurs cavités et une carrière sont présentes au nord, nord-est du périmètre rapproché.

Les potentialités pour que les populations d'espèces qui utilisent les espaces naturels remarquables situés à proximité du périmètre rapproché soient connectées au périmètre rapproché sont moyennes à faibles, la distance et le manque de connexion étant un élément limitant la présence de ces espèces et de ces populations d'espèces.

Le périmètre rapproché étudié ne semble pas en relation directe avec les espaces remarquables identifiés aux alentours ; malgré cela, l'existence de plusieurs de ces espaces remarquables dans le périmètre éloigné (20 km) ne peut exclure la possibilité d'échanges avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne l'avifaune et les chiroptères.

Localisation des espaces remarquables par type d'habitat CERE au sein du périmètre éloigné Source : IGN scan 1000, DREAL Champagne-Ardenne Réalisation : CERE - Septembre 2017 Colomb Wassy 00 Joinville Légende ZIP de l'extension ZIP du parc éolien de Piroy Périmètre éloigné **Espaces remarquables** Type d'habitat dominant e-Grand ouvert boisé humide carrière cavité

Carte 4: Localisation des espaces remarquables en fonction des grands types d'habitats présents

10,00

kilomètres

mixte boisé humide mixte boisé ouvert

mixte ouvert humide

#### III.1.3 LES ZONES NATURA 2000

Afin de cadrer l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000, il est recommandé de prendre en compte les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km.

Ainsi, dans ce cadre, le réseau Natura 2000 à prendre en compte comprend 7 sites, dont un est partiellement inclus dans le périmètre rapproché.

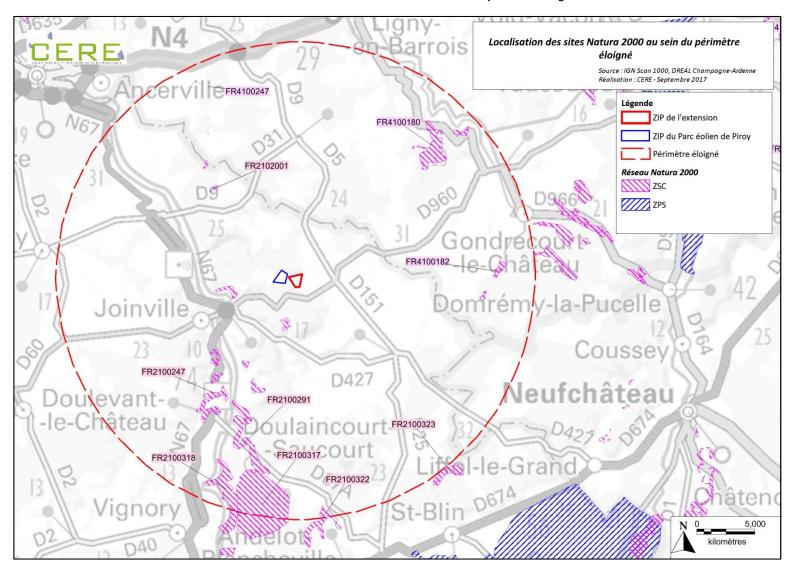
Le tableau suivant détaille ces sites :

Tableau 2: Zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du périmètre rapproché

Туре	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
		Sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km		
ZPS		Aucune ZPS dans un rayon de 20 km		
	FR2100247	Pelouses et fruticées de la région de Joinville	509,6	2,7
	FR2102001	Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines-sur- Marne	22,7	9,7
	FR2100291	Vallée du Rognon de Doulaincourt à la confluence avec la Marne	483,9	11,1
	FR4100247	Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris	-	11,8
ZSC	FR4100180	Bois de Demange, Saint-Joire	463,0	13,6
	FR4100182	Forêts de Gondrecourt-le-Château	1063,0	15,3
	FR2100317	Forêt de Doulaincourt	2052,7	16,1
	FR2100318	Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt	647,4	16,1
	FR2100322	Val de la Joux et la Vouette à Roches-sur-Rognon	255,7	18,9
	FR2100323	Le Cul du Cerf à Orquevaux	175,5	19,9

Compte tenu de la proximité immédiate de certaines zones Natura 2000 par rapport au périmètre rapproché, le projet fait l'objet d'une analyse des incidences sur les espèces et les habitats ayant justifié la création des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km.

Carte 5 : Localisation des sites Natura 2000 au sein du périmètre éloigné



#### **III.2 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES**

#### III.2.1 LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire visant à favoriser la biodiversité. En France, la trame verte et bleue (TVB) désigne officiellement depuis 2007 un des grands projets nationaux issus du Grenelle de l'Environnement. Pour la mise en œuvre de la TVB au niveau régional, l'article L.371-3 du code de l'environnement prévoit qu'un document-cadre intitulé « Schéma régional de cohérence écologique : « SRCE » soit élaboré à l'échelle régionale.

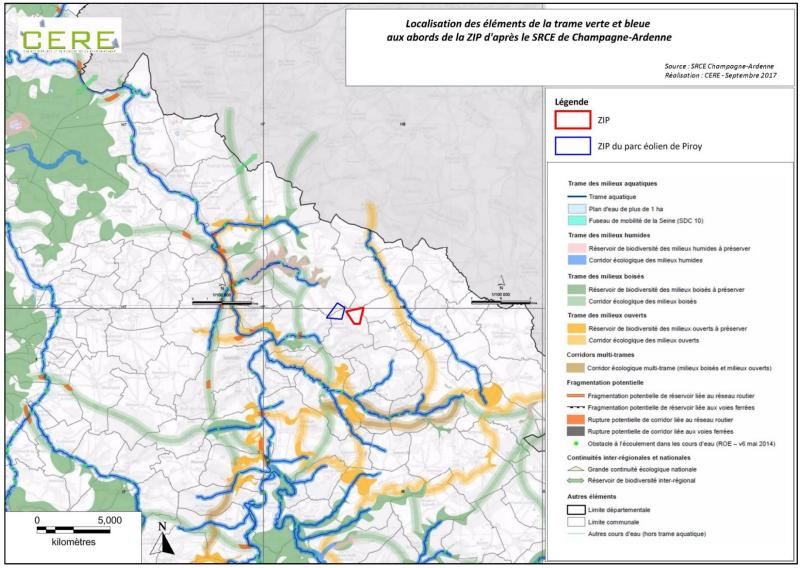
Le schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne a été adopté par arrêté du préfet de région le 8 décembre 2015.

D'après cette carte, le périmètre rapproché n'est inclus dans aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité. Il se situe tout de même à proximité de plusieurs corridors des milieux aquatiques représentés par la Saulx à l'est et la Marne et ses affluents à l'ouest. Sont aussi présents des corridors des milieux ouverts à l'est et au sud et des corridors des milieux boisés à l'ouest du périmètre rapproché.

Notons aussi la présence d'un réservoir des milieux ouverts à moins de 3 km au sud du périmètre rapproché et un réservoir de biodiversité des milieux boisés et humides à 2,5 km au nord-ouest du périmètre rapproché, représenté par la forêt de Baudray.

Le périmètre rapproché n'est traversé par aucun biocorridor et n'est inclus dans aucun réservoir de biodiversité. Toutefois, le périmètre rapproché se situe non loin de plusieurs réservoirs de biodiversité et de biocorridors des milieux humides, boisés et ouverts.

Carte 6 : Localisation des éléments de la trame verte et bleue aux abords du périmètre rapproché d'après le SRCE de Champagne-Ardenne



#### III.2.2 LE SDAGE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE (2016-2021)

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification qui a pour objet de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de la Directive Cadre Européenne sur l'eau d'Octobre 2000. Il s'intéresse particulièrement aux cours d'eau et à leurs bassins versants ainsi qu'aux aquifères.

Il traite l'eau en tant que support de biodiversité, en tant que ressource naturelle et en tant qu'élément pouvant représenter des risques (inondation).

D'après les données issues du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, localisées sur la carte en page suivante, aucun cours d'eau ne traverse le périmètre rapproché. Néanmoins, ce dernier se situe non loin de la Saulx (3 km à l'est) et de la Marne et du Rongeant (5 km à l'ouest). Le plan d'eau le plus proche est localisé à plus de 20 km du périmètre rapproché et n'est pas connecté à ce dernier par le réseau hydrographique.

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie (2016-2021) définit entre autres les secteurs d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille du bassin Seine-Normandie. D'après la carte en page suivante, le périmètre rapproché n'est ni concerné, ni connecté à ce type de secteur.

Le SDAGE localise aussi les réservoirs biologiques qui sont des aires où les espèces animales et végétales des communautés définissant un bon état écologique des masses d'eau peuvent accéder à l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement des principales phases de leur cycle biologique et permettant leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

Le réservoir biologique le plus proche du périmètre rapproché est localisé à environ 3 km de ce dernier et n'y est pas connecté.

D'après la carte en page suivante, plusieurs zones à dominante humide (ZDH) sont présentes autour du périmètre rapproché, elles se concentrent principalement sur les bords des cours d'eau. Aucune ZDH n'est comprise au sein du périmètre rapproché.

Il apparaît qu'aucun cours d'eau ne se situe au sein du périmètre rapproché, néanmoins plusieurs cours d'eau se situent à moins de 5 km du périmètre rapproché, mais aucun échange n'a lieu avec ce dernier. Aucun réservoir biologique ni secteur d'action prioritaire pour la conservation de l'anguille ne sont inclus ou connecté au périmètre rapproché. Enfin, aucune ZDH n'est inclus au périmètre rapproché.

Fossé 0 Localisation des cours d'eau, ZDH, réservoirs biologiques Cours d'E et tronçons d'action prioritaire selon le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 Source: IGN Scan 1000 - SDAGE Seine Normandie 2016-2021 Réalisation : CERE - Septembre 2017 La Cousance /aucou La Saulx Légende ZIP de l'extension Cours d'Eau 02 du Grand Etang Fosse de l'Audeuil ZIP du parc éolien de Piroy se 02 de la Commune de Humbecourt L'Orge Périmètre éloigné SDAGE Ruisseau des L'Ormancon Macheres Cours d'eau Ruisseau de Chevillon Réservoir biologique Ruisseau de Tronçon d'action prioritaire Richecourt Zones à Dominante Humide la Saulx La Marne L'Osne DV oinville Ruisseau de Naillemont Le Rongeant Le Tarnier L'Ognon Cousses Ruisseau de Sombreuil Ruisseau de l'Etang La Samaritaine La Rissancelle Neufchâteau Ruisseau de Vrinval Combe de Presle Ruis Ruisseau Bouillon le Rognon Le Rognon 10,00 kilomètres La Manoise

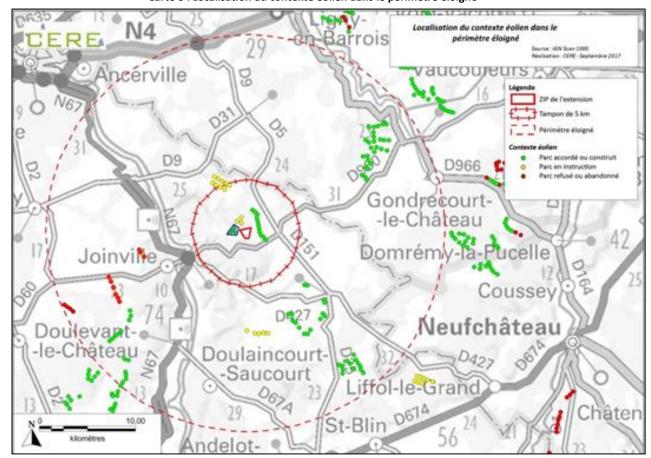
Carte 7 : Localisation des éléments visés par le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 au sein du périmètre éloigné

#### **III.3 CONTEXTE EOLIEN**

Tout comme le parc éolien d' « Piroy » dont il est une extension directe, le projet se situe dans un contexte éolien peu dense. En effet, seulement deux parcs éoliens se trouvent à moins de 5 km du périmètre rapproché : la partie « Mont Doré » du parc des Hauts Pays et le parc d'Eole de la Plaine d'Osne. Ce dernier est accordé.

Les parcs suivants se trouvent à un peu moins de 10 km du projet d'extension de Piroy : la partie « Haut du Mont » du parc des Hauts Pays, le parc Eole de Pavelotte et le Parc de la Combe Rougeux. À l'exception des parcs éoliens d'Eole de Pavelotte et d'Eole de la Plaine d'Osne, les autres sont soit accordés, soit construits, soit déjà en exploitation.

La zone entre 10 et 20 km est également peu riche en parcs éoliens avec un premier situé au nord-est de la ZIP, la troisième partie du parc des Hauts Pays dans le prolongement des deux premiers et un ensemble de plusieurs parcs au sud-ouest de celui de Pavelotte.



Carte 8 : Localisation du contexte éolien dans le périmètre éloigné

## IV. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

#### **IV.1 LES HABITATS ET LA FLORE**

#### **IV.1.1 METHODOLOGIE**

#### IV.1.1.1 Référentiels et Méthodes de Prospection pour les habitats

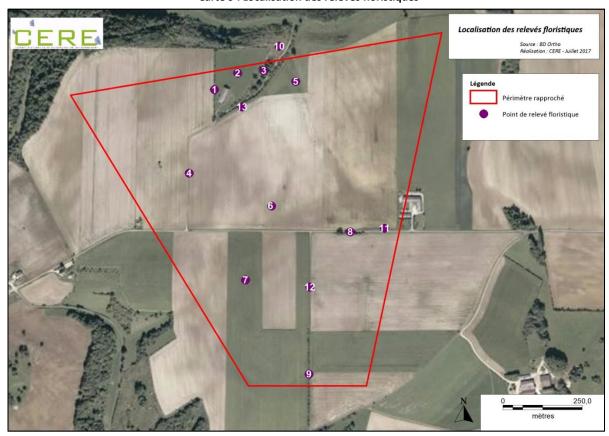
En ce qui concerne les habitats, en complément et en précision des informations collectées en bibliographie, une première observation de la végétation de la zone d'étude a permis d'identifier la nature et les caractéristiques générales du site au travers des différents types d'habitats présents. La définition des habitats a ensuite été précisée par les relevés phytosociologiques. La caractérisation des habitats a été effectuée à partir de la typologie EUNIS.

Les habitats ont été prospectés de manière simultanée à la flore aux dates indiquées ci-dessous.

GroupeType de prospectionsDateConditions météoFlore & HabitatsDiurne09-mai-17Beau temps (CN: 10%), T°: 10°C, vent faibleFlore & HabitatsDiurne06-juin-17Couvert (CN: 80%), T°: 15°C, vent fort

Tableau 3 : Dates des prospections dédiées à la flore et aux habitats

La recherche d'espèces végétales a été réalisée à partir de **relevés floristiques phytosociologiques** (stations échantillons) selon la méthode de la phytosociologie sigmatiste (J. Braun-Blanquet) fournissant une liste d'espèces dans chaque type d'habitat déterminé précédemment.



Carte 9 : Localisation des relevés floristiques

Les relevés floristiques ont ainsi été effectués au sein d'unités de végétation floristiquement homogènes. La surface de chaque relevé dépend du type d'habitat à caractériser :

- < 1 m² pour les communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau ;
- < 5 m² pour les végétations fontinales, les peuplements de petits joncs, les zones piétinées, les rochers et les murs;
- < 10 m² pour les tourbières, les marais à petits Carex, les pâturages intensifs, les pelouses pionnières,</li> les combes à neige;
- 10 à 25 m² pour les prairies de fauche, les pelouses maigres ou de montagne, les landines à buissons nains, les végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies ;
- 25 à 100 m² pour les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières, des bosquets ;
- 100 à 200 m² pour la strate herbacée des forêts ;
- 100 à 1000 m² pour les strates ligneuses des forêts ;

et pour les formations à caractère plus ou moins linéaire :

- 10 à 20 m pour les ourlets et lisières herbacées ;
- 10 à 50 m pour les végétations herbacées prairiales ;
- 30 à 50 m pour les haies;
- 30 à 100 m pour les végétations des eaux courantes.

Chaque espèce identifiée dans le relevé de végétation se voit attribuée un coefficient d'abondance-dominance. Le recouvrement est évalué par rapport à la végétation et non au sol. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un pourcentage de représentation de l'espèce par rapport aux autres populations d'espèces au sein du relevé. L'échelle est la suivante:

- + ou R : individus rares (ou très rares) et recouvrement très faible,
- 1: individus assez abondants, mais recouvrement faible,
- 2 : individus très abondants, recouvrement au moins 1/20,
- 3 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/4 à 1/2,
- 4 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/2 à 3/4,
- 5 : nombre d'individus quelconque, recouvrement supérieur à 3/4.

Les investigations se sont effectuées sur les végétaux supérieurs : Ptéridophytes (Cryptogames vasculaires) et Spermatophytes (Phanérogames). Par ailleurs, l'ensemble du périmètre étendu a été parcouru afin de rechercher d'éventuelles espèces remarquables.

#### *Limites de l'étude floristique :*

Les prospections floristiques correspondent à un échantillonnage de la flore présente. Elles n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Par ailleurs, certaines espèces dites « à éclipse » peuvent ne pas fleurir tous les ans et donc ne pas avoir été observées l'année des prospections.

#### IV.1.1.2 Référentiels et Méthodes de Prospection pour la flore

La flore vasculaire a été prospectée de façon simultanée aux habitats. Les stations échantillon prospectées pour les habitats ont ainsi permis de fournir une liste d'espèces pour chacune d'entre elles. Par ailleurs, l'ensemble du site d'étude a été parcouru afin de rechercher d'éventuelles espèces remarquables.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour les statuts de protection :
  - o Protection européenne: la Directive 92/43 CEE (dite « Directive Habitats ») et plus particulièrement son annexe II,
  - Protection nationale : l'Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,

- Protection régionale: l'Arrêté ministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale (J.O 11/03/1988);
- Pour les statuts de rareté :
  - Inventaire de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne (Ptéridophytes et Spermatophytes),
     Conservatoire botanique national du Bassin Parisien; 2016
- Pour les listes rouges régionales : Behr et al., 2007 ;
- Pour la détermination : Lambinon et al., 2005 et Tison, De Foucault Flora gallica, 2016.

#### IV.1.1.3 Méthode d'évaluation des enjeux des Habitats

#### IV.1.1.3.1 Enjeux réglementaires

Aucune liste de protection ne concerne les habitats (excepté les habitats d'espèces). Ainsi, aucun enjeu réglementaire ne peut leur être attribué.

#### IV.1.1.3.2 Enjeux patrimoniaux

Différents niveaux d'enjeux ont pu être attribués aux habitats remarquables recensés sur le site d'étude, en fonction de leurs statuts et de leur richesse spécifique. Le tableau suivant résume les critères qui ont permis cette classification.

Tableau 4 : Critères d'attribution des enjeux patrimoniaux pour les habitats

Enjeu patrimonial	Directive "Habitats"	Liste rouge régionale	Diversité floristique remarquable	Autres habitats
Très fort	Habitat prioritaire			
Fort	Habitat non prioritaire	х		
Moyen	Habitat non prioritaire de faible valeur écologique		х	
Faible				х

#### IV.1.1.4 Méthode d'évaluation des enjeux de la Flore

Différents niveaux d'enjeux floristiques ont pu être attribués aux espèces remarquables recensées sur le site d'étude, en fonction de leurs statuts. Les tableaux suivants résument les critères qui ont permis cette classification.

#### IV.1.1.4.1 Enjeux réglementaires

Tableau 5 : Critères d'attribution des enjeux réglementaires pour les espèces floristiques

Enjeu réglementaire	Statut de protection européen	Statut de protection national et/ou régional	Aucun statut de protection
Très fort	Х		
Fort		Х	
Nul			Х

#### IV.1.1.4.2 Enjeux patrimoniaux

Tableau 6 : Critères d'attribution des enjeux patrimoniaux pour les espèces floristiques

Enjeu patrimonial	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	SCAP	Déterminant de ZNIEFF		
Très fort	RE, CR					
Fort	EN, VU	RR, RRR	SCAP 1			
Moyen	NT	AR à R	SCAP 2	х		
Faible	LC	CC à AC				

#### **LEGENDE:**

statuts de menace : liste rouge régionale (LRR) et CC = très commun liste rouge nationale (LRN) AC = assez commun RE = éteint dans la région AR = assez rare CR = en danger critique d'extinction R = rare EN = en danger d'extinction RR = très rare

VU = vulnérableRRR = rarissime, exceptionnelle, trèsNT = quasi menacéepeu de stations, quasi-disparue

LC = préocupation mineure

**Source**: Inventaire de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne (Ptéridophytes et Spermatophytes) pour les statuts de raretés, de protection et de menaces; Conservatoire botanique national du Bassin Parisien; 2016. Liste rouge nationale des orchidées, liste rouge nationale flore vasculaire.

#### SCAP : Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées

**SCAP 1 (1+, 1-)**: Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a mis en avant les insuffisances du réseau national actuel qui sont à pallier par la création d'aires protégées.

**SCAP 2 (2+, 2-)**: Espèces pour lesquelles l'expertise nationale a relevé la présence dans le réseau existant d'aires protégées mais pour lesquelles l'effort est à poursuivre en termes de création d'espaces protégés.

Source : Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines.

#### **IV.1.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

#### IV.1.2.1 Les habitats naturels

Sont ici traitées principalement les données concernant les habitats situés à moins de 3 km du site en projet. En effet, la flore dispose de capacités de dispersion relativement faibles et au-delà d'une distance de 3 km, les populations d'espèces sont considérées déconnectées.

Sont particulièrement traitées les espèces remarquables (menacées de disparition ou ayant justifié la désignation des espaces naturels remarquables) situées à proximité du projet.

#### IV.1.2.1.1 Base de données Corine Land Cover

La base de données Corine Land Cover permet d'établir une cartographie des grands types d'habitats présents sur le périmètre rapproché. Cette carte est présentée en page suivante.

On peut y voir que le périmètre étendu se compose de cultures. Plusieurs forêts de feuillus entourent le périmètre rapproché, notamment la forêt de la Saunoire et le bois de Bousselinval au sud ; le bois le Ban au nord et la forêt de Baudray au nord-ouest. Est aussi présent en bordure nord un petit boisement de conifères. Concernant les milieux ouverts, le périmètre rapproché se situe à proximité d'un réseau de prairies longeant des cours d'eau comme la Saulx à l'est, l'Osne au nord, le Rongeant et ses affluents au sud et la Marne à l'ouest. Enfin, plusieurs tissus urbains discontinus et centres commerciaux se situent au sein du périmètre étendu avec notamment les communes de Saudron, Osne-le-val, Noncourt-sur-le-Rongeant ou encore Vecqueville et Joinville.

#### IV.1.2.1.2 Espaces remarquables et sites d'inventaire

Aucun site remarquable n'est inclus ou en proche bordure du périmètre rapproché.

2 ZNIEFF de type I se situent à moins de 3 km du périmètre rapproché.

La plus proche, située à 2,1 km, est la <u>ZNIEFF n° 210015549</u>, <u>nommée « Vallée et versants de l'Osne entre Osnele-val et Curel »</u>. D'après l'INPN, 5 habitats déterminants de ZNIEFF ont été inventoriés sur ce site. Il s'agit de :

- CB 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- CB 41.16 Hêtraies sur calcaire
- CB 41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins
- CB 41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
- CB 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

Le périmètre rapproché n'étant pas boisé (uniquement un fragment relictuel au nord), il est peu probable de retrouver ces habitats boisés. En revanche, la pelouse pourrait être présente en raison de la présence de milieux ouverts sur le périmètre rapproché.

La <u>ZNIEFF n°210000635, nommée « Pelouses des lacets de Melaire au nord de Poissons »,</u> se situe à 2,8 km du périmètre rapproché. 3 habitats déterminants de ZNIEFF y ont été inventoriés.

- CB 31.88 Fruticées à Genévriers communs
- CB 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- CB 62.1 Végétation des falaises continentales calcaires

La pelouse pourrait être présente en raison de la présence de milieux ouverts sur le périmètre rapproché.

Une ZSC se situe à 2.7 km du périmètre rapproché ; il s'agit de la ZSC n° FR2100247, nommée « Pelouses et fruticées de la région de Joinville ». D'après l'INPN, 7 habitats d'intérêt communautaire y ont été identifiés, il s'agit de :

- 5110 Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanquisorba officinalis)
- 8160 Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard
- 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

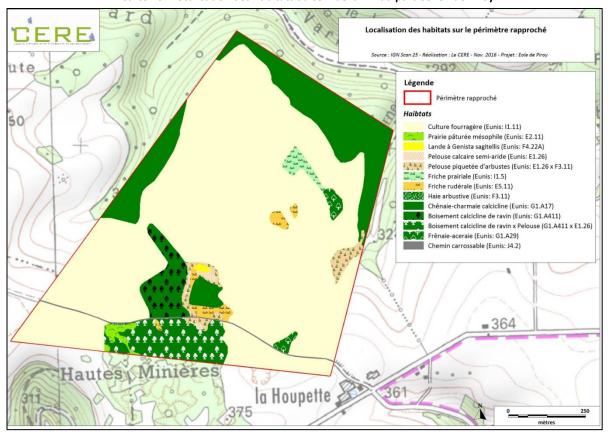
Le périmètre rapproché n'étant pas boisé (uniquement un fragment relictuel au nord), il est peu probable de retrouver ces habitats boisés. En revanche, plusieurs milieux ouverts prairiaux sont présents sur le périmètre rapproché, il est possible d'y retrouver les habitats d'intérêt communautaire cités précédemment.

#### IV.1.2.1.3 Etude du CERE 2016

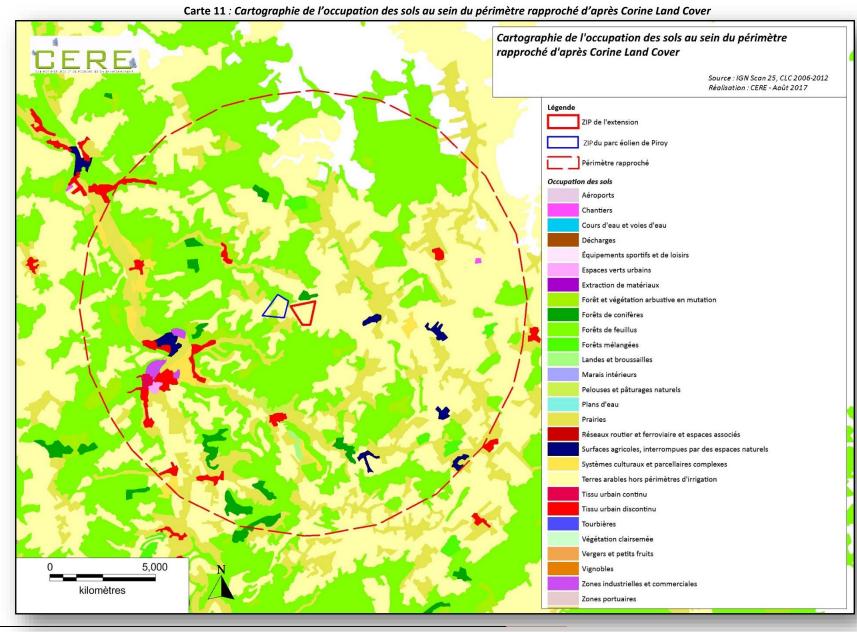
Le projet étant une extension directe du parc éolien de Piroy, une étude a été réalisée en 2016 à moins de 1 km du périmètre rapproché. Concernant les habitats, 3 habitats remarquables ont été inventoriés en 2016.

- CB 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- CB 41.27 Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques
- CB 41.41 Boisement calcicline de ravin

Le périmètre rapproché n'étant pas boisé (uniquement un fragment relictuel au nord), il est peu probable de retrouver ces habitats boisés. En revanche, plusieurs milieux ouverts prairiaux sont présents sur le périmètre rapproché, il est possible d'y retrouver les pelouses calcaires citées précédemment.



Carte 10 : Localisation des habitats au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy



#### IV.1.2.2 La Flore

Sont ici traitées principalement les données concernant les espèces situées à moins de 3 km du site en projet. En effet, la flore dispose de capacités de dispersion relativement faibles et au-delà d'une distance de 3 km, les populations d'espèces sont considérées déconnectées.

Sont particulièrement traitées les espèces remarquables (menacées de disparition ou ayant justifié la désignation des espaces naturels remarquables) situées à proximité du projet.

#### IV.1.2.2.1 Base de données communale du CBNBP

D'après la base de données du Conservatoire Botanique National du bassin Parisien (données de moins de 10 ans), sur la commune de Montreuil-sur-Thonnance, 11 espèces remarquables ont été observées :

- Anacamptis pyramidalis
- Gymnadenia conopsea
- Himantoglossum hircinum
- Neottia nidus-avis
- Platanthera bifolia
- Genista tinctoria

- Anemone pulsatilla
- Convallaria majalis
- Loncomelos pyrenaicus
- Loncomelos pyrenaicus subsp. Pyrenaicus
- Viscum album

Certaines des espèces des pelouses et prairies ont été observées sur le périmètre rapproché.

#### IV.1.2.2.2 Espaces remarquables et sites d'inventaire

Aucun site remarquable n'est inclus ou en proche bordure du périmètre rapproché.

2 ZNIEFF de type I se situent à moins de 3 km du périmètre rapproché.

La plus proche, située à 2,1 km, est la ZNIEFF n° 210015549, nommée « Vallée et versants de l'Osne entre Osnele-val et Curel ». D'après l'INPN, 6 espèces déterminantes de ZNIEFF ont été inventoriées sur ce site. Il s'agit de :

- Amelanchier ovalis
- Carex humilis
- Cephalanthera longifolia
- Ophrys apifera
- Quercus pubescens
- Thesium alpinum

Aucune de ces espèces n'a été observée sur le périmètre rapproché.

La ZNIEFF n°210000635, nommée « Pelouses des lacets de Mélaire au nord de Poissons », se situe à 2,8 km du périmètre rapproché. 2 espèces déterminantes de ZNIEFF y ont été inventoriées.

- Cephalanthera rubra
- Limodorum abortivum

Aucune de ces espèces n'a été observée sur le périmètre rapproché.

Une ZSC se situe à 2.7 km du périmètre rapproché ; il s'agit de la ZSC n° FR2100247, nommée « Pelouses et fruticées de la région de Joinville ». D'après l'INPN, aucune espèce floristique inscrite à la Directive « Habitat » n'a été inventoriée sur ce site remarquable.

## **IV.2.2.3 Etude du CERE 2016**

Le projet étant une extension d'un parc éolien existant, une étude a été réalisée en 2016 à moins de 1 km du périmètre rapproché. Concernant les espèces floristiques, 8 espèces remarquables ont été inventoriées en 2016.

- Carex divulsa
- Genista sagittalis
- Lathyrus aphaca
- Lepidium campestre
- Ophrys apifera
- Orobanche hederae
- Polystichum aculeatum
- Rumex acetosella

Seule la Gesse sans feuilles (Lathyrus aphaca) a été observée sur le périmètre rapproché.

#### **IV.1.3 RESULTATS D'INVENTAIRE**

#### IV.1.3.1 Les habitats

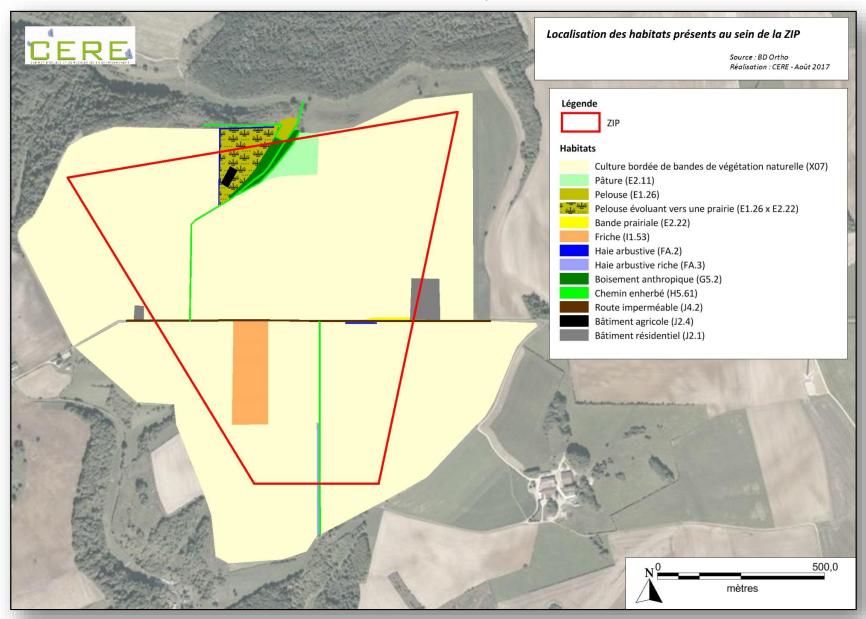
Le secteur concerné par le projet éolien s'inscrit dans un contexte agricole bien que quelques milieux ouverts (pelouses, prairies et pâtures), ainsi qu'un boisement relictuel, soient présents sur le périmètre étudié. Au total, 13 habitats caractérisés selon la typologie EUNIS ont été inventoriés sur le périmètre rapproché, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des habitats identifiés sur la zone d'étude

Unité	N° de		EUNIS		CORINE BIOTOPES		NATURA 2000		Confess	LDD	Diversité	Faire
écologique	relevé	Habitat	Typologie	Code	Typologie	Code	Typologie	Code	Surface (ha)	LRR habitats	floristique remarquable	Enjeu patrimonial
Milieux ouverts	6	Cultures bordées de bandes de végétation naturelle	Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2			69,72			Faible
	5	Pâture	Pâturages ininterrompus	E2.11	Pâturages continus	38.11			1,17			Faible
	10	*Pelouse	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	E1.26	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	6210- 21	0,00	Rare		Fort
	2	Pelouse évoluant vers une prairie	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques x Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	E1.26 x E2.22	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides x Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	34.32 x 38.22			1,23		X	Moyen
	11	Bande prairiale	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	E2.22	Prairies des plaines médio- européennes à fourrage	38.22	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	0,10			Fort
	7	Friche	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	l1.53	Terrains en friche	87.1			3,23			Faible
Milieux semi- fermés 9	1, 8	Haie arbustive	Haies d'espèces indigènes fortement gérées	FA.2	Bordures de haies	84.2			0,10			Faible
	9	Haie arbustive riche	Haies d'espèces indigènes riches en espèces	FA.3	Bordures de haies	84.2			0,11			Faible
Milieux fermés	3	Boisement anthropique	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Petits bois, bosquets	84.3			0,68			Faible
	4, 12, 13	Chemin enherbé	Sentiers	H5.61	Prairies sèches améliorées	81.1			0,57			Faible
		Route imperméable	Réseaux routiers	J4.2	Villes, villages et sites industriels	86			0,46			Nul
		Bâtiment résidentiel	Habitats résidentiels dispersés	J2.1	-	-			0,25			Nul
		Bâtiment agricole	Constructions agricoles	J2.4	Serres et constructions agricoles	84.5			0,14			Nul

<sup>\* :</sup> habitat observé à l'extérieur du périmètre rapproché

Carte 12 : Localisation des habitats identifiés sur le site d'étude



# IV.1.3.1.1 Les milieux ouverts

### Cultures bordées de bandes de végétation naturelle (EUNIS : X07)

#### Description

Les cultures constituent l'essentiel du périmètre rapproché. Ce type d'habitat présente une diversité très faible et une fonctionnalité limitée pour la botanique. Toutefois sur les marges des cultures moins soumises à une exposition aux produits phytosanitaires, ont été relevés 26 espèces.

Ces dernières constituent des adventices communes des cultures. Nous pouvons citer par exemple : le Géranium découpé *Geranium dissectum*, le Grand coquelicot *Papaver rhoeas* ou encore la centaurée bleuet *Cyanus segetum*. Sont aussi retrouvées, des espèces prairiales. Nous pouvons citer par exemple : le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*, le Pâturin des prés *Poa pratensis* ou encore le Trèfle blanc *Trifolium repens*.



<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.

### Pâture (EUNIS: E2.11)

### **Description**

Une prairie pâturée est présente sur le périmètre rapproché. Elle présente une diversité floristique faible avec 9 espèces inventoriées et une strate herbacée plutôt basse (40 cm). Cet habitat se compose d'une strate herbacée dominée par des poacées caractéristiques des prairies européennes (Pâturin des prés *Poa pratensis*, Brome stérile *Anisantha sterilis*). Ces dernières sont accompagnées d'espèces adaptées au piétinement et/ou caractéristiques du cortège des prairies (Luzerne lupuline *Medicago lupulina*, Pissenlit *Taraxacum officinale*).



<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.

### Pelouse (EUNIS: E1.26)

### **Description**

Cet habitat considéré remarquable sera décrit ci-après dans le paragraphe habitats remarquables.

### Pelouse évoluant vers une prairie (EUNIS : E1.26 x E2.22)

# Description

Cet habitat considéré remarquable sera décrit ci-après dans le paragraphe habitats remarquables.

# Bande prairiale (EUNIS: E2.22)

# <u>Description</u>

Cet habitat considéré remarquable sera décrit ci-après dans le paragraphe habitats remarquables.

# Friche (EUNIS: 11.53)

#### Description

Entre deux cultures, un secteur a été observé abritant une végétation prairiale. La strate herbacée de ce dernier dense et relativement haute (40 cm), présente un cortège peu diversifié (seulement 8 espèces observées). Cette strate est dominée par les poacées telles que le Brome mou *Bromus hordeaceus*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata* ou encore la Fétuque des prés *Festuca pratensis*. Notons aussi la présence en grande quantité du Trèfle des prés *Trifolium pratense* (recouvrement de plus de 50% lors de sa floraison), espèce prairiale.



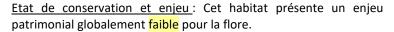
<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.

# IV.1.3.1.2 Les milieux semi-fermés

### Haie arbustive (EUNIS: FA.2)

#### Description

Plusieurs haies d'espèces indigènes ont été plantées et sont entretenues sur le périmètre rapproché. De faible hauteur (entre 5 et 10 m), ces haies présentent une strate arbustive principalement composée de d'Aubépine *Crataegus mongyna* et de prunelier *Prunus spinosa*.





#### Description

La haie arbustive riche, moins entretenue, se différencie des haies précédentes par des strates arbustive et herbacée plus riches en espèces et l'absence (ou très rare) de ronces et de lianes contrairement aux haies précédentes.

<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.





# IV.1.3.1.3 Les milieux fermés

### Boisement anthropique (EUNIS: G5.2)

### **Description**

Au nord du périmètre rapproché est présent un petit boisement anthropique. Cet habitat qui succède souvent aux hautes friches nitrophiles, présente une synusie arborée plutôt basse (10 m), peu dense (10%) et très peu diversifiée (Hêtre Fagus sylvatica, Frêne élevé Fraxinus excelsior et Chêne). La strate arbustive quant à elle est plus dense (70%) pour une hauteur moyenne de 7 m. Il s'agit principalement d'Aubépine Crataegus monogyna, de Prunelier Prunus spinosa et de Cornouiller sanguin Cornus sanguinea. Enfin, le sous-bois est banal et composé du cortège classique des sous-bois de plaine.

Nous pouvons tout de même noter la présence de quelques individus d'Orchis mâle *Orchis mascula*, espèce remarquable, au sein de ce boisement.

Etat de conservation et enjeu : Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.

# IV.1.3.1.4 Les milieux anthropiques artificiels

Le périmètre étudié accueille également des habitats artificiels anthropiques au sein desquels a été observée une végétation peu développée.

### Chemin enherbé (EUNIS: H5.61)

# **Description**

Plusieurs chemins enherbés traversent le périmètre rapproché. La végétation herbacée y est rase (10 à 30 cm) mais relativement couvrante (recouvrement de 70 à 100%). Cet habitat présente une fonctionnalité floristique faible puisque le sol sur lequel il se développe est tassé et que sa faible surface limite l'expression d'une flore diversifiée. La végétation est dominée par des espèces tolérantes au piétinement comme le Pâturin annuel *Poa annua* et le Plantain à larges feuilles *Plantago major* ou encore le Ray grass commun *Lolium perenne*.



<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement faible pour la flore.

### Route imperméable (EUNIS: J4.2)

### Description

Une route imperméable traverse le périmètre rapproché. Par nature, cet habitat sans végétation présente une fonctionnalité nulle pour la flore.

<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement nul pour la flore.



### Bâtiments agricoles et résidentiels (EUNIS : J2.14 et J2.1)

### **Description**

Sur le périmètre rapproché sont présents des bâtiments agricoles et résidentiels ne présentant pas de végétation. Par nature cet habitat présente une fonctionnalité nulle pour la flore.

Etat de conservation et enjeu : Cet habitat présente un enjeu patrimonial globalement nul pour la flore.

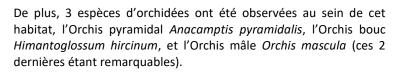
# IV.1.3.1.5 Les habitats remarquables

Plusieurs habitats remarquables ont été notés sur le périmètre rapproché étudié. Ils sont décrits ci-dessous.

# Pelouse (EUNIS: E1.26)

### Description

Une pelouse du *Mésobromion erecti* a été observée en bordure du périmètre rapproché. La végétation herbacée y est très couvrante (recouvrement de 100%) et peu diversifiée (12 espèces), certainement en raison de la petite taille de l'habitat. La strate herbacée est largement dominée par le Brachypode penné *Brachypodium pinnatum* et d'autres poacées comme le Pâturin des prés *Poa pratensis*.





Nous pouvons aussi noter la présence de quelques arbustes d'aubépine *Crataegus monogyna* et de Prunelier *Prunus spinosa* au sein de cet habitat.

Compte-tenu du cortège floristique, cet habitat est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6210, nommé « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) » décrit dans la fiche du 6210-21.

<u>Etat de conservation et enjeu</u> : Cet habitat d'intérêt communautaire, en bon état de conservation, représente un enjeu <mark>fort</mark> pour la flore.

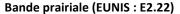
# Pelouse évoluant vers une prairie (EUNIS : E1.26 x E2.22)

### **Description**

A proximité de la pelouse précédemment décrite, se trouve une pelouse, de plus grande taille, évoluant vers une végétation de type prairiale. La végétation y est plus diversifiée avec 31 espèces identifiées. Au sein de cet habitat, deux alliances phytosociologiques sont très présentes, *l'Arrhenatherion elatioris* typique des prairies de fauches mésophiles et le *Mesobromio*n qui s'apparente davantage aux pelouses semi-sèches. Notons la présence d'une forte population d'Orchis pyramidal *Anacamptis pyramidalis* au sein de cet habitat et de l'Orobanche du gaillet *Orobanche caryophyllacea*, espèce remarquable.

De ce fait, cette pelouse pourrait être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 « pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire », mais ne peut l'être totalement en raison de son évolution vers une végétation de type prairiale.

<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat, bien que non rattachable à un habitat d'intérêt communautaire, présente une diversité floristique remarquable. De ce fait il présente un enjeu moyen pour la flore.



### **Description**

Une bande de végétation prairiale d'une largeur de plus de 5 mètres est présente sur le périmètre rapproché. Assimilable à une prairie, cet habitat présente une strate herbacée haute (80 cm) et dense (recouvrement de 100%). La végétation est dominée par des poacées telles que le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata* ou encore le Pâturin des prés *Poa pratensis*. Des espèces prairiales complètent ce cortège notamment le Salsifis des prés *Tragopogon pratensis* L. *subsp. pratensis* ou encore la Carotte sauvage *Daucus carota*. S'ajoutent également quelques individus d'espèces plus caractéristiques des friches et ourlets comme l'Origan commun *Origanum vulgare*.

Ce cortège correspondant à l'association de l'Arrhenatherion elatioris subsp. elatioris peut être rattaché à un habitat d'intérêt communautaire « Pelouses maigres de fauche de basse altitude », n°6510.

<u>Etat de conservation et enjeu</u>: Cet habitat d'intérêt communautaire, en bon état de conservation, même si de petite taille, représente un enjeu fort pour la flore.





# IV.1.3.2 La flore

92 espèces végétales ont été identifiées sur le périmètre d'étude. Parmi ces espèces, 10 espèces présentent un enjeu patrimonial. Elles sont présentées dans le prochain tableau et localisées sur la carte suivante. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée.

Tableau 8 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critères déterminant l'enjeu	Enjeu régl.	Enjeu pat.	Ecologie	Taille et période de floraison	Habitat sur le périmètre rapproché	Effectif - Surface (m2)	Photo
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Bois et côteaux secs	25-60 cm Mai-juillet	Pelouses et prairies au nord du site	Environ 200 individus (recouvreme nt de 5% sur environ 15000 m²)	
Avenella flexuosa	Canche flexueuse	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Bois, pâturages et rochers silic eux	30-80 cm Mai-août	Pelouse évoluant en prairie	Recouvreme nt de moins de 5% sur environ 1500 m²	Source : Tela botanica
Cyanus segetum	Centaurée bleuet ; Bleuet	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Champs, moissons	30-80 cm Mai-juillet	Bord de culture	8 stations de quelques m²	
Helianthemum nummularium subsp. obscurum	Hélianthèm e sombre	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Pelouses sèches, sur sol calcaire	10-30 cm Mai- septembre	Chemin enherbé	2 individus	Source : Tela botanica
*Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Pelouse, forêts clairiérées, sur sol calcaire	25-80 cm Juin-août	Pelouse	2 individus	Source: Tela botanica
Lathyrus aphaca	Gesse sans feuilles	Espèce rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Lieux secs et arides, surtout calcaires	20-50 cm Mai-juillet	Chemin enherbé	2 individus	Source : Tela botanica

Nom scientifique	Nom vernaculaire	déterminant		Enjeu pat.	Ecologie	Taille et période de floraison	Habitat sur le périmètre rapproché	Effectif - Surface (m2)	Photo
Luzula campestris	Luzule des champs	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Prés et pelouses s èches	30-40 cm Avril-juin	Pelouse évoluant en prairie	3 stations de quelques m²	8
Orchis mascula	Orchis mâle	Espèce rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Bois et prés	15-50 cm Avril-juin	Haie arbustive au nord du site	46 individus	
Orobanche caryophyllacea	Orobanche du gaillet ; Orobanche giroflée	Espèce très rare à l'échelle régionale et en danger d'extinction	Nul	Fort	Sur les Galium et autres rubiacées	20-60 cm Mai-juillet	Pelouse évoluant en prairie, bord de culture et de chemin	58 individus + les 15000 m² de pelouse évoluant en prairie (recouvreme nt de 5%)	
*Polygala vulgaris	Polygale commun	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen	Pelouses, prés, bois	10-30 cm Mai-juillet	Pelouse	5 individus	Source : Tela botanica

<sup>\* :</sup> espèce observée à l'extérieur du périmètre rapproché

# IV.1.3.3 Espèces floristiques exotiques envahissantes

Aucune espèce végétale n'a été identifiée au sein de la ZIP en tant qu'espèce exotique envahissante.

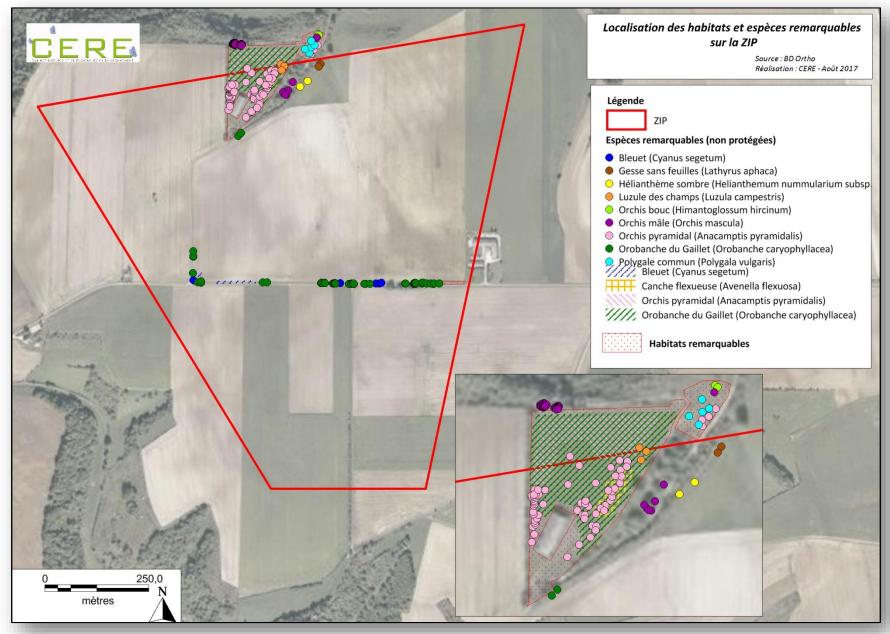
# **IV.1.4 EVALUATION DES ENJEUX**

# IV.1.4.1 Enjeux relatifs aux habitats

Aucune liste de protection ne concerne les habitats (excepté les habitats d'espèces). Ainsi, aucun enjeu réglementaire ne peut leur être attribué.

Au sein du périmètre rapproché, 2 habitats sont rattachables à des habitats d'intérêt communautaire : les « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) » et les « Pelouses maigres de fauche de basse altitude ». Ils présentent tous 2 un enjeu patrimonial fort. Un autre habitat (pelouse évoluant vers une prairie) est jugé à enjeu patrimonial moyen en raison de sa diversité floristique remarquable (diversité élevée et plusieurs espèces remarquables).

Carte 13 : Localisation des habitats et espèces remarquables sur la ZIP



# **IV.2 L'AVIFAUNE**

# **IV.2.1** METHODOLOGIE

# IV.2.1.1 Méthodes de prospection

Dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Piroy, des sorties ont été effectuées concernant l'avifaune par le bureau d'études Le CERE entre 2016 et 2017 puis par le bureau d'études Envol Environnement entre 2020 et 2021 (2 passages en phase postnuptiale, 1 en période hivernale et 1 en phase nocturne).

Tableau 9: Dates et conditions d'inventaire

Date	Conditions météorologiques	Vitesse des vents	Pluviométrie	Thème	Observateur
28 janvier 2016	Couverture nuageuse : 0% Vent sud-ouest, très faible Température : 3°C	2 à 4 km/h	0 à 1 mm/h	Oiseaux hivernants	Le CERE
29 février 2016	Couverture nuageuse : 30% Vent sud, faible à modéré à modéré Température : 4°C	13 à 24 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale	Le CERE
09 mars 2016	Couverture nuageuse : 20% Vent sud, faible à modéré à modéré Température : 8°C	17 à 28 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale	Le CERE
19 mars 2016	Couverture nuageuse : 30% Vent sud, faible Température : 11°C	9 à 6 km/h	0 à 0,2 mm/h	Oiseaux en migration prénuptiale	Le CERE
23 mars 2016	Couverture nuageuse : 30% Vent sud-ouest, faible à modéré Température : 9°C	17 à 19 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale et rapaces nocturnes	Le CERE
15 avril 2016	Couverture nuageuse : 30% Vent sud-ouest, faible à faible à modéré Température : 14°C	7 à 17 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale	Le CERE
20 avril 2016	Couverture nuageuse : 100% Vent sud-ouest, faible à modéré Température : 10°C	9 à 24 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale et oiseaux nicheurs	Le CERE
11 mai 2016	Couverture nuageuse : 0% Vent nul Température : 20°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux nicheurs	Le CERE
19 mai 2016	Couverture nuageuse : 40% Vent nul Température : 13°C	0 à 1 km/h	0 à 1 mm/h	Oiseaux nicheurs	Le CERE
09 juin 2016	Couverture nuageuse : 30% Vent nul Température : 22°C	0 à 1 km/h 0 à 0,4 mm/h		Oiseaux nicheurs	Le CERE

Date	Conditions météorologiques	Vitesse des vents	Pluviométrie	Thème	Observateur
06 juillet 2016	Couverture nuageuse : 50% Vent nul Température : 25°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux nicheurs	Le CERE
31 août 2016	Couverture nuageuse : 10% Vent nul Température : 27°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
08 septembre 2016	Couverture nuageuse : 0% Vent nul Température : 25°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
21 septembre 2016	Couverture nuageuse : 0% Vent sud-est, très faible à faible Température : 18°C	0 à 9 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
28 septembre 2016	Couverture nuageuse : 0% Vent nord-est, faible à faible à modéré Température : 13°C	6 à 15 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
10 octobre 2016	Couverture nuageuse : 100% Vent Ouest/nord-ouest, très faible à faible Température : 9°C	0 à 7 km/h	0 à 0,2 mm/h	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
18 octobre 2016	Couverture nuageuse : 100% Vent sud-est, faible à faible à modéré Température : 14°C	7 à 13 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
03 novembre 2016	Couverture nuageuse : 100% Vent est, très faible Température : 14°C	0 à 4 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
16 novembre 2016	Couverture nuageuse : 100% Vent sud-est, faible à faible à modéré Température : 14°C	11 à 18 km/h	0 à 1,4 mm/h	Oiseaux en migration postnuptiale	Le CERE
13 avril 2017	Couverture nuageuse : 60% Vent nord-ouest, très faible à faible Température : 13°C	0 à 11 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale	C. MARIE
24 avril 2017	Couverture nuageuse : 30% Vent nord, très faible à faible Température : 16°C	0 à 7 km/h	0 mm	Oiseaux en migration prénuptiale	C. MARIE
09 mai 2017	Couverture nuageuse : 30% Vent nord-est, très faible à faible Température : 12°C	0 à 7 km/h	0 à 0,2 mm/h	Oiseaux nicheurs	C. MARIE
26 mai 2017	Couverture nuageuse : 0% Vent est, faible à modéré à modéré Température : 23°C	14 à 28 km/h	0 mm	Oiseaux nicheurs	C. MARIE

Date	Conditions météorologiques	Vitesse des vents	Pluviométrie	Thème	Observateur
06 juin 2017	Couverture nuageuse : 30% Vent ouest, faible à modéré à fort Température : 15°C	11 à 36 km/h	à 36 km/h 0 à 2,2 mm/h		R. DEBALLE
19 juin 2017	Couverture nuageuse : 20% Vent nul Température : 25°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux nicheurs	C. MARIE
29 septembre 2020	Couvert Vent faible Température : 10 à 11°C	7 à 11 km/h	0 mm	Oiseaux en migration postnuptiale	A. THIVOLLE
23 octobre 2020	Couvert 100% Vent très faible à faible Température : 12 à 14°C	4 à 7 km/h 0 à 1,8 mm/h		Oiseaux en migration postnuptiale	A. THIVOLLE
15 janvier 2021	Neige ciel couvert 60% Vent faible à modéré Température : -3 à -2°C	7 à 22 km/h	0 mm	Oiseaux hivernants	M. ROBERT
03 mars 2021	Ciel couvert 30% Vent nul Température : 6°C	0 à 1 km/h	0 mm	Oiseaux nocturnes	M. ROBERT

Au cours des 3 saisons de prospections, ont été réalisées :

- 2 sorties en période hivernale;
- 8 sorties en période de migration prénuptiale ;
- 10 sorties en période de reproduction;
- 10 sorties en période de migration postnuptiale ;
- 2 sorties pour l'étude des oiseaux nocturnes.

L'inventaire de l'avifaune réalisé par Le CERE a reposé sur deux méthodologies complémentaires :

- o la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) décrite par FROCHOT en 2001. L'observateur définit au sein du périmètre rapproché des stations échantillon faisant l'objet d'observations visuelles et auditives d'une durée de 20 minutes chacune. Les espèces et les individus sont ainsi dénombrés selon le milieu dans lequel ils évoluent ainsi que selon leur comportement (vol, gagnage, nidification).
- la recherche qualitative adaptée aux rapaces et corvidés consistant à rechercher visuellement la présence de ces espèces.

Les investigations complémentaires réalisées par le bureau d'Etudes Envol Environnement entre 2020 et 2021 se sont traduites par les méthodologies suivantes :

- En phase postnuptiale, le suivi de 5 points de 01h00 dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle du projet. Les observations se sont orientées vers le Sud-ouest (axe d'approche potentiel des oiseaux migrateurs en phase des migrations postnuptiales).
- En phase hivernale, le suivi de 10 points d'observation de 20 minutes chacun dans un rayon de 500 mètres autour de la zone d'implantation potentielle du projet. Aussi, des transects réalisés entre les points d'observation ont permis de compléter l'inventaire avifaunistique et d'identifier les éventuels regroupements d'hivernants en stationnement dans les espaces ouverts de l'aire d'étude.

o Un protocole spécifique à l'avifaune nocturne a été réalisé le 03 mars 2021. Dans ce cadre, quatre points d'écoute de 10 minutes avec repasse ainsi que des transects à faible allure ont permis d'appréhender la présence de rapaces et autres oiseaux nocturnes sur le site. Ce protocole a été complété par les observations inopinées au cours des autres passages de prospection faunistique en période nocturne.

Afin de définir le comportement des espèces présentes sur site, des éléments caractéristiques ont été pris en compte, à savoir :

### o Indices de nidification possible

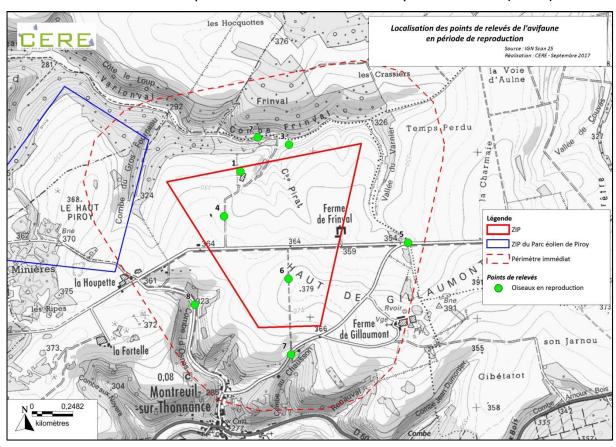
Individu observé pendant la période de nidification dans un biotope adéquat. Mâle chanteur en période de nidification (ou cris nuptiaux entendus).

#### Indices de nidification probable

- Observation d'un couple pendant la période de nidification dans un biotope adéquat.
- Observation d'un couple (mâle et femelle distingués par dimorphisme sexuel) sans comportement particulier.
- Comportement territorial d'un couple. Observation d'un même individu à 8 jours d'intervalle, cantonné au même endroit.
- Comportement nuptial. Parades, vols nuptiaux, accouplements, échanges de nourriture entre adultes.
- Visite d'un site de nidification probable.
- Cris d'alarme, crainte/agitation des adultes suggérant un nid proche ou des jeunes.
- Transport de matériel, construction de nid ou forage d'une cavité.

#### Indices de nidification certaine

- Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention. Oiseau simulant une aile brisée ou ayant un comportement agressif lors de l'approche du nid.
- Découverte d'un nid ayant été utilisé. Ce qui suppose de pouvoir identifier l'espèce à partir du nid.
- Jeunes venant de s'envoler (nidicoles) ou poussins en duvet (nidifuges).
- Adultes gagnant/quittant un site de nid, comportement révélant un nid occupé non vérifiable. Nid situé trop haut, trop loin.
- Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes.
- Coquilles d'œufs éclos.
- Nid avec adulte vu couvant. Nid avec œufs ou jeunes.
- Indices de présence d'un site de chasse ou de gagnage
- Individu observé lors d'un comportement de chasse (vol plané, vol local, vol à basse altitude, vol piqué). Individus ou groupes d'individus habituellement observés posés au sol ou en vol local au-dessus d'une aire de nourrissage.



Carte 14 : Localisation des points de relevés de l'avifaune au sein du périmètre immédiat (Le CERE)

Localisation des points de relevés de l'avifaune en période de migration Source : IGN Scan 25 Réalisation : CERE - Septembre 2017 ZIP du Parc éolien de Piroy Périmètre immédiat Oiseaux en migration kilomètres

Carte 15 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période de migration (Le CERE)

Poirier le Loup LA BOSSE la Fouillie PN3 500 metres Légende Aires d'étude : Zone d'implantation potentielle Aire d'étude immédiate Aire d'étude rapprochée Protocole: Point d'observation Fond de carte : SCAN25 - Réalisation : Envol environnement 2021

Carte 16 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période de migration (Envol Environnement)

Carte 17 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en période hivernale (Envol Environnement) 357 Frinval Perdu H09 350 368. LE HAUT PIROY H08 Fme H02 de Frinval 359 la Houpette .379 DE pes Fme de Gillaumont \*la Fortelle 0,1 250 343 metres • Légende Aires d'étude : Zone d'implantation potentielle Aire d'étude immédiate Protocole: Point d'observation

Fond de carte : SCAN25 - Réalisation : Envol environnement 2021

Carte 18 : Localisation des points de relevés de l'avifaune en phase nocturne (Envol Environnement) 357 Frinval Perdu 350 368. N02 LE HAUT PIROY Fme de Frinval la Houpette pes Fme de Gillaumont \*la Fortelle 343 metres • Légende Aires d'étude : Zone d'implantation potentielle Aire d'étude immédiate Protocoles: Points d'observation Transects Fond de carte : SCAN25 - Réalisation : Envol environnement 2021

### IV.2.1.2 Référentiels utilisés

#### Les référentiels utilisés sont :

Pour les statuts de protection :

- La Directive européenne
- La Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite Directive « Oiseaux » et surtout son Annexe I;

#### Les textes nationaux :

- L'Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national;
- L'Arrêté interministériel du 27 mai 2009 précisant la liste des espèces protégées menacées d'extinction

#### Pour les statuts de rareté / menace :

- Les Listes Rouges :
- La Liste Rouge des espèces menacées en France Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016);
- La Liste Rouge régionale des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne (FAUVEL B. et al. 2007) ;
- La liste des espèces et des milieux déterminants de ZNIEFF de Champagne-Ardenne (2006).

# IV.2.1.3 Méthode d'évaluation des enjeux de patrimonialité

Nous jugeons qu'une espèce présente un enjeu patrimonial dès lors qu'elle répond à l'un et/ou l'autre des critères présentés ci-dessous :

- 1- L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit alors d'une espèce d'intérêt communautaire pour laquelle des zones de protection spéciale (ZPS) sont mises en place en Europe (via le réseau européen Natura 2000).
- 2- L'espèce souffre en France et/ou en région d'un état de conservation défavorable. Ces statuts sont définis par l'UICN et par la liste rouge régionale. Pour une espèce sédentaire ou migratrice partielle observée sur le site, nous retenons systématiquement le statut défini pour les populations nationales nicheuses (car potentiellement nicheuse en France).

Nous précisons que pour les périodes postnuptiales, hivernales et prénuptiales, seule la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs est prise en compte. Pour la période de nidification, les deux listes rouges (nationales et régionales) sont prises en compte.

La patrimonialité des espèces recensées peut être hiérarchisée selon les modalités définies via le tableau présenté ci-après. Nous relevons que des facteurs de conservation nationaux (statuts UICN) et de protection européens (inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux) sont considérés avec plus d'importance que les critères de patrimonialité régionaux.

Tableau 10 : Définition des niveaux de patrimonialité employés pour l'avifaune

Enjeux de patrimonialité	Facteurs
Très fort	<ul> <li>Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger critique d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site en période de reproduction.</li> <li>Niveau d'enjeu défini pour le Milan royal qui est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, quasi menacé dans le Monde, vulnérable en tant qu'hivernant et nicheur en France.</li> </ul>

Enjeux de patrimonialité	Facteurs
	• Inscrit à <b>l'annexe I de la Directive Oiseaux</b> et <b>protégé</b> .
	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse en danger critique d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
Fort	• Inscrit sur la <b>liste rouge nationale</b> en tant qu'espèce nicheuse <b>en danger</b> d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site <b>en période de reproduction</b> .
	• Espèce observée sur le site en <b>phase de nidification</b> considérée comme en <b>danger critique d'extinction</b> dans la <b>région</b> .
	• Inscrit sur la <b>liste rouge nationale</b> en tant qu'espèce nicheuse <b>en danger</b> d'extinction tandis que l'espèce est observée sur le site <b>hors période de reproduction</b> .
Modéré à fort	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse vulnérable tandis que l'espèce est observée sur le site en période de nidification.
	• Espèce observée sur le site en <b>phase de nidification</b> considérée comme en <b>danger</b> dans la <b>région</b> .
Modéré	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse vulnérable tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
Modere	• Espèce observée sur le site en <b>phase de nidification</b> considérée comme <b>vulnérable</b> dans la <b>région</b> .
Frible Yound 404	• Inscrit sur la <b>liste rouge nationale</b> en tant qu'espèce <b>nicheuse quasi-menacée</b> tandis que l'espèce est observée sur le site <b>en période de reproduction</b> .
Faible à modéré	• Espèce observée sur le site en <b>phase de nidification</b> considérée comme rare, en déclin ou <b>quasi-menacée</b> dans la <b>région</b> .
Faible	• Inscrit sur la liste rouge nationale en tant qu'espèce nicheuse quasi-menacée tandis que l'espèce est observée sur le site hors période de reproduction.
	Préoccupation mineure pour l'espèce étudiée mais néanmoins protégée.
Très faible	• Espèce chassable (malgré toute inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux) et observée durant les périodes postnuptiales et/ou hivernale.

# IV.2.1.3 Méthode d'évaluation du niveau de sensibilité des espèces

Pour évaluer la sensibilité de chaque espèce à l'exploitation d'un parc éolien dans l'aire d'étude (en termes de collisions), nous nous sommes basés sur plusieurs paramètres :

- Le risque de collision théorique (selon les données de mortalité européennes, T. Dürr, novembre 2020) ;
- La taille des populations nationales et européennes (selon Eionet 2008-2021);
- Le niveau de menace figurant sur la Liste Rouge Régionale pour les oiseaux en reproduction, la Liste Rouge Nationale pour les oiseaux en hivernage et en migration ;
- Le niveau de protection relatif à la Directive CEE/2009/147, dite Directive Oiseaux et à la protection nationale ;
- Les effectifs et le comportement de l'espèce sur le site ;
- L'implantation du projet vis-à-vis des sites d'intérêt pour les oiseaux.

# **IV.2.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

# IV.2.2.1 Les données ZNIEFF

Les Formulaires Standards de Données des ZNIEFF contenues au sein du périmètre éloigné, font état de la présence de 37 espèces avifaunistiques déterminantes ZNIEFF.

Parmi elles, 32 sont protégées par la législation française dont 11 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : la Pie-grièche écorcheur, le Milan royal, l'Alouette Iulu, le Milan noir, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Cigogne noire, le Pic cendré, la Bondrée apivore et le Busard des roseaux.

Tableau 11 : Liste des oiseaux déterminants ZNIEFF présents dans les ZNIEFF de type I au sein du périmètre éloigné

ZNIEFF de type I	210015540	210000625	210020114	210020121					210020100							210000648	210020000	210020054	310030000	410000722	210000620
Distance à la ZIP	2,1	2,8	3,5	4,7	4,9	6,4	7,8	9,6	10,9	11	11,5	11,8	12,4	13,7	15,4	16,2	16,3	17,3	18,7	19	19,9
Bruant zizi	Х																				<b></b>
Pie-grièche écorcheur	Х			Х		Х		Х		Х	Х	Х	Х			Х					<u> </u>
Milan royal	х		х				х		х							х			х		
Alouette Iulu		x		x		x															
Pouillot de Bonnelli			х				х														х
Milan noir				х	х						х	х				х			х		
Martin-pêcheur d'Europe					х																
Pipit farlouse					х																
Linotte mélodieuse					х																
Grimpereau brun					х																
Grimpereau des bois					х															х	
Pic mar					x										x			x			
Pic noir					х																
Gobemouche gris					х																
Rougequeue à front blanc					х							х									
Pouillot siffleur					х																
Bouvreuil pivoine					х																
Hirondelle de rivage					х																
Cigogne noire								х				х					х				
Cincle plongeur								х		x		х		_			х				X
Pigeon colombin									х					х							
Faucon hobereau											х										

Tableau 12: Liste des oiseaux déterminants ZNIEFF présents dans les ZNIEFF de type II au sein du périmètre éloigné

ZNIEFF de type II	210020162	210013039	210000647	410030447	210000986	210020051	210020178
Distance à la ZIP	5,1	11	14,1	12,9	17,1	18,2	18,6
Pie-grièche écorcheur	X	х	x	x	x	Х	x
Milan royal	х		x		x	х	x
Alouette Iulu				x			х
Pouillot de Bonnelli				x			
Milan noir	х		х	x	x	Х	
Pipit farlouse		х				х	
Linotte mélodieuse				x			
Grimpereau des bois				x			
Pic mar				х	х		
Pic noir				x			
Gobemouche gris				х			
Rougequeue à front blanc		x					
Pouillot siffleur				х			
Bouvreuil pivoine				x			
Hirondelle de rivage		х		х			
Cigogne noire						х	
Cincle plongeur	х	х				х	
Pigeon colombin			х				
Faucon hobereau						х	х
Pic cendré		х		х			х
Huppe fasciée		х					
Torcol fourmilier				х			
Bondrée apivore				х			
Tarier pâtre				х			
Bécasse des bois				х			
Vanneau huppé				х			
Locustelle tachetée					х		
Râle d'eau					х		
Rousserolle turdoïde					х		
Phragmite des joncs					х		
Fuligule milouin					х		
Busard des roseaux					х		
Pic épeichette					х		
Chouette chevêche						х	

# IV.2.2.2 Les données Natura 2000

Au sein du périmètre éloigné, il n'existe aucune Zone de Protection Spéciale, relative à la Directive Oiseaux. En revanche, 10 Zones Spéciales de Conservation sont présentes au sein de ce même périmètre.

Bien qu'aucun de ces zonages règlementaires ne soit justifié par la présence d'espèces avifaunistiques inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, quelques espèces d'importance sont toutefois nommées.

Cinquante-sept espèces d'oiseaux sont recensées au sein du périmètre éloigné par les données Natura 2000. Toutes sont protégées par la législation française et parmi elles, 10 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Martin-pêcheur d'Europe, la Cigogne noire, le Pic mar, le Pic noir, la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, la Pie-grièche écorcheur, le Milan royal, le Milan noir et l'Alouette Iulu.

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt écologique présentes au sein des ZSC du périmètre éloigné

N2000	FR2100247	FR2102001	FR2100291	FR4100247	FR4100180	FR4100182	FR2100317	FR2100318	FR2100322	FR2100323
Distance à la ZIP	2,7	9,7	11,1	11,8	13,6	15,3	16,1	16,1	18,9	19,9
Buse variable	X	3,1	11,1	11,0	13,0	15,5	X X	X	10,5	X X
Bergeronnette des ruisseaux	X						^	^		X
Bergeronnette printanière	X									X
Tarier pâtre	X									^
Chouette effraie		+								
	X	+								
Cincle plongeur			X							X
Martin-pêcheur d'Europe					X					
Cigogne noire					X	X				
Pic mar					X	X				<del> </del>
Pic épeichette					X	X				
Pic noir					X	X	X			
Bondrée apivore					X		X	X		
Autour des palombes							X			X
Epervier d'Europe							X	X		X
Mésange à longue queue							X	X		
Pipit des arbres							X	X		
Martinet noir							X			
Linotte mélodieuse							X			
Chardonneret élégant							X			
Verdier d'Europe							X			
Grimpereau des jardins							X	X		
Busard Saint-Martin							X			
Grosbec casse-noyaux							X	x		
Coucou gris							X			
Hirondelle de fenêtre							X			
Pic épeiche							x	x		
Rougegorge familier							x	x		
Pinson des arbres							x	x		
Hirondelle rustique							x			
Pie-grièche écorcheur							x	x		
Milan noir							x	x		
Milan royal							X	x		
Mésange noire							X			
Mésange bleue							X	x		
Mésange huppée							х	Х		
Mésange charbonnière							х	Х		
Mésange boréale							Х	Х		
Mésange nonnette							X	X		
Pouillot véloce							х	Х		
Accenteur mouchet							Х	Х		
Bouvreuil pivoine							X			
Roitelet à triple bandeau							X			
Roitelet huppé							X			
Sitelle torchepot							X	Х		
Chouette hulotte							X			
Fauvette à tête noire							X	X		
Fauvette des jardins							X	x		
Fauvette grisette							X	X		
Troglodyte mignon							X	x		
Alouette Iulu							^	x		
Bruant jaune								X		
Pouillot siffleur								X		
Pouillot sitteur  Pouillot fitis								X		
Héron cendré								X		v
					+					X
Grèbe castagneux										X
Pouillot de Bonelli										X
Pic vert										X

X : Espèces d'intérêt écologique n'ayant pas justifiées la création de zones Natura 2000

# IV.2.2.3 Les Schémas régionaux éoliens (SRE) de Champagne-Ardenne et de Lorraine

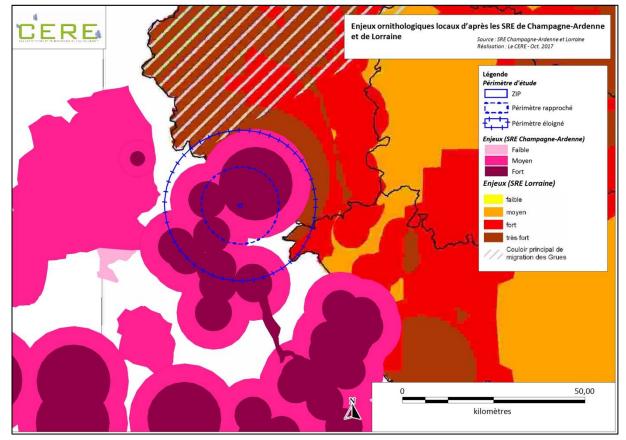
### SRE de Champagne-Ardenne

Le volet avifaune du SRE de Champagne-Ardenne comprend une partie sur l'avifaune locale avec en particulier des zones tampons définies autour de nids d'espèces patrimoniales fragiles comme la Cigogne noire, la Grue cendrée ou le Milan royal qui ont un grand rayon d'action. Ce volet recense également les zones de stationnement migratoire importantes dans la région.

#### Le SRE de Lorraine

Dans le SRE de Lorraine, les structures naturalistes ont fait le choix de sélectionner les espèces les plus sensibles aux éoliennes en fonction de leur sensibilité intrinsèque (mortalité avérée, dérangements constatés, etc.) et de leur statut de conservation. Les enjeux ont ensuite été évalués en choisissant l'une des deux méthodes suivantes en fonction des informations disponibles pour chaque espèce :

- les <u>espèces à répartition diffuse</u> pour lesquelles l'aire globale de présence en période de nidification s'est vu attribuée un enjeu à la hauteur de la sensibilité de l'espèce ;
- les <u>espèces avec des données ponctuelles disponibles</u> pour lesquelles un ou plusieurs rayons de sensibilité ont été placés en fonction de l'écologie propre à chaque espèce.

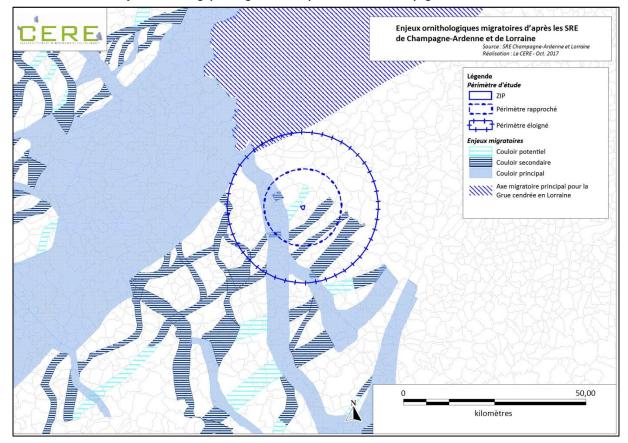


Carte 19 : Enjeux ornithologiques locaux d'après le SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine

D'après le SRE de Champagne-Ardenne, l'extension du parc éolien de Piroy est localisée au sein d'un secteur à forts enjeux avifaunistiques. Ceci est dû à la présence d'une zone de nidification de la Cigogne noire sur les secteurs de Montiers-sur-Saulx, Bure et Ribeaucourt (55).

# IV.2.2.4 Les couloirs migratoires selon les SRE

La définition des couloirs de migration du SRE est d'une part basée sur les couloirs de migration préalablement connus en région, et d'autre part sur une interprétation cartographique prenant en compte le relief et la couverture du sol en liaison avec les autres couloirs migratoires existants. Le tracé des couloirs est donc défini à une échelle large et ne repose pas précisément sur des données de terrain locales. Les couloirs au niveau des vallées sont volontairement tracés avec une « zone tampon » plus large autour de la vallée.



Carte 20 : Enjeux ornithologiques migratoires d'après les SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine

D'après le SRE de Champagne-Ardenne, le projet d'extension du parc éolien de Piroy est situé à proximité immédiate d'un couloir migratoire potentiel, mais aucun axe de déplacement ne traverse la Zone d'Implantation Potentielle.

# IV.2.2.5 Les données des structures naturalistes locales

La LPO Champagne-Ardenne, en collaboration avec la LPO Coordination Lorraine, a synthétisé au sein du périmètre rapproché, 121 espèces nicheuses dont certaines sont emblématiques ou patrimoniales dans la région.

# Les oiseaux liés aux espaces cultivés

Parmi les espèces de ce cortège signalées par l'association, l'attention est portée principalement sur quatre oiseaux :

- <u>Le Busard cendré</u> : cette espèce est signalée comme nicheuse certaine sur la commune de Saudron, à 7,5 km du projet ;
- Le Busard Saint-Martin: il est nicheur possible en Champagne-Ardenne alors qu'aucun indice de reproduction n'a été signalé en Lorraine;
- <u>L'Œdicnème criard</u>: cette espèce est seulement signalée du côté lorrain. La distance entre le projet et les observations de cette espèce suffit à considérer que l'impact sera nul pour cet oiseau ;

la Caille des blés: mentionnée sur sept communes du périmètre rapproché depuis 2005, cette espèce n'est pas mentionnée sur Montreuil-sur-Thonnance malgré un contexte paysager favorable. La LPO Champagne-Ardenne indique que cette espèce est très sensible à l'effarouchement due aux éoliennes. En effet, les mâles chanteurs ne sont plus retrouvés dans les 250m autour des mâts (LPO Champagne-Ardenne, 2010; Bergen 2001).

En plus de ces quatre espèces, l'association signale la présence de nombreuses autres au statut de conservation défavorable dans les 10 km autour du projet : le Faucon crécerelle, la Perdrix grise, la Linotte mélodieuse, l'Alouette des champs, le Bruant proyer.

#### Les oiseaux liés aux boisements

La Cigogne noire est la principale espèce à fort enjeu notée dans le secteur pendant la période de nidification. Bien qu'aucun nid n'ait été découvert à ce jour, cette espèce est nicheuse possible dans les 10 km autour du projet d'extension du parc éolien de Piroy. En effet, plusieurs observations en période de migration et en période de nidification ont été signalées ces dernières années. Du côté lorrain, les abords de l'Orge semblent constituer des secteurs d'alimentation privilégiés tandis que quatre observations en période de nidification depuis 2010 sont recensées dans le secteur de Montiers-sur-Saulx, Bure et Ribeaucourt. Des observations d'adultes en vol font mention de déplacements de l'espèce dans des zones à environ 5 km du projet éolien.

D'autres espèces ont été inventoriées sur le périmètre étendu : l'Épervier d'Europe, la Buse variable, la Bondrée apivore, l'Autour des palombes, la Chouette hulotte, le Pic noir, le Pic vert, le Pic épeiche, le Pic épeichette, le Pic mar, le Pic cendré, le Pigeon colombin, le Gobemouche gris, la Mésange nonnette, la Mésange huppé, la Mésange noire, le Bouvreuil pivoine, le Grimpereau des bois et le Pouillot siffleur.

A noter que le Pic cendré a été répertorié dans les boisements de la commune de Montreuil-sur-Thonnance aux lieudits « Bois de la Rochelle » et « la Male Combe », au sud-ouest de la ZIP, dans la vallée du Mont.

# Les oiseaux liés aux herbages, au bocage et aux milieux ouverts secs

L'association naturaliste indique la présence de plusieurs espèces emblématiques à moins de 10 km du projet :

- le Milan royal : espèce dont le dernier bastion de nidification champenoise est la Haute-Marne, les territoires des nids connus de 2005 à 2010 sont inclus dans la cartographie du SRE régional. En 2016, cette espèce a niché sans succès sur la commune de Montiers-sur-Saulx, à moins de 10 km au nord du périmètre étendu ;
- le Milan noir : nicheur probable du côté de la Champagne-Ardenne et nicheur certain du côté Lorrain, cette espèce n'est que rarement signalée;
- la Huppe fasciée : espèce bien représentée en Haute-Marne malgré son statut régional, elle est notée comme présente dans les 10 km autour du projet. Cette espèce recherche souvent sa nourriture dans les pâturages ;
- le Faucon hobereau : espèce chassant dans les espaces ouverts, il a été trouvé nicheur sur la commune d'Annonville;
- la Pie-grièche écorcheur : dans le secteur, il existe une densité de couples importante dans les milieux favorables à l'espèce ;
- la Pie-grièche à tête rousse : nicheuse à Chevillon, sa présence à proximité du projet n'est pas à exclure ;
- le Pipit farlouse : espèce rare dans le secteur, il est tout de même noté comme nicheur en 2010 à Chatonrupt-Sommermont;
- <u>le Pouillot de Bonelli</u> : il est nicheur probable sur la commune de Poissons.

En plus de ces huit espèces, des espèces plus communes sont également connues dans le secteur comme le Tarier pâtre, le Rougequeue à front blanc, la Fauvette babillarde, la Fauvette grisette, le Moineau friquet, le Torcol fourmilier, l'Alouette lulu ou encore le Bruant jaune.

# Les oiseaux liés aux zones humides et aquatiques

La quasi-totalité des données de ce groupe concerne des oiseaux nicheurs dans la vallée de la Marne et les petites rivières présentes à moins de 10 km du projet. On peut noter la présence d'espèces inféodées aux petites rivières, comme le Cincle plongeur, le Martin-pêcheur et la Bergeronnette des ruisseaux, ou aux roselières, comme la Rousserolle effarvatte, la Rousserolle turdoïde, la Rousserolle verderolle, le Bruant des roseaux et le Phragmite des joncs et la Locustelle tachetée. Mais la nidification d'espèces plus généralistes est également signalée pour le Héron cendré et le Canard colvert.

Enfin, le périmètre rapproché accueille des nidifications d'espèces plus emblématiques comme :

- le Blongios nain : mentionné une seule fois en nicheur possible ;
- <u>le Petit gravelot</u>: nicheur certain en Lorraine;
- <u>le Fuligule milouin</u> : nicheur possible également en Lorraine ;
- <u>le Busard des roseaux</u> : nicheur possible en Champagne-Ardenne.

Cependant, le projet étant situé sur un plateau éloigné des zones humides et des cours d'eau, ce cortège d'espèces sera peu impacté par le projet.

### Les oiseaux liés aux villages

Les observations de la Chevêche d'Athéna sont rares au sein du périmètre rapproché. La dernière donnée date de 2003 où elle semble avoir niché à Sailly, à 8 km au nord de la ZIP.

L'Effraie des clochers, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre sont des espèces susceptibles d'être rencontrées au sein de la ZIP.

### Les oiseaux généralistes

Des espèces ubiquistes comme la Tourterelle des bois et le Hibou moyen-duc sont aussi potentiellement présents au sein de la ZIP en tant que nicheurs ou à des fins d'alimentation et de repos.

# IV.2.2.6 Les données d'études écologiques au sein du périmètre rapproché

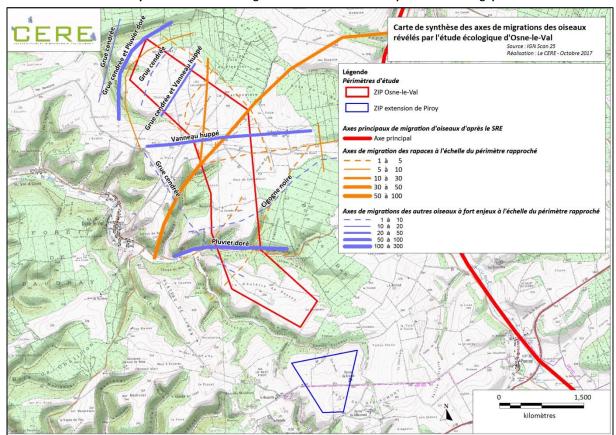
### Projet d'Osne-le-Val (<500m)

Dans le cadre de cette étude écologique, trois espèces remarquables nicheuses ont été relevées au sein de la 7IP:

- le Pic noir ;
- la Pie-grièche écorcheur;
- le Pigeon colombin.

Au regard de la faible distance de ce projet, une attention particulière sera portée afin que l'ajout d'éoliennes n'impacte pas ces espèces nicheuses remarquables.

En outre, lors des expertises avifaunistiques réalisées dans le cadre de ce projet, des passages migratoires au sein de la ZIP ont été relevés. Cependant, ces axes de migration ne sont que secondaires en comparaison de ceux survolant les vallées de la Marne et de la Saulx, regroupant des effectifs bien plus importants. De plus, la quasitotalité des oiseaux migrateurs observés dans le cadre de ce projet utilisent des axes de migration globalement orientés nord-est / sud-ouest. Ils ne traversent donc pas la ZIP du projet éolien de Piroy, situé au sud du projet de la Plaine l'Osne.



Carte 21 : Carte de synthèse des axes de migrations des oiseaux révélés par l'étude écologique d'Osne-le-Val

# Projet de Pavelotte (8,3 km)

Lors des études réalisées dans le cadre de ce projet, **12 espèces remarquables** en période de nidification ont été observées :

- le Busard Saint-Martin;
- le Busard cendré ;
- la Fauvette babillarde;
- le Moineau friquet ;
- le Pic mar ;
- le Pic noir ;
- la Pie-grièche écorcheur ;
- le Pipit farlouse ;
- le Pouillot siffleur;
- le Tarier pâtre ;
- le Torcol fourmilier;
- le Traquet motteux.

Au regard de la distance entre les deux projets et des domaines vitaux de ces espèces, le projet d'extension du parc éolien de Piroy ne provoquera pas d'effet cumulatif sur les espèces remarquables de Pavelotte observées en période de nidification.

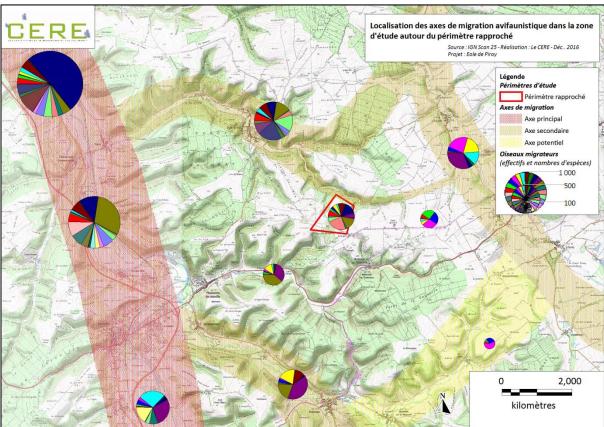
# IV.2.2.7 Les données écologiques du parc éolien de Piroy

Durant la période de migration, 57 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 8 figurent à l'annexe I de la Directive Oiseaux : la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, la Grande aigrette, la Grue cendrée, le Milan noir, le Milan royal et la Pie-grièche écorcheur.

Les prospections ont permis de confirmer un axe à fort enjeu (ou axe principal) signalé par le SRE de Champagne-Ardenne au niveau de la vallée de la Marne.

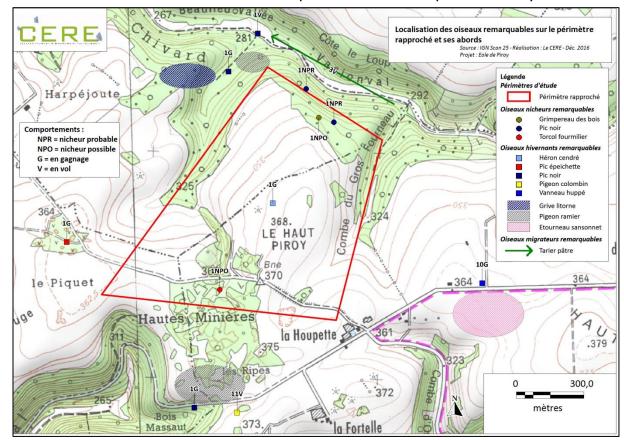
Trois axes secondaires ont également été observés autour du projet de Piroy :

- un premier axe suivant la vallée de la Saulx et utilisé notamment par le Milan royal ;
- un second suivant la vallée du Rongeant et connecté au corridor principal de la Marne ;
- un dernier le long de la vallée de l'Osne qui fait la jonction entre les couloirs de migration de la Marne et de la Saulx. Cet axe se divise en deux couloirs dans sa partie est :
  - o un couloir « sud » utilisé par un nombre réduit d'oiseaux et perturbé par l'effet barrière provoqué par les éoliennes du parc des Hauts Pays ;
  - o un couloir « nord » plus large et fréquenté par un plus grand nombre d'oiseaux, dont des espèces emblématiques comme le Busard-Saint-Martin, la Bondrée apivore, la Grue cendrée ou encore le Milan royal, d'après nos observations et celles réalisées dans le cadre de l'étude écologique d'Osne-le-Val.



Carte 22 : Localisation des axes de migration avifaunistique identifiés lors de l'étude écologique du parc éolien de Piroy

Les espèces remarquables identifiées lors de l'étude écologique ont été observées en grande majorité sur l'axe de la vallée de la Marne mais également sur les axes secondaires de la vallée de Saulx, de la vallée du Rongeant et de la vallée de l'Osne. Les observations confirment la présence des axes migratoires secondaires et principaux. Au niveau de la ZIP du parc éolien de Piroy, aucun axe de migration ne survole le site d'étude. Les effectifs d'oiseaux observés sont faibles et les espèces longent le bois de la combe Frinval sans survoler l'emprise du parc. Aucune halte migratoire n'avait de plus été constatée au sein de la ZIP.

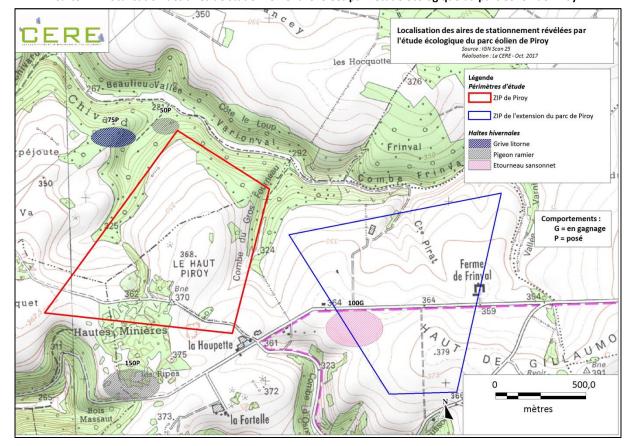


Carte 23 : Localisation des oiseaux remarquables au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy

En période hivernale, 28 espèces ont été recensées, dont 1 inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; le Pic noir.

Quatre aires de stationnement ont été identifiées aux abords de la ZIP du parc de Piroy. Elles concernent trois espèces : la Grive litorne, le Pigeon ramier et l'Etourneau sansonnet.

L'une de ces zones est inclue au sein de la ZIP de l'extension du parc de Piroy.



Carte 24 : Localisation des aires de stationnement révélées par l'étude écologique du parc éolien de Piroy

En période de nidification, 36 espèces ont été recensées dont 1 figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Pic noir.

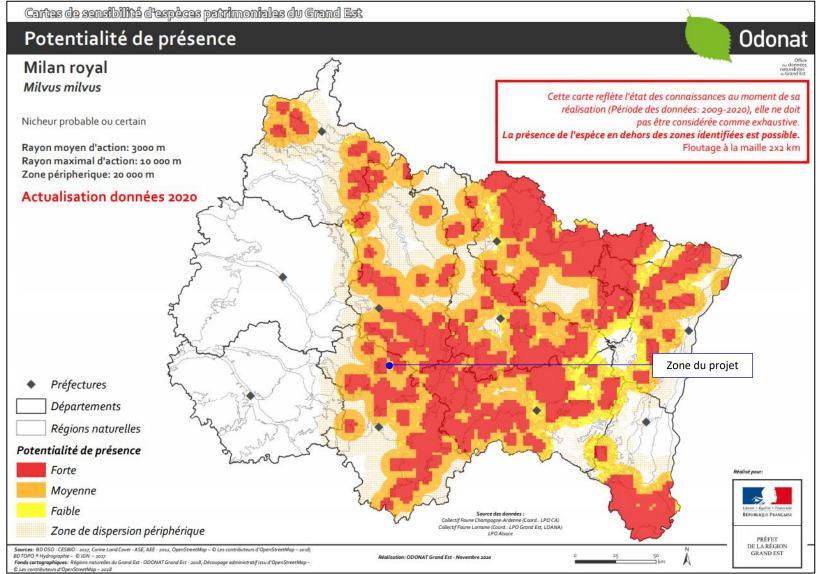
L'étude avait conclu à de forts enjeux dans les milieux fermés et semi-fermés car ceux-ci, en plus de constituer des secteurs de chasse et des axes de déplacement, sont également accueillants pour la nidification des espèces. En revanche, les secteurs de milieux ouverts et rudéraux ne présentent qu'un enjeu faible au regard de leur intérêt écologique pour les espèces présentes.

Parmi les espèces remarquables identifiées, seules deux présentent un risque de collision significatif : le Torcol fourmilier et le Vanneau huppé.

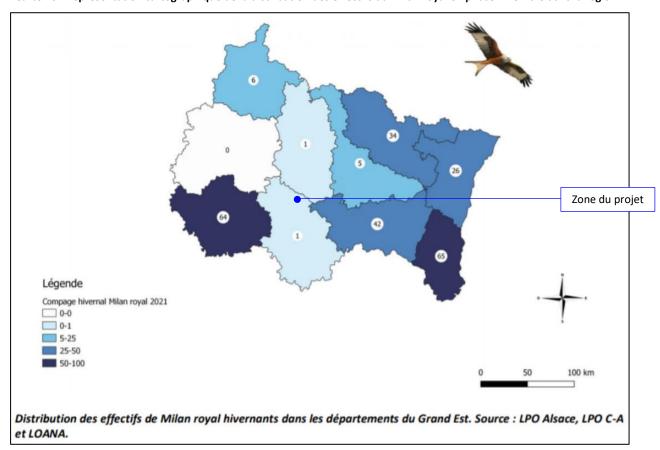
# IV.2.2.8 Les données relatives au Milan royal

Selon les données relatives au Milan royal au niveau régional (données mises à disposition par les associations Odonat, LPO et LOANA) et illustrées pages suivantes, il apparaît que la zone d'implantation du projet se localise dans un secteur de potentialité moyenne de présence du Milan royal, non loin de secteurs de potentialité forte. En revanche, il n'est pas référencé de lieux de reproduction (en 2019 selon la carte établie page 68) aux environs proches du projet. En hiver (page 68), le nombre d'individus présents est très faible dans le département.

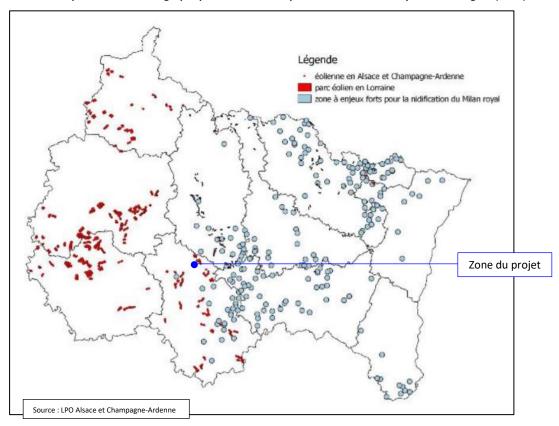
Carte 25 : Représentation cartographique des potentialités de présence du Milan royal dans la région Grand Est



Carte 26 : Représentation cartographique de la distribution des effectifs du Milan royal en phase hivernale dans la région



Carte 27: Représentation cartographique des lieux de reproduction du Milan royal dans la région (2019)



# IV.2.2.9 Conclusion sur les données bibliographiques

La Zone d'Implantation Potentielle de l'extension du parc de Piroy est localisée dans un contexte à forts enjeux avifaunistiques, notamment traduits par la présence potentielle du Milan royal. Cependant, éloignées des axes de migration identifiés par les SRE et les études écologiques réalisées au sein du périmètre rapproché, peu d'espèces sensibles à l'éolien sont présentes dans le secteur de la ZIP de l'extension.

Afin de confirmer les conclusions formulées lors de l'expertise écologique du parc éolien de Piroy dont le projet est une extension directe, des sorties complémentaires ont été réalisées durant le cycle biologique de l'année 2017.

## IV.2.3 RESULTATS D'INVENTAIRE

#### IV.2.3.1 En période de migration 2016-2017 (LE CERE)

## IV.2.3.1.1 Les espèces recensées (2016-2017)

Cinquante-cinq espèces ont été contacté pendant l'étude, 41 sont protégées en France et 8 sont classées dans la Directive Oiseaux. Dix-huit espèces ont été contactées au sein de la ZIP en période de migration.

Tableau 14 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période de migration (LE CERE 2016-2017)

Espèces et niveau de	Prote	ection	Liste rou	uge France		_	Sensibilité à
patrimonialité	France	Europe	Nicheur	De passage	Effectifs	Comportements	l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Accenteur mouchet	Х		LC	LC	9	P/G	Très faible
Alouette des champs			NT	LC	114	V	Très faible
Bergeronnette grise	Х		LC		10	G/P	Très faible
Bergeronnette printanière	Х		LC	DD	13	G/P	Très faible
Bondrée apivore	Х	DO1	LC	LC	4	V	Faible
Bouvreuil pivoine	Х		VU		5	Р	Très faible
Bruant jaune	Х		VU	NA	29	V/P	Très faible
Bruant proyer	Х		LC		17	V/P	Très faible
Busard Saint-Martin	Х	DO1	LC	NA	4	V/G	Faible
Buse variable	Х		LC	NA	18	V	Modérée
Canard colvert			LC	NA	37	V/P	Très faible
Chevalier guignette	Х		LC	DD	5	V	Très faible
Choucas des tours	Х		LC	LC	105	V	Très faible
Chouette hulotte	Х		LC	LC	3	Р	Très faible
Cigogne blanche	Х	DO1	LC	NA	11	V/G	Modérée
Corbeau freux			LC		221	V/G	Très faible
Corneille noire			LC		17	V	Très faible
Cygne tuberculé	Х		NA		1	Р	Très faible
Etourneau sansonnet			LC	NA	971	V/G	Très faible
Faucon crécerelle	Х		NT	NA	9	V/G	Modérée

	Prote	ction	Sta	tuts			Sensibilité à
Espèces et niveau de patrimonialité	France	Europe	Liste rouge France Nicheur	Nationale Migrateur	Effectifs	Comportements	l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Faucon hobereau	X		LC	NA	5	V	Faible
Foulque macroule			LC	NA	12	G/P	Très faible
Geai des chênes			LC		17	V/P	Très faible
Grand cormoran	Х		LC	NA	74	V	Très faible
Grande Aigrette	Х	DO1	NT		3	G	Très faible
Grive litorne			LC		322	V/G/P	Très faible
Grive mauvis				NA	63	V/P	Très faible
Grive musicienne			LC	NA	136	V/G/P	Très faible
Grue cendrée	Х	DO1	CR	NA	116	V	Modérée
Héron cendré	Х		LC	NA	14	G/V	Faible
Hirondelle rustique	Х		NT	DD	234	V	Très faible
Linotte mélodieuse	Х		VU	NA	11	V/P	Très faible
Loriot d'Europe	Х		LC	NA	6	V/P	Très faible
Martinet noir	Х		NT	DD	20	V	Faible
Mésange à longue queue	Х		LC	NA	24	G/V	Très faible
Mésange bleue	Х		LC	NA	3	P/G	Très faible
Mésange charbonnière	Х		LC	NA	10	V/G/P	Très faible
Milan noir	Х	DO1	LC	NA	5	V	Modérée
Milan royal	Х	DO1	VU	NA	11	V	Modérée
Moineau domestique	Х		LC	NA	58	G/P	Très faible
Moineau friquet	Х		EN		8	G/P	Très faible
Mouette rieuse	Х		NT	NA	9	Р	Faible
Pic vert	Х		LC		1	V	Très faible
Pie-grièche écorcheur	Х	DO1	NT	NA	3	V/P	Très faible
Pigeon colombin			LC	NA	3	V	Très faible
Pigeon ramier			LC	NA	501	V	Faible
Pinson des arbres	Х		LC	NA	225	V/P	Très faible
Pipit farlouse	Х		VU	NA	151	V	Très faible
Rossignol philomèle	Х		LC	NA	5	Р	Très faible
Rougequeue noir	Х		LC	NA	2	P/G	Très faible
Sarcelle d'hiver			VU	NA	6	Р	Très faible

	Prote	ction	Stat	tuts			Sensibilité à
Espèces et niveau de patrimonialité	France	Europe	Liste rouge France Nicheur	Nationale Migrateur	Effectifs	Comportements	l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Tarier pâtre	Х		NT	NA	18	V/p	Très faible
Traquet motteux	X		NT	DD	7	V/P	Très faible
Troglodyte mignon	X		LC		3	Р	Très faible
Vanneau huppé			NT	NA	10	Р	Très faible

P = posé / V = en vol / G = gagnage

Niveau de patrimonialité très fort
Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible

#### IV.2.3.1.2 Analyse globale des observations (2016-2017)

En période des migrations 2016-2017 (investigations réalisées par Le Cere), les espèces d'oiseaux numériquement les mieux représentées sur le secteur sont l'Etourneau sansonnet (971 contacts) et le Pigeon ramier (501contacts). La Grive litorne (322 contacts), le Pinson des arbres (225 contacts) et l'Hirondelle rustique (234 contacts) composent le deuxième groupe d'espèces les mieux représentées à cette période.

Une espèce se distingue par un niveau de patrimonialité très fort en raison de son inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) et de son statut vulnérable au niveau national : le Milan royal. Onze individus ont été observés en vol. A noter que cette espèce est également très sensible à l'éolien. Sept autres espèces se distinguent par un niveau de patrimonialité fort en raison de leur inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) : la Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, la Grande Aigrette, la Grue cendrée, le Milan noir et la Pie-grièche écorcheur.

Six espèces se distinguent par une sensibilité supérieure, qualifiée de modérée, à l'implantation d'un parc éolien dans l'aire d'étude : la Buse variable, la Cigogne blanche, le Faucon crécerelle, la Grue cendrée, le Milan noir et le Milan royal.

Les espèces remarquables suivent les axes et couloirs de migrations identifiés, en particulier en suivant les fonds de vallées. Dans ce cadre, nous relevons que la totalité des espèces les plus emblématiques observées, et notamment les plus sensibles à l'éolien, l'ont été à grande distance de la zone d'implantation potentielle du projet.

Aucune zone de halte migratoire n'a été détectée au sein de la ZIP de l'extension du parc de Piroy.

Localisation des espèces remarquables en période de migration Source: IGN Scon 25 Réalisation : CERE - Avril 2019 Légende Zone d'étude Couloirs de migration selon le SRE Axe principal Axe secondaire Axe potentiel Axe de migration Axe potentiel Axe secondaire Axe principal Espèces remarquables Bondrée apivore **Busard Saint Martin** Cigogne blanche Grande aigrette Grue cendrée Milan noir Milan royal Pie-grièche écorcheur

Carte 28 : Localisation des espèces remarquables en période de migration (LE CERE 2016-2017)

# IV.2.3.2.1 Les espèces recensées (2020)

Quarante-trois espèces ont été contacté pendant l'étude complémentaire en phase postnuptiale 2020.

Tableau 15 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période de migration postnuptiale 2020

				Liste Rou	ge France	Com	porten	nents	Haute	ur de v	ol (effe	ctifs)	
Espèces	Effectifs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	N	DP	Vol migratoire	Vol local/ Transit	Stationnement/ Alimentation	Н1	H2	нз	Н4	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Accenteur mouchet	3	PN	-	LC				3	3				Très faible
Alouette des champs	228	GC	OII	NT	NA		83	145	145	83			Très faible
Alouette Iulu	2	PN	OI	LC		2					2		Faible
Bergeronnette grise	2	PN	-	LC		1	1			2			Très faible
Bruant jaune	11	PN	-	VU	NA	2		9	9	2			Très faible
Bruant proyer	2	PN	•	LC				2	2				Très faible
Buse variable	1	PN	•	LC	NA		1			1			Modérée
Chardonneret élégant	23	PN	•	VU	NA	13		10	10	13			Très faible
Corbeau freux	12	EN	OII	LC		3	4	5	5	1	6		Très faible
Corneille noire	32	EN	OII	LC		11	11	10	10	22			Très faible
Epervier d'Europe	2	PN		LC	NA		1	1	1	1			Faible
Etourneau sansonnet	361	EN	OII	LC	NA	25	182	154	154	207			Très faible
Faisan de Colchide	1	GC	OII ; OIII	LC				1	1				Très faible
Faucon crécerelle	2	PN	-	NT	NA	1		1	1	1			Modérée
Fauvette à tête noire	1	PN	-	LC	NA			1	1				Très faible
Geai des chênes	3	EN	OII	LC				3	3				Très faible
Grimpereau des jardins	3	PN	-	LC				3	3				Très faible
Grive draine	2	GC	OII	LC	NA			2	2				Très faible
Grive mauvis	2	GC	OII		NA	2					2		Très faible
Grive musicienne	10	GC	OII	LC	NA	10				10			Très faible
Grosbec casse-noyaux	5	PN	-	LC			5			5			Très faible

				Liste Rou	ge France	Com	portem	ents	Haute	ur de v	ol (effe	ctifs)	
Espèces	Effectifs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Z	DP	Vol migratoire	Vol local/ Transit	Stationnement/ Alimentation	Н1	H2	НЗ	Н4	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Linotte mélodieuse	248	PN	-	VU	NA	80	151	17	17	231			Très faible
Merle noir	1	GC	OII	LC	NA			1	1				Très faible
Mésange à longue queue	11	PN	-	LC	NA			11	11				Très faible
Mésange bleue	5	PN	-	LC	NA			5	5				Très faible
Mésange charbonnière	9	PN	-	LC	NA			9	9				Très faible
Pic épeiche	3	PN	-	LC				3	3				Très faible
Pic vert	4	PN	-	LC				4	4				Très faible
Pigeon colombin	1	GC	OII	LC	NA		1			1			Très faible
Pigeon ramier	145	GC	OII ; OIII	LC	NA	138	7			36	109		Faible
Pinson des arbres	182	PN	-	LC	NA	110	44	28	28	150	4		Très faible
Pinson du Nord	1	PN	-		NA	1					1		Très faible
Pipit des arbres	3	PN	-	LC	DD			3	3				Très faible
Pipit farlouse	52	PN	-	VU	NA	51	1			52			Très faible
Pouillot fitis	1	PN	-	NT	DD			1	1				Très faible
Pouillot véloce	8	PN	-	LC	NA			8	8				Très faible
Rougegorge familier	3	PN	-	LC	NA			3	3				Très faible
Rougequeue noir	7	PN	-	LC	NA			7	7				Très faible
Serin cini	1	PN	-	VU	NA	1				1			Très faible
Sittelle torchepot	4	PN	-	LC				4	4				Très faible
Traquet motteux	1	PN	-	NT	DD			1	1				Très faible
Troglodyte mignon	3	PN	-	LC				3	3				Très faible
Verdier d'Europe	3	PN	-	VU	NA			3	3				Très faible
Total	1404	-	-	-	-	451	492	461	461	819	124		
Nombre d'espèces	43	-	-	-	-	16	13	32	32	18	6		

N: nicheur / DP: de passage - H1: posé / H2: vol à hauteur inférieure à 15 mètres / H3: entre 15 et 150 mètres / H4: au-delà de 150 mètres

Niveau de patrimonialité fort	Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité modéré à fort	Niveau de patrimonialité faible

## IV.2.3.2.2 Analyse globale des observations (2020)

En période des migrations postnuptiales 2020, les espèces d'oiseaux numériquement les mieux représentées sont l'Etourneau sansonnet (361 contacts), la Linotte mélodieuse (248 individus) et l'Alouette des champs (228 contacts). Excepté la Linotte mélodieuse qui est patrimoniale, ces espèces ne sont pas protégées et sont chassables à cette période. Le Pinson des arbres (182 contacts) et le Pigeon ramier (145 contacts) composent le deuxième groupe d'espèces les mieux représentées à cette période.

Trois espèces de rapaces ont été observées en phase postnuptiale : la Buse variable (1 contact), l'Epervier d'Europe (2 contacts) et le **Faucon crécerelle** (2 contacts).

Une espèce se distingue par un niveau de patrimonialité fort en raison de son inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) : l'**Alouette Iulu**. Deux individus ont été observés en migration à hauteur des pales des éoliennes (H3).

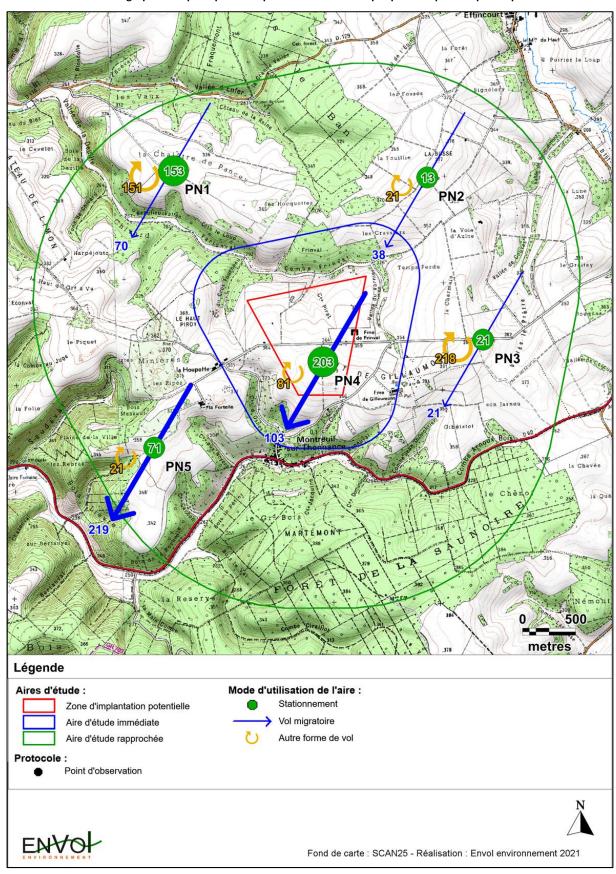
Un niveau de patrimonialité modéré est défini pour six espèces : le **Bruant jaune**, le **Chardonneret élégant**, la **Linotte mélodieuse**, le **Pipit farlouse**, le **Serin cini**, et le **Verdier d'Europe**. Les populations nicheuses de ces espèces sont vulnérables en France. Ces espèces, pour la plupart, ont été observées en migration et/ou en stationnement dans les différents habitats de l'aire d'étude.

Un total de 1 404 individus d'oiseaux a été comptabilisé à partir des deux passages d'observation en période postnuptiale de l'année 2020. Parmi ces effectifs, 461 individus (32,8%) étaient en stationnement sur le site (champs, boisements et haies) et 451 (32,1%) en survol migratoire ; le reste (492 soit 35,1%) correspondant à des vols en local à des hauteurs variables. Les survols migratoires n'ont pas été très nombreux, principalement représentés par le Pigeon ramier (138 contacts), le Pinson des arbres (110 contacts) et, dans une moindre mesure, par la Linotte mélodieuse (80 contacts) et le Pipit farlouse (51 contacts).

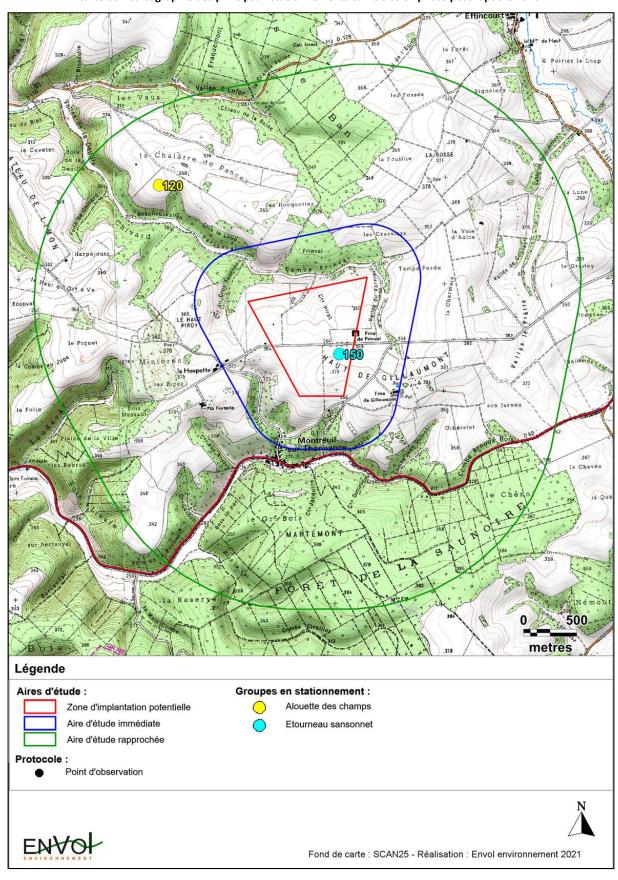
L'essentiel des observations a correspondu à des oiseaux en vol à faible altitude (819 individus) et à des oiseaux posés au sol (461 individus). Peu d'oiseaux (124 individus) ont survolé le site à hauteur des pales des éoliennes (H3), principalement représentés par le Pigeon ramier. Une seule espèce patrimoniale, l'Alouette Iulu, a été observée à ces altitudes (2 contacts).

En phase postnuptiale 2020, l'espèce potentiellement la plus sensible au fonctionnement d'un parc éolien dans l'aire d'étude est la Buse variable (1 contact) et le Faucon crécerelle (2 contacts). Ce niveau de sensibilité est jugé modéré. Neuf spécimens du rapace avaient déjà été observés au cours de la période des migrations 2016-2017.

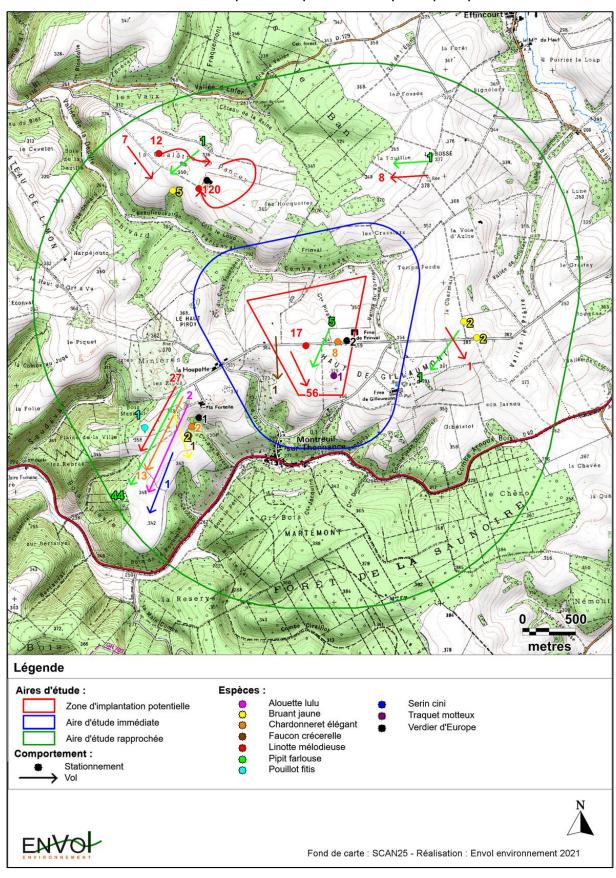
Carte 29 : Cartographie des principaux comportements observés par point en période postnuptiale 2020



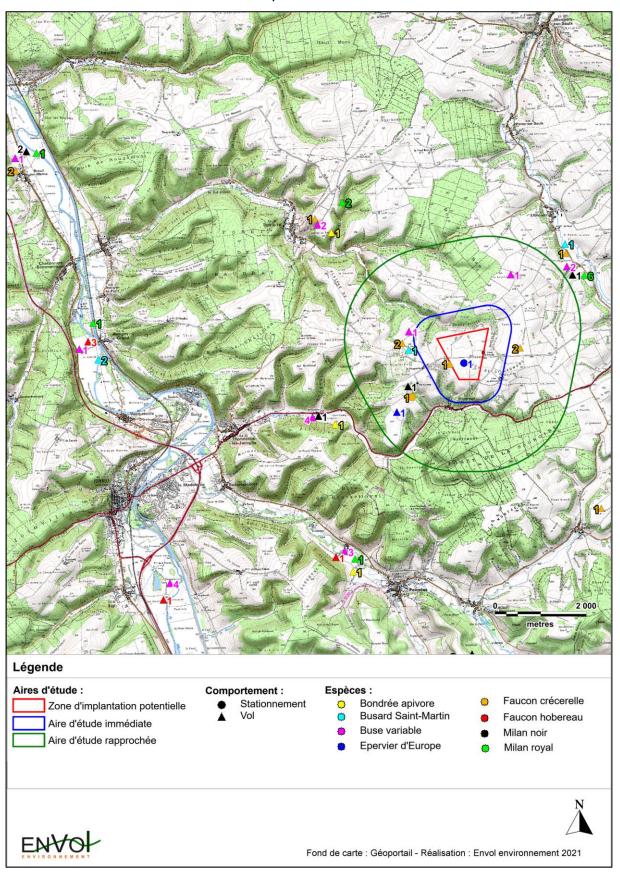
Carte 30 : Cartographie des principaux stationnements sur le site en phase postnuptiale 2020



Carte 31 : Localisation des espèces à forte patrimonialité en période postnuptiale 2020



Carte 32 : Localisation des rapaces diurnes observés entre 2016 et 2020



#### IV.2.3.3 En période de reproduction 2016-2017 (LE CERE)

## IV.2.3.3.1 Les espèces recensées (2016-2017)

Cinquante-quatre espèces ont été inventoriées en période de nidification.

Parmi elles, 39 sont protégées par la législation française dont 5 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : la Pie-grièche écorcheur, le Pic noir, le Milan noir, le Busard sp. et le Busard Saint-Martin.

Tableau 16 : Liste, effectif et comportement des espèces d'oiseaux présentes en période de nidification

Espèces et niveaux de	Protec	tion	Stat	uts			Sensibilité à l'exploitation
patrimonialité	France	Europe	Liste rouge France Nicheur	Liste rouge région	Effectifs	Comportements	d'un parc éolien sur le site
Alouette des champs			NT	AS	53	NPO/NPR	Très faible
Bergeronnette grise	Х		LC		7	NPO/NPR	Très faible
Bruant jaune	Х		VU	AP	21	NPO/NPR	Très faible
Bruant proyer	Х		LC	AS	5	NPO/NPR	Très faible
Bruant zizi	Х		LC	R	1	V	Très faible
Busard Saint-Martin	Х	DO1	LC	V	1	G	Faible
Busard sp.					2	G/V	Très faible
Buse variable	Х		LC		8	G/P	Modérée
Caille des blés			LC	AS	1	NPR	Très faible
Chardonneret élégant	Х		VU		1	V	Très faible
Corneille noire			LC		34	V/G/P/NPR/NPO	Très faible
Epervier d'Europe	Х		LC		1	G	Faible
Etourneau sansonnet			LC		20	P/V	Très faible
Faisan de Colchide			LC		1	NPR	Très faible
Faucon crécerelle	Х		NT	AS	6	G/P	Modérée
Faucon hobereau	Х		LC	V	1	V	Faible
Fauvette à tête noire	Х		LC		14	NPO/NPR	Très faible
Fauvette des jardins	Х		NT		1	NPR	Très faible
Fauvette grisette	Х		LC		1	NPR	Très faible

Espèces et niveaux de	Prote	ection	Statu	ts			Sensibilité à l'exploitation
patrimonialité	France	Europe	Liste rouge France Nicheur	Liste rouge région	Effectifs	Comportements	d'un parc éolien sur le site
Geai des chênes			LCLC		1	Р	Très faible
Grimpereau des jardins	Х		LC		2	NPO/P	Très faible
Grive musicienne			LC		6	NPR	Très faible
Grosbec casse-noyaux	Х		LC		1	V	Très faible
Héron cendré	Х		LC		2	P/V	Faible
Hirondelle rustique			NT	AS	4	V	Très faible
Linotte mélodieuse	Х		VU		2	NPO	Très faible
Martinet noir	Х		NT		1	V	Très faible
Merle noir			LC		52	NPO/NPR/V/P	Très faible
Mésange à longue queue	Х		LC		3	NPO	Très faible
Mésange bleue	Х		LC		1	V	Très faible
Mésange charbonnière	Х		LC		5	NPO/NPR	Très faible
Mésange noire	Х		LC		1	V	Très faible
Milan noir	Х	DO1	LC	V	5	G/V	Modérée
Moineau domestique	Х		LC		1	NPR	Très faible
Pic épeiche	Х		LC		2	G	Très faible
Pic noir	Х	DO1	LC		1	Р	Très faible
Pic sp.					1	Р	Très faible
Pic vert	Х		LC		1	NPO	Très faible
Pie bavarde			LC		1	V	Très faible
Pie-grièche écorcheur	Х	DO1	NT	V	3	NPO/NPR	Très faible
Pigeon ramier			LC		21	NPO/V	Très faible
Pinson des arbres	Х		LC		34	NPO/NPR	Très faible
Pipit des arbres	Х		LC		3	NPR	Très faible
Pipit farlouse	Х		VU	V	1	Р	Très faible
Pouillot fitis	Х		NT		11	NPO/NPR	Très faible
Pouillot véloce	Х		LC		13	NPO/NPR	Très faible

Espèces et niveaux de	Protection		Statu	Statuts			Sensibilité à l'exploitation
patrimonialité	France	Europe	Liste rouge France Nicheur	Liste rouge région	Effectifs	Comportements	d'un parc éolien sur le site
Roitelet huppé	Х		NT		8	NPO/NPR	Très faible
Rougegorge familier	Х		LC		1	NPO	Très faible
Rougequeue noir	Х		LC		1	NPR	Très faible
Serin cini	Х		VU		1	Р	Très faible
Tarier des prés	Х		VU	EN	1	NPO	Très faible
Tourterelle des bois			VU	AS	1	NPR	Très faible
Tourterelle turque			LC		1	NPR	Très faible
Troglodyte mignon	Х		LC		8	NPO/NPR	Très faible
Verdier d'Europe	Х		VU		6	NPO/P/G	Très faible

P= posé / V = en vol / G= gagnage / NPO = nicheur possible / NPR = nicheur probable

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible à modéré
Niveau de patrimonialité faible

# IV.2.3.3.2 Analyse globale des observations

En période de nidification, les espèces d'oiseaux numériquement les mieux représentées sont l'Alouette des champs (53 contacts) et le Merle noir (52 contacts). La Corneille noire (34 contacts), le Pinson des arbres (34 contacts), le Pigeon ramier (21 contacts), l'Etourneau sansonnet (20 contacts) et le Bruant jaune (21 contacts) composent le deuxième groupe d'espèces les mieux représentées à cette période. Six espèces de rapaces ont été observées en période de reproduction : le Busard Saint-Martin, la Buse variable, l'Epervier d'Europe, le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau et le Milan royal.

Quatre espèces se distinguent par un niveau de patrimonialité fort en raison de leur inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) : le Busard Saint-Martin, le Milan noir, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur.

Un niveau de patrimonialité modéré à fort est défini pour huit espèces : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse, le Serin cini, le Tarier des prés, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Les populations nicheuses de ces espèces sont vulnérables en France.

De nombreuses espèces sont considérées comme nicheurs probables sur le site. Parmi elles, sept sont patrimoniales. Il s'agit de l'Alouette des champs, du Bruant jaune, de la Fauvette des jardins, de la Pie-Grièche écorcheur, du Pouillot fitis, du Roitelet huppé et de la Tourterelle des bois.
En associant les effectifs recensés, les lieux de contacts des espèces inventoriées, les comportements observés ainsi que les expositions connues aux effets de collisions (T. Dürr, novembre 2020), nous déterminons une sensibilité modérée à l'implantation d'un parc éolien sur le secteur pour la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Milan noir.

Localisation des espèces remarquables en période CERE de reproduction 222222222222 Source : I GN Scan 25 Réalisation : CERE-novembre 2018 Temps Perdu Légende Périmètre rapproché Bergeronnette grise Charmai Bruant proyer Busard sp. Buse variable Caille des blés Epervier d'Europe Faucon crécerelle Faucon hobereau eg Faucon sp Fauvette à tête noir Ferme Fauvette des jardins Grimpereau des jardins 0 Héron cendré Linotte mélodieuse Mésange à longue queue Mésange charbonnière Milan noir Pie grièche écorcheur Pinson des arbres Roitelet huppé Tarier des près Troglodyte mignon 373 ferme de Gillaumont son Jarnou 500,0 metres

Carte 33 : Localisation des espèces remarquables en période de reproduction

#### IV.2.3.4.1 Les espèces recensées (2020)

Deux espèces ont été inventoriées lors du protocole nocturne réalisé par le bureau d'études Envol Environnement en 2020. A noter que ce passage vient en complément du passage réalisé le 23 mars 2016 par le bureau d'études Le Cere (résultats intégrés à l'avifaune prénuptiale 2016). Nous rappelons que le bureau d'études Le Cere fait mention de l'observation de la Chouette hulotte dans la zone d'étude (total de 3 contacts). La référence à ces contacts est présentée page 71.

Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période nocturne 2020

			Habitats	naturels fr	équentés		Compor	tements	H	lauteui (effe	rs de vo ctifs)	ol	
Espèces et niveau de patrimonialité	Effectif total	Culture	Bois et bosquet	Haies	Prairies de fauche / friches	Pâtures	Transit / Vol local	Station. / Alim.	Н1	H2	НЗ	Н4	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Chouette hulotte	5		5					5	5				Très faible
Hibou moyen-duc	1						1			1			Très faible

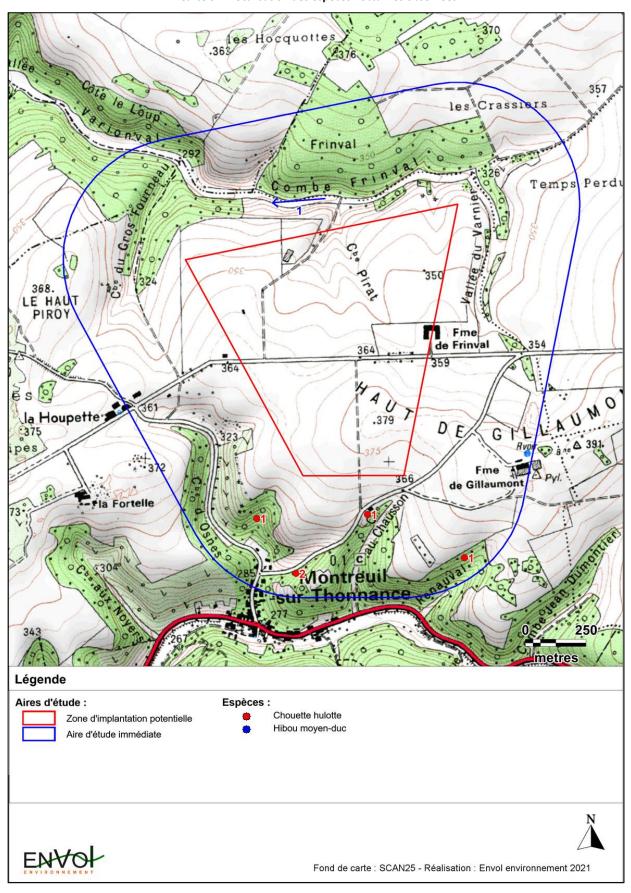
H1: posé / H2: vol à hauteur inférieure à 15 mètres / H3: entre 15 et 150 mètres / H4: au-delà de 150 mètres

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible

#### IV.2.3.4.1 Analyse globale des observations

Lors du protocole « Oiseaux nocturnes », réalisé le 03 mars 2021, deux espèces ont été observées : la Chouette hulotte et le Hibou moyen-duc. Ces deux espèces sont protégées mais non patrimoniales. Les cinq individus de la Chouette hulotte ont été observés en stationnement dans les boisements alors que l'unique individu du Hibou moyen-duc a été contacté en chasse à basse altitude.

Carte 34 : Localisation des espèces nocturnes observées



#### IV.2.3.5.1 Les espèces recensées 2016

28 espèces ont été inventoriées en période d'hivernage. Parmi ces espèces, 10 sont protégées. Ces espèces sont résumées dans le tableau suivant. Les effectifs par point d'écoute sont donnés en annexe.

Tableau 18: Liste des espèces d'oiseaux présentes en période d'hivernage au sein de la ZIP (Le CERE 2016)

	Prote	ction	Liste rou	ge France			Sensibilité à
Espèces et niveaux de patrimonialité	France	DO	Nicheurs Hivernants Effectifs		Effectifs	Comportements	l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Alouette des champs			NT	LC	52	P/V	Très faible
Buse variable	Х		LC	NA	6	G/V	Modérée
Choucas des tours	Х		LC	NA	52	V	Très faible
Corbeaux freux			LC	LC	60	V	Très faible
Corneille noire			LC	NA	9	P/V	Très faible
Etourneau sansonnet			LC	LC	202	V/G	Très faible
Faucon crécerelle	Х		NT	NA	2	G/V	Modérée
Geai des chênes			LC	NA	10	V/P	Très faible
Grive draine			LC	NA	1	V	Très faible
Grive litorne			LC	LC	212	V/P	Très faible
Grive mauvis				LC	11	P/V	Très faible
Grive musicienne			LC	NA	99	V	Très faible
Héron cendré	Х		LC	NA	1	G	Très faible
Merle noir			LC	NA	19	V/P	Très faible
Mésange à longue queue	Х		LC		17	G	Très faible
Mésange bleue	Х		LC		8	G	Très faible
Mésange charbonnière	Х		LC	NA	9	G/P	Très faible
Pic épeiche	Х		LC	NA	4	G	Très faible
Pic épeichette	Х		VU		1	G	Très faible
Pic vert	Х		LC		4	G/V	Très faible
Pic noir	Х	DO1	LC		3	1/G	Très faible
Pie bavarde			LC		2	V	Très faible
Pigeon biset domestique					16	G	Très faible
Pigeon colombin		·	LC	NA	11	V	Très faible

	Prote	ction	Liste rou	ge France			Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site	
Espèces et niveaux de patrimonialité	France	DO	Nicheurs	Hivernants	Effectifs	Comportements		
Pigeon ramier			LC	LC	245	V/P	Faible	
Pinson des arbres	Х		LC	NA	83	V/P	Très faible	
Rougegorge familier	Х		LC	NA	8	G/P	Très faible	
Vanneau huppé			NT	LC	10	G	Très faible	

P=posé / V= en vol / G= gagnage

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible

#### IV.2.3.5.2 Analyse globale des observations (2016)

En période hivernale de l'année 2016, les espèces d'oiseaux numériquement les mieux représentées sont le Pigeon ramier (245 contacts), la Grive litorne (212 contacts) et l'Etourneau sansonnet (202 contacts). La Grive musicienne (99 contacts) et le Pinson des arbres (83 contacts) composent le deuxième groupe d'espèces les mieux représentées. Parmi toutes ces espèces, seul le Pinson des arbres est protégé. Deux espèces de rapaces ont été observées en phase postnuptiale : la Buse variable et le Faucon crécerelle.

Une espèce se distingue par un niveau de patrimonialité fort en raison de son inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) : le **Pic noir**. L'unique individu a été observé en gagnage.

Un niveau de patrimonialité modéré est défini pour une espèce : le Pic épeichette. Les populations nicheuses de cette espèce sont vulnérables en France. L'unique individu a également été observé en gagnage.

En cette période hivernale, deux espèces se distinguent par un niveau de sensibilité supérieur, qualifié de modéré : la Buse variable et le Faucon crécerelle.

Localisation des oiseaux remarquables sur le périmètre rapproché et ses abords Source : IGN Scan 25 -Réalisation : Le CERE - Novembre 2018 Légende Temps Pe Périmètres d'étude Périmètre rapproché Haltes hivernales Grive litorne Etourneau sansonnet Vanneau huppé Combe LE HAUT Ferme PIROY de Frinyal Comportements: G = en gagnage 10G 100G P = posé 359 inières la Houpette .379 7 DE G Ferme Vge de Gillaumont la Fortelle Gibétatot 304 0 500,0 mètres

Carte 35 : Localisation des oiseaux remarquables au sein de la ZIP du parc éolien de Piroy

# IV.2.3.6 En période d'hivernage 2021 (Envol Environnement)

# IV.2.3.6.1 Les espèces recensées 2021

Trente espèces ont été inventoriées en période d'hivernage. Parmi ces espèces, vingt sont protégées. Ces espèces sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 19 : Liste des espèces d'oiseaux présentes en période d'hivernage au sein de la ZIP (2020)

				Liste Rou	ge France	Compor	tements	Haute	ur de vo	ol (effe	ctifs)	
Espèces	Effectifs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	N	Н	Vol local/ Transit	Stationnement/ Alimentation	H1	H2	Н3	Н4	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Alouette des champs	164	GC	OII	NT	LC	164			164			Très faible
Bécasse des bois	1	GC	OII ; OIII	LC	LC		1	1				Très faible
Bergeronnette grise	1	PN	-	LC	NA	1			1			Très faible
Bruant jaune	4	PN	-	VU	NA	3	1	1	3			Très faible
Buse variable	2	PN	-	LC	NA	1	1	1		1		Modérée
Chardonneret élégant	50	PN	-	VU	NA	7	43	43	7			Très faible
Corneille noire	4	EN	OII	LC	NA	2	2	2	2			Très faible
Faucon crécerelle	2	PN	-	NT	NA	2			2			Modérée
Geai des chênes	1	EN	OII	LC	NA		1	1				Très faible
Grimpereau des jardins	1	PN	-	LC			1	1				Très faible
Grive draine	3	GC	OII	LC	NA		3	3				Très faible
Grive litorne	8	GC	OII	LC	LC	7	1	1	3	4		Très faible
Grive musicienne	1	GC	OII	LC	NA		1	1				Très faible
Grue cendrée	57	PN	OI	CR	NT	57				57		Modérée
Merle noir	25	GC	OII	LC	NA		25	25				Très faible
Mésange bleue	7	PN	-	LC			7	7				Très faible
Mésange charbonnière	13	PN	-	LC	NA		13	13				Très faible

			Liste Rouge France			Compor	tements	Hauteur de vol (effectifs)				
Espèces	Effectifs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	N	н	Vol local/ Transit	Stationnement/ Alimentation	Н1	H2	Н3	Н4	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site
Mésange huppée	2	PN	-	LC			2	2				Très faible
Mésange nonnette	4	PN	-	LC			4	4				Très faible
Moineau domestique	18	PN	-	LC		1	17	17		1		Très faible
Pic épeiche	4	PN	-	LC	NA		4	4				Très faible
Pic noir	1	PN	OI	LC			1	1				Très faible
Pie bavarde	2	EN	OII	LC		1	1	1	1			Très faible
Pigeon ramier	10	GC	OII ; OIII	LC	LC	3	7	7	2		1	Très faible
Pinson des arbres	6	PN	-	LC	NA	2	4	4	2			Très faible
Roitelet huppé	2	PN	-	NT	NA		2	2				Très faible
Rougegorge familier	3	PN	-	LC	NA		3	3				Très faible
Sittelle torchepot	5	PN	-	LC			5	5				Très faible
Troglodyte mignon	5	PN	-	LC	NA		5	5				Très faible
Verdier d'Europe	2	PN	-	VU	NA		2	2				Très faible
	•	тот	AL					157	187	63	1	-

H1: posé / H2: vol à hauteur inférieure à 15 mètres / H3: entre 15 et 150 mètres / H4: au-delà de 150 mètres

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible

#### IV.2.3.6.2 Analyse globale des observations (2021)

En période hivernale 2021, l'espèce d'oiseau numériquement la mieux représentée est l'Alouette des champs (164 contacts). Cette espèce n'est pas protégée et est chassable à cette période. La Grue cendrée (57 individus), le Chardonneret élégant (50 individus) et le Merle noir (25 individus) composent le deuxième groupe d'espèces les mieux représentées à cette période. Deux espèces de rapaces ont été observées en phase hivernale : la Buse variable (2 contacts) et le Faucon crécerelle (2 contacts).

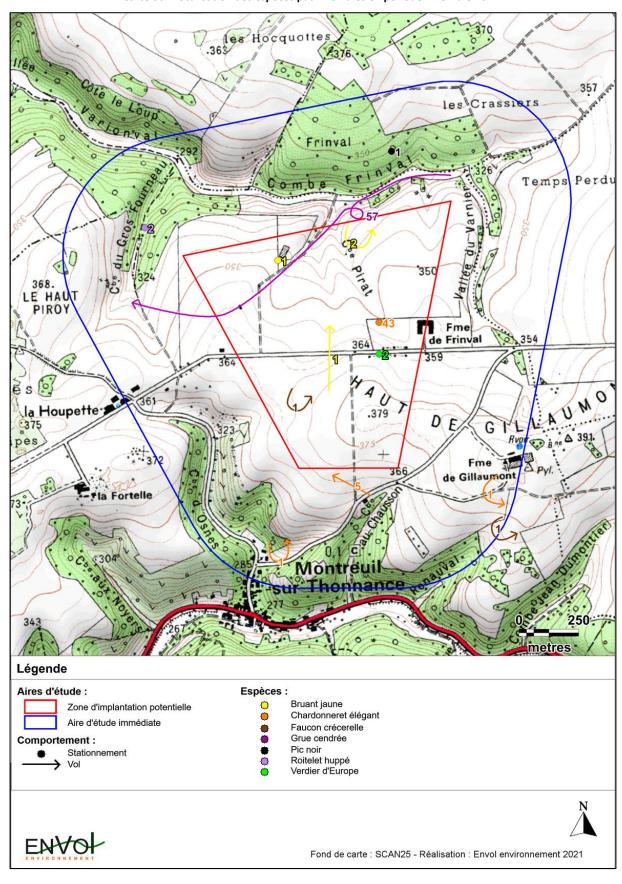
Deux espèces se distinguent par un niveau de patrimonialité fort en raison de son inscription à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces d'intérêt communautaire) : la Grue cendrée (57 contacts) et le Pic noir (1 contact). Un groupe de 57 individus de la Grue cendrée a été observé en vol directionnel vers l'ouest à hauteur des pales des éoliennes (H3). L'unique individu du Pic noir été contacté en stationnement dans un boisement.

Un niveau de patrimonialité modéré est défini pour trois espèces : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe. Les populations nicheuses de ces espèces (potentiellement observées dans l'aire d'étude immédiate) sont vulnérables en France. Ces oiseaux, pour la plupart, ont été observés en stationnement dans les différents habitats de l'aire d'étude et/ou en vol local.

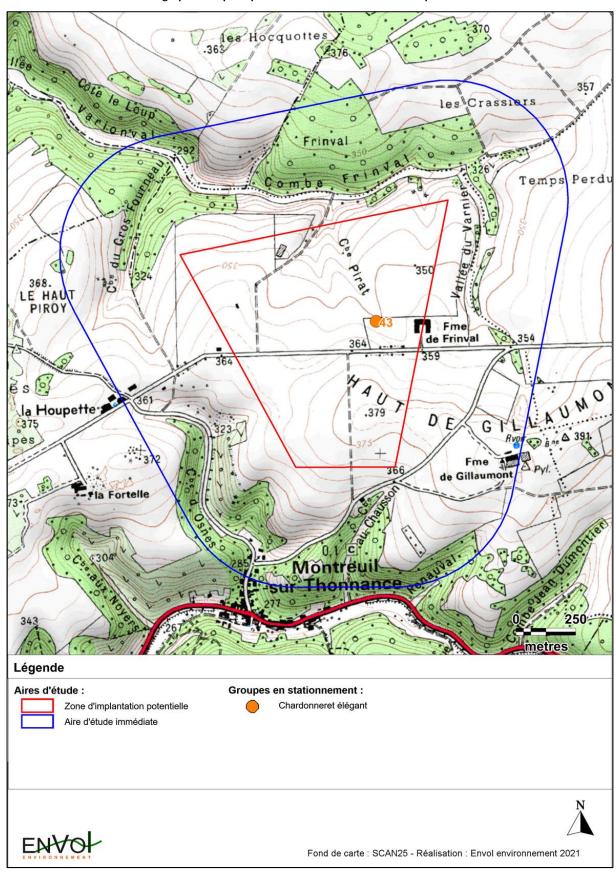
L'essentiel des observations a correspondu à des oiseaux en vol à faible altitude (187 individus). Les survols effectués à hauteur des pales des éoliennes (H3) n'ont pas été très nombreux (63 individus), principalement représentés par la Grue cendrée (57 individus), une espèce patrimoniale. Les stationnements (157 individus) ont été observés à parts égales, dans les haies, les boisements et les champs. Un seul groupe de 43 individus du Chardonneret élégant a été observé dans un champ.

Comme lors de la période hivernale de 2016, la Buse variable et le Faucon crécerelle se distinguent par un niveau de sensibilité modéré. Dans cette catégorie de sensibilité, s'ajoute la Grue cendrée. En effet, 57 spécimens de l'espèce ont traversé la partie Nord de l'aire d'étude entre 30 et 150 mètres.

Carte 36 : Localisation des espèces patrimoniales en période hivernale 2021



Carte 37 : Cartographie des principaux stationnements sur le site en phase hivernale 2021



#### **IV.2.4 DEFINITION DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES**

Le tableau suivant dresse une synthèse des enjeux estimés pour le cortège ornithologique selon chaque phase échantillonnée. Ces zones d'enjeux identifiées durant les périodes nuptiales, hivernales, postnuptiales et prénuptiales sont cartographiées sur les cartes en pages suivantes.

Tableau 20 : Tableau de synthèse des enjeux ornithologiques selon les périodes d'observation

Périodes étudiées	Niveaux d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
	Modéré - Habitats boisés	Un niveau d'enjeu modéré est attribué aux milieux boisés de la zone du projet où se concentre la majorité des passereaux (dont la Pie-grièche écorcheur). A cette période, il s'agit des milieux les plus convoités par ces types de populations pour la reproduction. D'autres espèces patrimoniales s'y reproduisent potentiellement comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pic noir, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Nous indiquons aussi l'observation d'un spécimen du Tarier des près dans une haie du secteur.
Oiseaux nicheurs et espèces nocturnes	Modéré - Espaces ouverts	Pour le reste de la zone du projet, au niveau des espaces ouverts, l'enjeu ornithologique est jugé modéré. En effet, ces territoires sont ponctuellement survolés par deux espèces remarquables : le Busard Saint-Martin et le Milan noir. De par la taille relativement restreinte de la zone du projet et l'homogénéité des milieux ouverts, l'ensemble du site est sujet à être utilisé pour les activités de chasse des rapaces. Ce type de population inclut également la Buse variable, l'Epervier d'Europe, le Faucon crécerelle et le Faucon hobereau. Les espèces sujettes à se reproduire dans les milieux ouverts sont l'Alouette des champs, la Bergeronnette grise, le Bruant proyer, le Busard Saint-Martin, la Caille des blés et la Fauvette grisette.
Migration	Modéré - Habitats boisés	Les relevés de 2016-2017 montent une concentration des contacts des espèces patrimoniales à l'extérieur de la zone d'implantation potentielle du projet, principalement au niveau des couloirs de migrations cartographiés par Le CERE. On y observe des espèces remarquables comme le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan noir ou le Milan royal. En revanche, les inventaires de 2016-2017 ne mettent pas en évidence la présence de ces types d'espèces au sein de la zone du projet. Des passages ponctuels de ces oiseaux demeurent néanmoins
Migration	Modéré - Espaces ouverts	possibles dans ce périmètre mais cela ne s'est pas vérifié durant les inventaires de 2020. L'essentiel (dont l'Alouette lulu) a été vu à l'extérieur de la zone du projet, au niveau de l'axe potentiel défini par le CERE en 2016-2017. Dans ces conditions, nous admettons un niveau d'enjeu modéré pour le périmètre de la zone du projet. Nous rappelons que la majorité des effectifs migratoires est comptabilisée en dehors de la zone d'implantation du projet.

Périodes étudiées	Niveaux d'enjeu	Justification du niveau d'enjeu
	Modéré - Habitats boisés	En phase hivernale, nous relevons l'occupation des boisements par quelques espèces patrimoniales comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Pic épeichette, le Pic noir et le Verdier d'Europe. Les milieux boisés font fonction de zone de refuge et de nourrissage pour la plupart des passereaux recensés à cette période. Dans ces conditions, un enjeu ornithologique modéré leur est attribué.
Oiseaux hivernants	Modéré - Espaces ouverts	Au niveau des milieux ouverts, des stationnements relativement importants de l'Etourneau sansonnet sont relevés par le CERE en 2016. En 2021, l'Alouette des champs est la principale espèce recensée dans les espaces ouverts. Il s'agit d'une espèce commune et abondante à cette période de l'année. A noter par ailleurs le survol du secteur d'étude par un groupe de 57 individus de la Grue cendrée en 2021. De par le niveau de patrimonialité élevé de l'espèce (inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux), nous définissons un enjeu ornithologique modéré pour l'ensemble de la zone d'implantation potentielle du projet.

Carte 38 : Cartographie des enjeux ornithologiques (toutes périodes confondues) les Hocquottes Crassie Per Temps 368. E HAUT PIROY Fme de Frinval 359 Houpette's D \*la Fortelle Légende Enjeux avifaunistiques : Aires d'étude : Zone d'implantation potentielle Modérés Aire d'étude immédiate

Fond de carte : Géoportail - Réalisation : Envol environnement 2021

#### IV.2.5 DEFINITION DES SENSIBILITES ORNITHOLOGIQUES

Les sensibilités ornithologiques se définissent par l'atteinte potentielle du projet portée à l'état de conservation d'une espèce donnée. Elles combinent le risque d'impact (collisions, risque de perte d'habitat, dérangement pendant la phase des travaux) et le niveau d'enjeu attribué à une espèce donnée (patrimonialité et effectifs recensés sur la zone du projet).

#### IV.2.5.1 Définition des sensibilités relatives à la phase travaux

Tout projet éolien, lorsqu'il se réalise, implique des travaux de terrassement, d'aménagements des voies d'accès, de fondations des éoliennes et des acheminements importants pour la fourniture du matériel d'installation des aérogénérateurs. Le tout s'accompagne d'une forte présence humaine et de nuisances sonores significatives.

Dans ce cadre, nous savons que les oiseaux sont sensibles à la phase des travaux d'installation du parc éolien (circulation des engins, mise en place des machines), lesquels s'étalent généralement sur plusieurs mois. En phase internuptiale, les effets des travaux sur les oiseaux s'accompagnent le plus souvent d'un déplacement de l'avifaune vers des territoires non perturbés, tant qu'il existe des habitats comparables aux territoires perturbés dans les zones préservées. Dans ces conditions, la sensibilité ornithologique s'avère acceptable et ne remet pas en cause l'état de conservation des populations dérangées. En revanche, la sensibilité de l'avifaune aux travaux est nettement plus élevée lorsque les opérations d'installation du parc éolien interviennent pendant la reproduction. Conjuguée à leur niveau d'enjeu et/ou à leur probabilité de reproduction sur le site, nous estimons que la sensibilité relative à la phase de travaux sera forte pour les espèces patrimoniales dont la reproduction est probable dans l'aire d'étude immédiate si les travaux venaient à s'initier durant la période de couvaison. Des abandons de nichées pourraient alors être constatés.

#### IV.2.5.2 Définition des travaux relatives à la phase exploitation

En phase d'exploitation du parc éolien, deux types de sensibilité peuvent être attendues : une perte et/ou une dégradation de l'habitat pour l'avifaune (dérangement par évitement, effet barrière) et des cas de mortalité par collision directe avec les pales des éoliennes.

#### IV.2.5.2.1 Note relative au dérangement et à la perte d'habitat

De nombreuses études témoignent de l'évitement à des distances plus ou moins élevées des parcs éoliens en fonctionnement par l'avifaune. Cependant, il existe de fortes variations inter et intraspécifiques (selon les espèces) et selon la période de l'année. Toutefois, de grandes tendances sont perceptibles. Les distances d'évitement des oiseaux au cours de la saison de reproduction sont globalement inférieures aux autres saisons.

L'évitement des parcs éoliens impacte le rendement énergétique pour les oiseaux en migration ou effectuant des trajets aériens quotidiens. L'importance de cette perturbation dépend de la fréquence à laquelle les espèces sont soumises à cette situation.

Une liste non exhaustive est établie par Hermann Hötker et al. (2006) indiquant les espèces potentiellement les plus sensibles au dérangement provoqué par le fonctionnement des éoliennes. Ce risque concerne, par exemple, le Pigeon ramier, le Vanneau huppé qui, selon Hötker, s'éloignent de 160 à 260 mètres en moyenne des éoliennes en fonctionnement. De plus, certaines espèces patrimoniales sont concernées par ce dérangement. Il s'agit de la Linotte mélodieuse et du Pipit farlouse pouvant s'éloigner respectivement de 135 et 41 mètres en moyenne des zones d'implantation des éoliennes. Cependant, certaines espèces peuvent s'habituer et ainsi réduire les distances d'évitement des parcs éoliens. C'est le cas notamment pour la Corneille noire. Un autre impact potentiel reconnu des parcs éoliens est leur effet barrière pour les oiseaux migrateurs ou ceux effectuant des déplacements entre les différents habitats du site. Si le parc éolien est situé entre des habitats essentiels pour le repos et des sites de nourrissage ou de reproduction, cela pourrait conduire à une dislocation entre biotopes essentiels pour les espèces (Isselbacher & Isselbacher, 2001 ; Steiof et al., 2002).

Hermann Hötker, Kai-Michael Thomsen et Heike Jeromin proposent un récapitulatif des publications et rapports relatifs à des altérations du comportement des oiseaux à l'approche d'un parc éolien. Cette compilation de données n'est pas exhaustive mais révèle un effet barrière pour de nombreux rapaces tels que le Busard des roseaux ainsi que chez de nombreuses espèces de passereaux tels que la Linotte mélodieuse, l'Alouette lulu, le Pipit farlouse ou encore le Traquet motteux. En revanche, des études ornithologiques concernant le Grand Cormoran, le Héron cendré, l'Alouette des champs, la Corneille noire ainsi que le Pigeon ramier se sont révélées être non significatives vis-à-vis de l'effet barrière.

Au regard de ces éléments bibliographiques, il demeure trop engageant de définir une perte potentielle d'habitats à l'égard des populations recensées sur le secteur. Sous réserve d'une implantation des éoliennes en plein espace ouvert, nous jugeons que les effets potentiels de perte d'habitats seront faibles pour une grande partie des espèces recensées voire modérés pour certaines d'entre elles. Plusieurs couples d'Alouette des champs nichent probablement au sein des espaces ouverts de l'aire d'étude mais pourront se déplacer vers les autres milieux ouverts situés à proximité de l'aire d'étude. En ce qui concerne les busards, la faible emprise du parc éolien par rapport à la surface de milieux ouverts n'engendrera pas une perte d'habitat significative.

#### IV.2.5.2.2 Note relative au risque de collisions et sensibilité

Le tableau dressé ci-dessous dresse une synthèse des sensibilités chiroptérologiques (en termes de collisions/barotraumatisme) identifiées pour chaque espèce détectée selon les périodes échantillonnées.

Tableau 21 : Tableau de synthèse des sensibilités ornithologiques en termes de mortalité

	Sensibilité à l'o	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site							
Espèces	Migrations	Reproduction	Hivernage						
Accenteur mouchet	Très faible								
Alouette des champs	Très faible	Très faible	Très faible						
Alouette Iulu	Faible								
Bécasse des bois			Très faible						
Bergeronnette grise	Très faible	Très faible	Très faible						
Bergeronnette printanière	Très faible								
Bondrée apivore	Faible								
Bouvreuil pivoine	Très faible								
Bruant jaune	Très faible	Très faible	Très faible						
Bruant proyer	Très faible	Très faible							
Bruant zizi		Très faible							

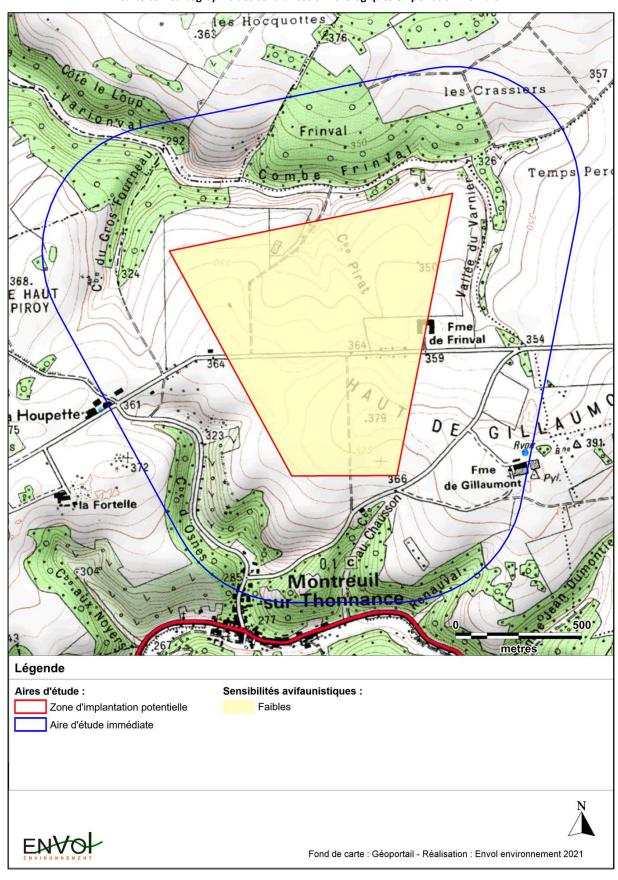
	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site							
Espèces	Migrations	Reproduction	Hivernage					
Busard Saint-Martin	Faible	Faible						
Busard sp.		Très faible						
Buse variable	Modérée	Modérée	Modérée					
Caille des blés		Très faible						
Canard colvert	Très faible							
Chardonneret élégant	Très faible	Très faible	Très faible					
Chevalier guignette	Très faible							
Choucas des tours	Très faible		Très faible					
Chouette hulotte	Très faible	Très faible						
Cigogne blanche	Modérée							
Corbeau freux	Très faible		Très faible					
Corneille noire	Très faible	Très faible	Très faible					
Cygne tuberculé	Très faible							
Epervier d'Europe	Faible	Faible						
Etourneau sansonnet	Très faible	Très faible	Très faible					
Faisan de Colchide	Très faible	Très faible						
Faucon crécerelle	Modérée	Modérée	Modérée					
Faucon hobereau	Faible	Faible						
Fauvette à tête noire	Très faible	Très faible						
Fauvette des jardins		Très faible						
Fauvette grisette		Très faible						
Foulque macroule	Très faible							
Geai des chênes	Très faible	Très faible	Très faible					
Grand Cormoran	Très faible							
Grande Aigrette	Très faible							
Grimpereau des jardins	Très faible	Très faible	Très faible					
Grive draine	Très faible		Très faible					
Grive litorne	Très faible		Très faible					
Grive mauvis	Très faible		Très faible					
Grive musicienne	Très faible	Très faible	Très faible					
Grosbec casse-noyaux	Très faible	Très faible						
Grue cendrée	Modérée		Modérée					
Héron cendré	Faible	Faible	Très faible					
Hibou moyen-duc		Très faible						
Hirondelle rustique	Très faible	Très faible						
Linotte mélodieuse	Très faible	Très faible						
Loriot d'Europe	Très faible							
Martinet noir	Faible	Très faible						
Merle noir	Très faible	Très faible	Très faible					
Mésange à longue queue	Très faible	Très faible	Très faible					
Mésange bleue	Très faible	Très faible	Très faible					
Mésange charbonnière	Très faible	Très faible	Très faible					
Mésange huppée			Très faible					

Espèces	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site		
	Migrations	Reproduction	Hivernage
Mésange noire		Très faible	
Mésange nonnette			Très faible
Milan noir	Modérée	Modérée	
Milan royal	Modérée		
Moineau domestique	Très faible	Très faible	Très faible
Moineau friquet	Très faible		
Mouette rieuse	Faible		
Pic épeiche	Très faible	Très faible	Très faible
Pic épeichette			Très faible
Pic noir		Très faible	Très faible
Pic sp.		Très faible	
Pic vert	Très faible	Très faible	Très faible
Pie bavarde			Très faible
Pie-grièche écorcheur	Très faible	Très faible	
Pigeon biset domestique			Très faible
Pigeon colombin	Très faible		Très faible
Pigeon ramier	Faible	Très faible	Faible
Pinson des arbres	Très faible	Très faible	Très faible
Pinson du Nord	Très faible		
Pipit des arbres	Très faible	Très faible	
Pipit farlouse	Très faible	Très faible	
Pouillot fitis	Très faible	Très faible	
Pouillot véloce	Très faible	Très faible	
Roitelet huppé		Très faible	Très faible
Rossignol philomèle	Très faible		
Rougegorge familier	Très faible	Très faible	Très faible
Rougequeue noir	Très faible	Très faible	
Sarcelle d'hiver	Très faible		
Serin cini	Très faible	Très faible	
Sittelle torchepot	Très faible		Très faible
Tarier des prés		Très faible	
Tarier pâtre	Très faible		
Tourterelle des bois		Très faible	
Tourterelle turque		Très faible	
Traquet motteux	Très faible		
Troglodyte mignon	Très faible	Très faible	Très faible
Vanneau huppé	Très faible		Très faible
Verdier d'Europe	Très faible	Très faible	Très faible

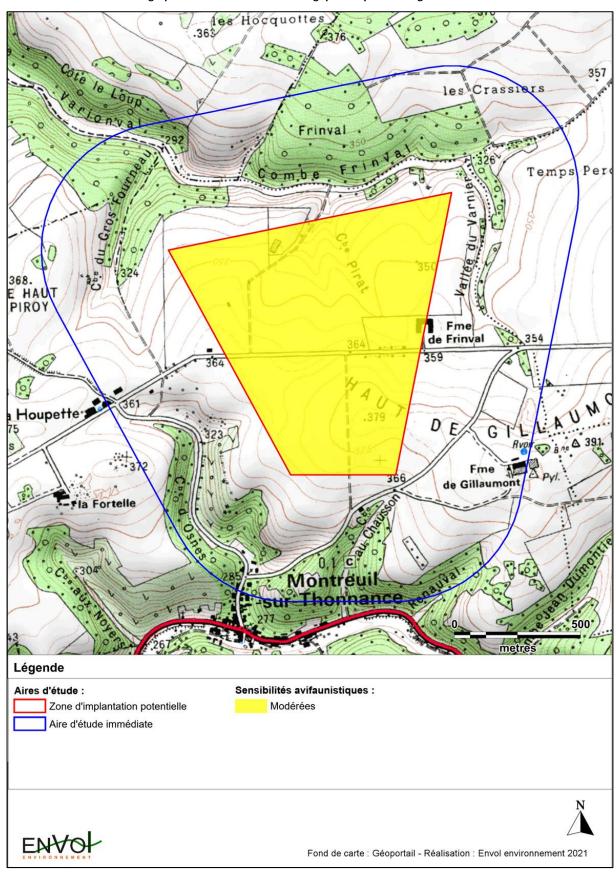
# Niveau de patrimonialité très fort Niveau de patrimonialité fort Niveau de patrimonialité modéré à fort Niveau de patrimonialité modéré Niveau de patrimonialité faible à modérée Niveau de patrimonialité faible

De ce tableau, nous relevons des sensibilités moyennes à l'implantation d'un parc éolien dans l'aire d'étude pour six espèces : la Buse variable (en phase des migrations, de reproduction et d'hivernage), la Cigogne blanche (en phase des migrations), le Faucon crécerelle (en phase des migrations, en période de nidification et en phase hivernale), la Grue cendrée (en phase des migrations), le Milan noir (en phase de reproduction) et le Milan royal en phase de migration (total de 11 individus observés en 2016-2017 par le CERE). Plusieurs espèces sont marquées par un niveau de sensibilité faible : l'Alouette lulu (en phase des migrations), la Bondrée apivore (en phase des migrations), le Busard Saint-Martin (en phases des migrations et de reproduction), l'Epervier d'Europe (en phase des migrations et de reproduction), le Faucon hobereau (en phase des migrations et de reproduction), le Héron cendré (en phase des migrations, de reproduction et d'hivernage), le Martinet noir (en phase des migrations), la Mouette rieuse (en phase des migrations) et le Pigeon ramier (en phase des migrations). Les autres espèces sont spécifiées par une sensibilité très faible à l'implantation d'un parc éolien sur le site. Dans ces conditions, nous attribuons à la zone d'implantation du projet une sensibilité ornithologique modérée en phase des migrations et en période de reproduction. En période hivernale, la sensibilité du site est jugée faible.

Carte 39 : Cartographie des sensibilités ornithologiques en période hivernale



Carte 40 : Cartographie des sensibilités ornithologiques en période migratoire et de nidification



## **IV.3 LES CHIROPTERES**

# IV.3.1 METHODOLOGIE

## IV.3.1.1 Méthodes de prospection

Dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Piroy, des sorties complémentaires ont été effectuées concernant la chiroptérofaune.

Tableau 22 : Dates de passages et conditions météorologiques

Date	Conditions météorologiques	Vitesse des vents	Pluviométrie	Thème	Observateur
13 avril 2015	Couverture nuageuse : 100% Vent nul Température : 7°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en migration prénuptiale	Le CERE
17 mai 2015	Couverture nuageuse : 100% Vent sud-ouest, très faible à faible Température : 9°C	4 à 7 km/h	4 à 7 km/h 0 mm		Le CERE
14 juin 2015	Couverture nuageuse : 90% Vent sud-est, faible Température : 15°C	7 à 11 km/h	0 mm	Chiroptères en reproduction	Le CERE
20 juillet 2015	Couverture nuageuse : 100% Vent sud, faible Température : 25°C	6 à 11 km/h	0 mm	Chiroptères en reproduction	Le CERE
06 septembre 2015	Couverture nuageuse : 0% Vent nul Température : 17°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en migration postnuptiale	Le CERE
15 février 2016	-	-	-	Recherche de gîtes	Le CERE
14 juin 2016	-	-	-	Recherche de gîtes	Le CERE
20 juillet 2016	-	-	-	Recherche de gîtes	Le CERE
31 août 2016	Couverture nuageuse : 10% Vent nul Température : 24°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en migration postnuptiale	Le CERE
21 septembre 2016	Couverture nuageuse : 0%  Vent sud-est, très faible à faible Température : 19°C  Couverture nuageuse : 0%  0 à 9 km/h		0 mm	Chiroptères en migration postnuptiale	Le CERE
23 mars 2017	Couverture nuageuse : 80% Vent ouest, très faible à modéré Température : 10°C	4 à 22 km/h	0 à 4 mm/h	Chiroptères en migration prénuptiale	Le CERE
06 avril 2017	Couverture nuageuse : 10% Vent nord, très faible à faible Température : 9°C	0 à 11 km/h	0 mm	Chiroptères en migration prénuptiale	Le CERE

Date	Conditions météorologiques	Vitesse des vents	Pluviométrie	Thème	Observateur
13 avril 2017	Couverture nuageuse : 100% Vent ouest, très faible à faible Température : 12°C	0 à 7 km/h	0 mm	Chiroptères en migration prénuptiale	Le CERE
26 mai 2017	Couverture nuageuse : 20% Vent sud-est, faible à faible à modéré Température : 19°C	11 à14 km/h 0 mm		Chiroptères en migration prénuptiale	Le CERE
07 juin 2017	Couverture nuageuse : 20% Vent sud-ouest, très faible à faible Température : 11°C	4 à 7 km/h	4 à 7 km/h 0 mm		Le CERE
19 juin 2017	Couverture nuageuse : 20% Vent nul Température : 20°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en reproduction	Le CERE
29 juin 2017	Couverture nuageuse : 50% Vent nul Température : 20°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en reproduction	Le CERE
23 août 2017	Couverture nuageuse : 5% Vent nul Température : 19°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en migration postnuptiale	Le CERE
31 août 2017	Couverture nuageuse : 70% Vent nul Température : 13°C	0 à 1 km/h	0 à 1 km/h 0 mm		Le CERE
06 septembre 2017	Couverture nuageuse : 80% Vent nul Température : 17°C	0 à 1 km/h	0 mm	Chiroptères en migration postnuptiale	C. MARIE

Au cours des deux saisons d'inventaire, ont été effectuées :

- 3 sorties de recherche de gîtes;
- 6 sorties en migration prénuptiale;
- 5 sorties en période de reproduction ;
- 6 sorties en migration postnuptiale.

Les prospections chiroptérologiques au sol se sont déroulées, pendant la première session, durant la première moitié de la nuit, entre une demi-heure et quatre heures après le coucher du soleil, période de plus forte activité des chauves-souris.

Durant la deuxième session, les sorties ont été effectuées durant toute la nuit.

Des transects ont également été réalisés durant cette session dans le but d'évaluer au mieux la richesse spécifique au sein du site d'étude.

Enfin, concernant la dernière session, seules les sorties réalisées en septembre ont eu lieu durant toute la nuit. Des transects ont également été réalisés durant cette session.

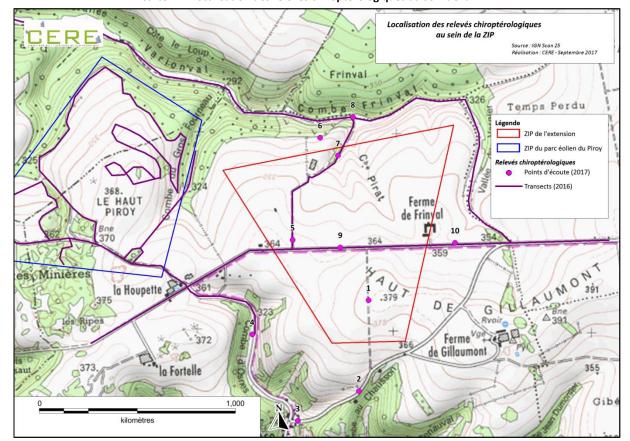
Ces écoutes ultrasoniques ont pour objectif de qualifier la diversité du peuplement chiroptérologique mais également d'évaluer quantitativement l'activité des chauves-souris au sein du site d'étude par un comptage du nombre de contacts entendus à chaque point d'écoute.

Le contact acoustique est l'unité quantitative de l'activité chiroptérologique. Un contact correspond à une séquence acoustique différenciée, captée en hétérodyne. Ainsi, un même individu chassant en aller-retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car les résultats quantitatifs expriment une mesure de l'activité et non une abondance de chauves-souris.

Dix points d'écoute de 10 minutes ont été fixés au sein du site d'étude. Les points ont été positionnés de façon à effectuer des relevés dans chaque grand type de milieu naturel. Les résultats obtenus conduisent à une analyse de l'utilisation du territoire par les chiroptères.

Tableau 23: Type de milieux par points de relevés

Type de milieux				
Haie				
Pâture				
Village				
Prairie boisée				
Cultures				
Prairie boisée				
Haie				
Boisement				
Cultures				
Cultures				



Carte 41 : Localisation des relevés chiroptérologiques au sein de la ZIP

#### IV.3.1.2 Référentiels utilisés

Les référentiels utilisés sont :

Pour les statuts de protection :

#### Les textes européens concernent :

La Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » et surtout ses annexes II et IV :

Les textes nationaux en application de la concernent :

L'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national ; L'arrêté interministériel du 27 mai 2009 précisant la liste des espèces protégées menacées d'extinction

Pour les statuts de rareté / menace :

#### Les Listes Rouges:

La Liste Rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, novembre 2017);

La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, novembre 2017) ;

La Liste Rouge Régionale des mammifères de Champagne-Ardenne (FAUVEL B. et al. 2007) ;

La liste des espèces et des milieux déterminants de ZNIEFF de Champagne-Ardenne (2006).

## IV.3.1.3 Méthode d'évaluation des enjeux de patrimonialité

La patrimonialité spécifique des espèces de chiroptères détectées est établie sur la base du statut de conservation et de protection de l'espèce. Le niveau attribué est influencé par :

- Le statut de protection nationale de l'espèce en fonction de l'article qui la concerne (legifrance).
- L'intérêt communautaire de l'espèce au titre de Natura 2000 (Directive « Habitats-Faune-Flore » annexes II et IV).
- La situation de l'espèce sur les Listes rouges de l'UICN à différentes échelles géographiques (nationale, régionale) selon les critères suivants.

Il en résulte quatre classes de patrimonialité telles qu'elles sont établies dans le tableau suivant. L'intérêt communautaire et la protection nationale font tendre l'espèce vers une patrimonialité supérieure.

Niveau de **Facteurs** patrimonialité Espèce protégée et ; • Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et/ou ; Fort • Espèce vulnérable en France ou en danger au niveau régional. Espèce protégée et ; Modéré • Espèce vulnérable au niveau régional. • Espèce protégée et ; Faible • Espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et/ou ; • Espèce quasi-menacée en France ou en région. • Espèce non protégée ou ; Très faible • Espèce en préoccupation mineure en France et en région.

Tableau 24 : Définition des niveaux de patrimonialité employés pour les chiroptères

#### IV.3.1.4 Méthode d'évaluation du niveau de sensibilité des espèces

Pour évaluer la sensibilité de chaque espèce à l'exploitation d'un parc éolien dans l'aire d'étude (en termes de mortalité), nous avons considéré les effectifs recensés sur site ainsi que les taux de mortalité constatés des chiroptères avec les éoliennes en Europe et les niveaux d'enjeux (risque d'atteinte à l'état de conservation d'une espèce). Dans ce cadre, la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) a établi un tableau des risques liés à l'éolien pour les chiroptères dans une étude de 2015 actualisée en 2016. Sur cette base, nous avons actualisé les données de mortalité disponibles jusqu'à mai 2021 ainsi que la liste rouge nationale des chauves-souris qui a été actualisée en 2017 pour obtenir une nouvelle note de risque par espèce.

Tableau 25 : Tableau d'évaluation des sensibilités des chiroptères à la collision											
Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France (2017)	Mortalité en Europe (Dürr, mai 2021)	Enjeux	Sensibilité à l'éolien	Note de risque	Risque à l'éolien				
Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	LC	84	2	3	2,5	Faible				
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	LC	1	2	1	1,5	Très faible				
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	LC	0	2	0	1	Très faible				
Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	LC	0	2	0	1	Très faible				

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France (2017)	Mortalité en Europe (Dürr, mai 2021)	Enjeux	Sensibilité à l'éolien	Note de risque	Risque à l'éolien
Rhinolophe de Méhely	Rhinolophus mehelyi	CR	1	5	1	3	Modéré
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	NT	2435	3	4	3,5	Fort
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	NT	1623	3	4	3,5	Fort
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	LC	469	2	3	2,5	Faible
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	LC	451	2	3	2,5	Faible
Noctule commune	Nyctalus noctula	VU	1565	4	4	4	Très fort
Noctule de Leisler	Nyctalus leislerii	NT	719	3	4	3,5	Fort
Grande Noctule	Nyctalus lasiopterus	VU	41	4	2	3	Modéré
Grand Murin	Myotis myotis	LC	7	2	1	1,5	Très faible
Petit Murin	Myotis blythii	NT	7	3	1	2	Très faible
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	LC	11	2	1	1,5	Très faible
Murin des marais	Myotis dasycneme	NA	3	1	1	1	Très faible
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	LC	5	2	1	1,5	Très faible
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	LC	5	2	1	1,5	Très faible
Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	NT	1	3	1	2	Très faible
Murin de Brandt	Myotis brandtii	LC	2	2	1	1,5	Très faible
Murin de Natterer	Myotis nattereri	LC	3	2	1	1,5	Très faible
Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	NT	0	3	0	1,5	Très faible
Murin du Maghreb	Myotis punicus	VU	0	4	0	2	Très faible
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	LC	0	2	0	1	Très faible
Murin d'Escalera	Myotis escalerai	DD	0	1	1	1	Très faible
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	NT	123	3	3	3	Modéré
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus	DD	215	1	3	2	Très faible
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssonii	LC	45	2	2	2	Très faible
Sérotine isabelle	Eptesicus isabellinus	DD	120	1	3	2	Très faible
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	LC	6	2	1	1,5	Très faible
Oreillard roux	Plecotus auritus	LC	8	2	1	1,5	Très faible
Oreillard gris	Plecotus austriacus	LC	9	2	1	1,5	Très faible
Oreillard montagnard	Plecotus macrobullaris	VU	0	4	0	2	Très faible
Vespère de Savi	Hypsugo savii	LC	344	2	3	2,5	Faible
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	VU	13	4	2	3	Modéré

# <u>Légende</u> :

## Enjeux:

NA ; DD = 1
LC = 2
NT = 3
VU = 4
CR = 5

## Sensibilité:

0 > mortalité > 10	1
10 > mortalité > 50	2
50 > mortalité > 500	3
Mortalité > 500	4

# Note de risque :

0,5 > note > 2	Très Faible
2 > note > 2,5	Faible
2,5 > note > 3	Modéré
Note = 3,5	Fort
Note = 4	Très fort

Ce tableau indique des sensibilités maximales (combinaison du niveau d'enjeu et des taux de collisions connus) pour la Noctule commune, le Murin du Maghreb et l'Oreillard montagnard et des sensibilités fortes concernant la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et le Murin de Capaccini. La sensibilité très forte attribué aux trois premières espèces citées s'appuie surtout sur leur niveau d'enjeu élevé (niveau de patrimonialité modéré à fort) tandis que la sensibilité forte de la Pipistrelle commune, de la Pipistrelle de Nathusius et de la Noctule de Leisler s'appuie davantage sur leur exposition élevée aux risques de collisions et de barotraumatisme avec les éoliennes. La Pipistrelle commune, curieuse et ubiquiste, n'hésite pas à s'approcher des rotors des éoliennes tandis que la mortalité de la Pipistrelle de Nathusius s'explique surtout par les transits migratoires de l'espèce qui peuvent s'effectuer à hauteur assez élevée à travers les espaces ouverts.

De même, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune présentent des risques relativement élevés de barotraumatisme et de collisions avec les éoliennes. Ces trois espèces sont reconnues pour leur faculté à voler à hauteur relativement élevée, ce qui les expose davantage aux risques de mortalité provoqués par le fonctionnement des éoliennes. A l'inverse, les autres espèces citées volent pour l'essentiel à faible hauteur, le long des linéaires boisés, et sont peu exposées aux risques de collision/barotraumatisme.

La mortalité des chiroptères engendrée par les éoliennes varie fortement selon les différents parcs étudiés. D'après le Programme National Eolien-Biodiversité, le taux de mortalité par collisions/barotraumatisme est évalué entre 0 et 69 chauves-souris par éolienne et par an. Ce taux varie selon la fréquentation d'un périmètre donné par les populations de chiroptères, la taille des éoliennes et des spécificités des territoires suivis.

De façon générale, les chauves-souris sont plus vulnérables lorsque les éoliennes sont placées à proximité des zones boisées plutôt que dans les milieux ouverts (Bach, 2002). Les éoliennes situées dans les milieux ouverts comme les vastes prairies et les terres cultivées sont a priori moins néfastes aux chiroptères puisqu'elles fréquentent de façon plus ponctuelles ces espaces. Erickson (2002) et Williams (2004) confirment qu'aux Etats-Unis, très peu de cas de mortalités de chauves-souris liés aux éoliennes sont recensés dans les parcs éoliens localisés dans les vastes plaines agricoles.

Selon les experts chiroptérologues allemands Kelm, Lenski, Toelch et Dziock (2014), la majorité des contacts avec les chiroptères est obtenue à moins de 50 mètres des lisières et des haies dans le cadre de paysages agricoles (cf. Figure ci-dessous). Au-delà de cette distance, le nombre de contacts diminue très rapidement jusqu'à devenir faible à plus de 100 mètres. Barataud et al. (2012), dans son étude sur la fréquentation des prairies, montre également une importante diminution de l'activité chiroptérologique au-delà de 50 mètres des lisières (tous écotones confondus). Ces premières études à ce sujet remontent en 1998 où Jenkins indique que la plus grande partie de l'activité des petites chauvessouris, comme la Pipistrelle commune, se déroule à moins de 50 mètres des lisières et des habitations.

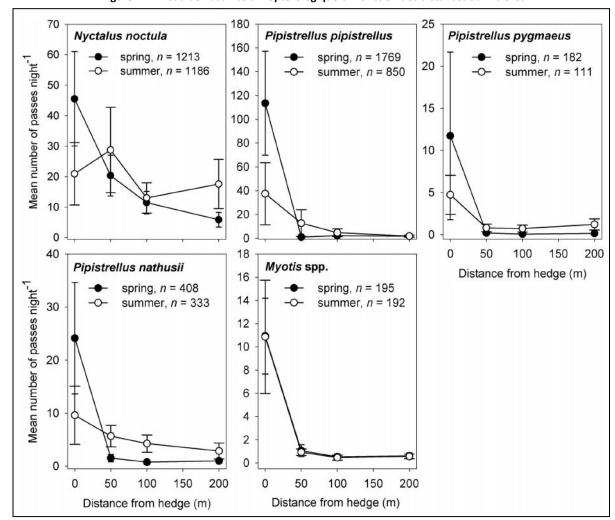


Figure 1 : Niveau de l'activité chiroptérologique en fonction des distances aux lisières

L'impact des éoliennes implantées sur les crêtes des montagnes est plus élevé. Ces éoliennes représentent une cause de mortalité supplémentaire pour les chauves-souris migratrices qui franchissent les cols pour rejoindre leur site d'hibernation.

Enfin, les risques de collisions sont plus ou moins importants selon le diamètre total des pales des éoliennes. D'après des études récentes, le risque de collisions baisse très sensiblement à partir d'un espacement de 40 mètres entre le bout des pales et le sol (*O. Behr, et S. Bengsch, 2009*). Pour illustration, dans le cadre du projet éolien de Sud-Vesoul (EOLE-RES, Haute-Saône), la modélisation verticale de l'activité chiroptérologique au droit du mât de mesure de vent a montré que le taux d'activité est inversement proportionnel à l'altitude et qu'il s'avère très faible, voire nul, à 70 mètres de hauteur (*Kelm et Beucher, 2011-2012*).

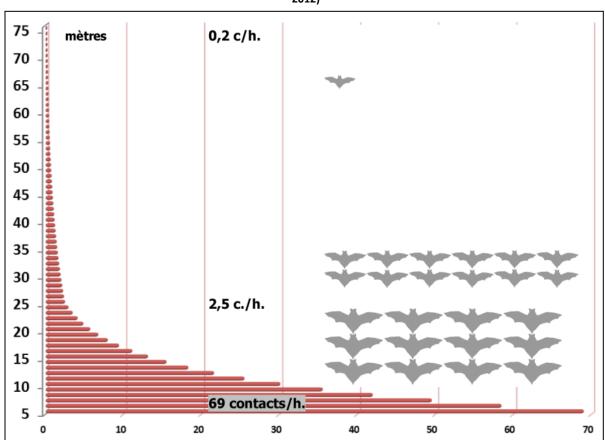


Figure 2 : Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique – projet éolien de Sud-Vesoul (Kelm et Beucher, 2011-

## **IV.3.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

## IV.3.2.1 Les données ZNIEFF

Dix-neuf espèces ou groupe d'espèces de chiroptères sont recensées dans un périmètre de 20 km autour de la ZIP de l'extension du parc éolien de Piroy.

Un site d'intérêt pour les chiroptères est présent à moins de 5 km de la ZIP. Il s'agit de de la ZNIEFF de type I : « Gîtes à Chiroptères de Montiers-sur-Saulx ».

Parmi les 19 espèces citées dans le tableau page suivante, toutes protégées et 6 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Petit rhinolophe, le Grand murin et le Grand rhinolophe.

Tableau 26 : Liste des espèces de chiroptères présentes dans les ZNIEFF au sein du périmètre éloigné

ZNIEFF	410030313	210020007	410015808	410030307	410030310	410008067	210020009	210013052	210000629	410001837	210020162	210013039	410030453	410030447	210000986	210020051	210020178
Barbastelle d'Europe	Х		х	х						х			х	х			х
Sérotine commune	X		х	х	х								х	X			
Murin d'alcathoe	х		х										х				
Murin de Bechstein	х	х	х	х						х	х	х	х	х			
Murin de Brandt	х		х							х			х	х			
Murin de Daubenton	x		х			х				х	х		х	х			
Murin à oreilles échancrées	x		х					х		х			х	х			
Noctule de Leisler	х													х			
Pipistrelle de Nathusius	х									х							
Pipistrelle commune	х		х	х	х	х				х			х	х			
Oreillard sp.	х																
Petit rhinolophe	х		х	х			х	х	х	х	х		х	х			х
Grand murin		х	х							х	х	х	х	х	х		
Murin à moustaches			х					х	х	х	х		х	х			
Murin de Natterer			х							х	х		х	х			
Oreillard roux			х							х			х	х			
Oreillard gris			х										х	х			
Grand rhinolophe			х					х	х	х			х	х		х	
Noctule commune														х	х		

#### IV.3.2.2 Les données Natura 2000

Parmi les ZSC contenues dans le périmètre éloigné, 5 ont fait l'objet d'une désignation Natura 2000 du fait de la présence de chiroptères.

La ZSC la plus proche abritant des chiroptères en hibernation est localisée à moins de 3 km de la ZIP.

La ZSC abritant le plus de chiroptères (FR4100247) est quant à elle localisée à plus de 10 km du site d'étude. Cette distance constitue la limite de l'aire de dispersion des chiroptères.

	-			-	-
N2000	FR2100247	FR2102001	FR2100291	FR4100247	FR2100323
Petit rhinolophe	Х	х		Х	Х
Barbastelle d'Europe	Х	х		Х	
Murin à oreilles échancrées	х	х		х	
Grand murin	Х	х	Х	Х	
Grand rhinolophe		х		х	х
Murin de Bechstein			Х	Х	
Sérotine commune				Х	
Murin d'alcathoe				х	
Murin de Brandt				Х	
Murin de Daubenton				х	
Murin à moustaches				Х	
Murin de Natterer				Х	
Pipistrelle commune				Х	
Oreillard roux				Х	
Oreillard gris				v	

Tableau 27 : Liste des espèces de chiroptères présentes au sein des ZSC du périmètre éloigné

# IV.3.2.3 Les Schémas régionaux éoliens (SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine)

Les phénomènes migratoires constituent des enjeux potentiellement forts vis-à-vis de l'éolien, car ils exposent les chauves-souris à des altitudes similaires à la hauteur des pales d'une éolienne et les migrations des chiroptères entre gîtes d'hibernation et gîtes estivaux sont probablement responsables d'une certaine mortalité. Dans le cadre de ce projet, seul le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), dans le cadre de la révision du schéma régional éolien de Champagne-Ardenne (élaboré en 2005) et du Plan Régional d'Actions en faveur des chauves-souris 2009-2013, a réalisé une synthèse des sensibilités chiroptérologiques en migration.

Les projets éoliens peuvent avoir un impact sur les chauves-souris migratrices. Pour cette raison, les enjeux liés à ces mammifères doivent être intégrés aux études écologiques.

Plusieurs impacts des éoliennes sont connus :

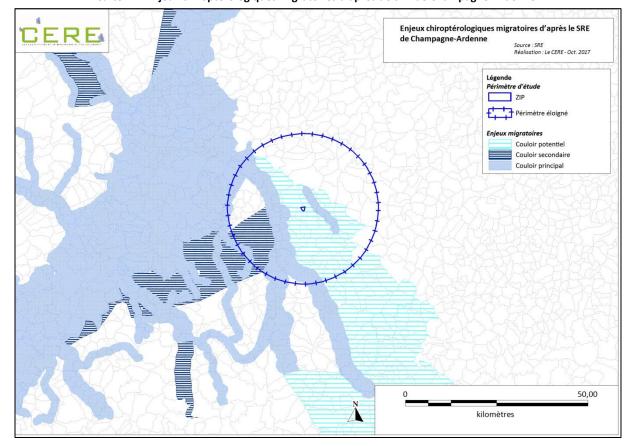
- mortalité par collision directe (particulièrement pour les espèces migratrices),
- mortalité par lésions internes hémorragiques (phénomène lié aux surpressions et dépressions survenant à proximité des pales),
- effet « barrière » des infrastructures (coupure des axes de déplacement),
- risque sur la pérennité de gîtes de mise-bas, de regroupements automnaux ou d'hibernation.

Des zones d'enjeux fort, moyen et potentiel ont été définies à partir des informations sur ces espèces dans la région. Il s'agit d'enjeux globaux à l'échelle de la région en fonction des connaissances actuelles. Sur cette carte des enjeux, les enjeux liés aux espèces migratrices sont les suivants :

- <u>enjeu fort</u>: implantation d'éoliennes à proscrire.
- enjeu moyen: implantation d'éoliennes fortement déconseillée. Cependant, une analyse plus précise des données bibliographiques et de l'habitat, ainsi qu'une étude de terrain pourront affiner les enjeux.
   L'implantation d'éoliennes dans ces zones devra faire l'objet de mesures de réduction / compensation / accompagnement.
- <u>enjeu potentiel</u>: implantation d'éoliennes possible, sous réserve que l'étude d'impact prenne bien en compte les enjeux « espèces migratrices ».

La ZIP se localise dans un couloir de migration potentiel et entre deux couloirs principaux de migration : les Vallées de la Marne et de la Saulx.

X : Espèces d'intérêt écologique n'ayant pas justifié la création de zones Natura 2000



Carte 42 : Enjeux chiroptérologiques migratoires d'après de SRE de Champagne-Ardenne

En outre, dans le cadre de la révision du schéma régional éolien de Champagne-Ardenne (élaboré en 2005) et du Plan Régional d'Actions en faveur des chauves-souris (PRAC) 2009-2013, le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) a réalisé une synthèse des sensibilités chiroptérologiques liées au développement de l'énergie éolienne en Champagne-Ardenne, en prenant en compte les données régionales recueillies depuis plusieurs années. Le second document rédigé concerne les enjeux pour les espèces locales. Cette analyse prend en compte les gîtes de mise-bas, d'hibernation, de transit et de regroupements automnaux connus actuellement.

Des zones à enjeux fort, moyen et faible ont été définies à partir de la localisation de tous les gîtes connus et des caractéristiques des espèces présentes en Champagne-Ardenne. Ces enjeux sont accompagnés de recommandations :

- <u>enjeu fort</u>: implantation d'éoliennes fortement déconseillé.
- enjeu moyen: implantation d'éoliennes déconseillée. Cependant, une analyse plus précise des données bibliographiques et de l'habitat, ainsi qu'une étude de terrain pourront affiner les enjeux. L'implantation d'éoliennes dans ces zones devra faire l'objet de mesures de réduction / compensation / accompagnement.
- <u>enjeu faible</u>: implantation d'éoliennes possible, sous réserve que l'étude d'impact prenne bien en compte les enjeux locaux.

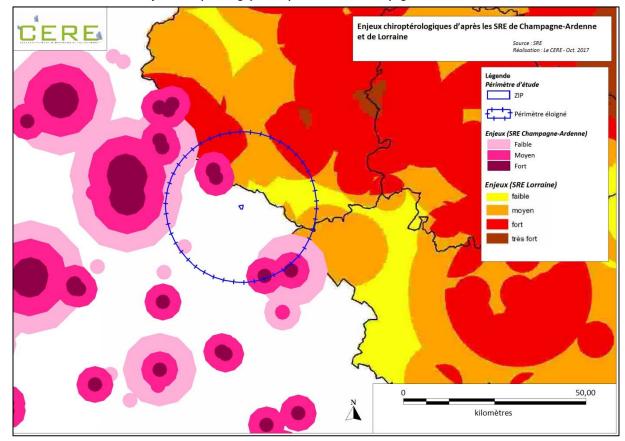
Dans le SRE de Lorraine, les structures naturalistes ont fait le choix de construire les enjeux régionaux en appliquant autour des gîtes connus un rayon de sensibilité en fonction de l'écologie de chaque espèce. Dans le cas où le gîte accueille plusieurs espèces, l'enjeu global résulte de la somme des niveaux de sensibilité individuels.

Les espèces prises en compte dans cette évaluation doivent répondre à deux conditions :

- être reconnues comme impactées par les parcs éoliens, c'est-à-dire pour lesquelles des cas de collision ou de barotraumatisme sont documentés;
- présenter un statut de conservation défavorable au niveau européen, national ou régional.

Neuf des 22 espèces connues en Lorraine remplissent les deux conditions notées précédemment et sont donc prises en compte dans les cartographies du SRE régional : le Murin de Brandt, le Grand murin, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Sérotine de Nilsson, la Sérotine bicolore, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius et la Barbastelle d'Europe.

A noter que des nouvelles données de mortalité pour le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées ajoutent ces deux espèces à la liste des chauves-souris sensibles à l'éolien. Mais les enjeux de ces espèces ne sont pas synthétisés dans la carte suivante.



Carte 43 : Enjeux chiroptérologiques d'après le SRE de Champagne-Ardenne et de Lorraine

## IV.3.2.4 Les données des associations locales

Le regroupement LORINAT, synthétisant les données naturalistes de neuf structures de Lorraine, signale la présence de chauves-souris migratrices (Rodrigues et al. 2008, Rodrigues et al. 2014, Rodrigues et al. 2015) à moins de 10 km du périmètre rapproché : le Murin à oreilles échancrées, le Grand murin, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune.

La LPO Champagne-Ardenne signale des données d'espèces migratrices dans les 20 km autour du projet :

- cinq contacts de Pipistrelle de Nathusius,
- sept contacts de Noctule commune,
- huit contacts de Noctule de Leisler.

L'association suspecte également le passage de la Sérotine bicolore et de la Sérotine de Nilsson en Haute-Marne mais, à l'heure actuelle, aucune donnée acoustique n'a encore été trouvée dans les 20 km autour du projet.

Localisation des observations des trois espèces migratrices

Ligende

Noctule commune

Noctule de letter

Pipistrelle de Nathusius

Tampon 20 km

JP du Parc éolien de Piroy

JP de l'extension

AGIR pour la BIODINESTE

Carte 44 : Localisation des contacts d'espèces migratrices en Champagne-Ardenne au sein du périmètre éloigné du parc éolien de Piroy

En ce qui concerne les gîtes d'hibernation, la LPO Champagne-Ardenne nous signale la présence de **13 espèces ou groupes d'espèces** observés au moins une fois en hibernation dans les **six sites souterrains** à moins de 20 km du projet :

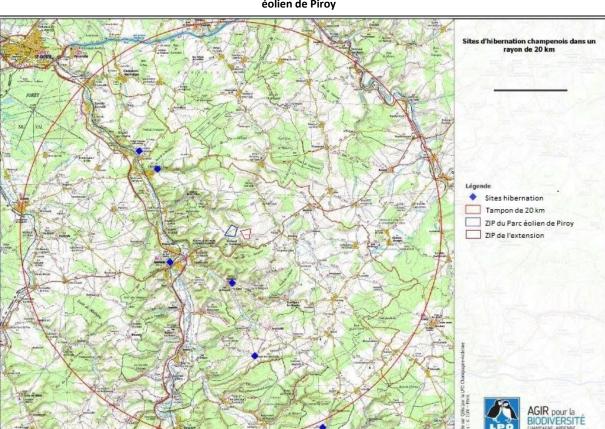
- la Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus (3 sites),
- le Petit rhinolophe Rhinolophus hipposideros (5 sites),
- le Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum (4 sites),
- le Grand murin Myotis myotis (3 sites),
- le groupe des Murins à museau sombre Myotis mystacinus/brandtii/ alcathoe (3 sites),
- le Murin de Bechstein Myotis bechsteinii (3 sites),
- le Murin de Natterer Myotis nettereri (2 sites),
- le Murin de Daubenton Myotis daubentonii (3 sites),
- le Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus (3 sites),
- le groupe des Oreillards indéterminés *Plecotus sp.* (3 sites),
- la Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus (5 sites),
- le groupe des Pipistrelles indéterminées Pipistrellus sp. (1 site),
- la Sérotine commune Eptesicus serotinus (1 site),

À noter que **trois de ces sites d'hibernation** sont suivis annuellement et représentent un intérêt chiroptérologique assez élevé. Mais ces sites sont à une distance importante du projet, le premier se trouvant à 7,3 km.

Du côté lorrain, LORINAT signale l'hibernation de plusieurs espèces à moins de 20 km du projet :

- le Murin de Daubenton et la Barbastelle d'Europe, avec respectivement quatre et un individus présents dans un site, sur la commune de Bure, entre 5 et 10 km;
- le Grand rhinolophe, le Grand murin, le Murin de Daubenton, le groupe des Murins indéterminés, la Sérotine commune et le groupe des Pipistrelles indéterminées sont présents dans de nombreux sites

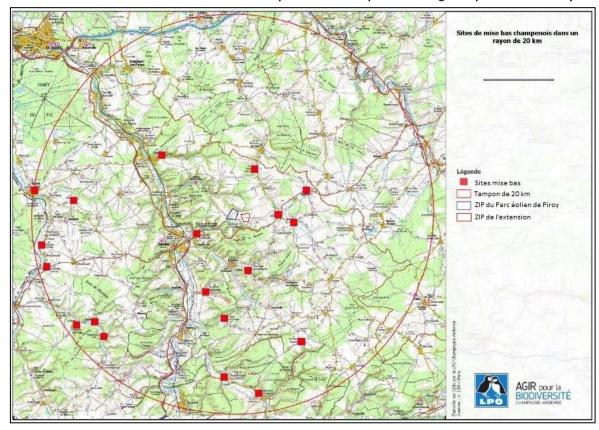
- d'hibernation, entre 10 et 15 km du projet éolien, avec des effectifs cumulés très variables allant de six à 71 individus. Ces sites souterrains sont en grande majorité compris dans un site Natura 2000 : la ZSC FR4100247 « Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris » ;
- le Grand murin est la seule espèce connue en hibernation entre 15 et 20 km du périmètre rapproché dans de nombreuses carrières souterraines de la même ZSC que précédemment.



Carte 45 : Localisation des sites d'hibernation connus en Champagne-Ardenne au sein du périmètre éloigné du parc éolien de Piroy

En Haute-Marne, la LPO Champagne-Ardenne a connaissance de colonies de reproduction pour au moins six espèces :

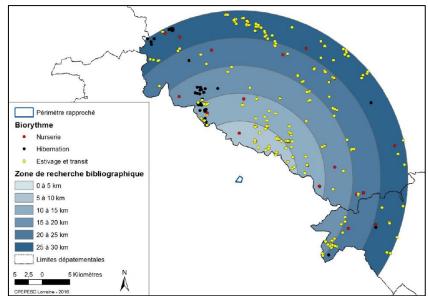
- la Barbastelle d'Europe pour laquelle un site est connu à 17,9 km du projet ;
- la Sérotine commune dont trois gîtes de reproduction sont connus et le premier se trouve à 4 km du périmètre rapproché. Cette colonie peut possiblement être impactée par le projet s'il s'avère que la Sérotine commune utilise des milieux du périmètre rapproché et que des mesures suffisantes ne sont pas mises en place ;
- le Murin de Daubenton avec deux gîtes de mises-bas entre 6 km et 20 km du futur parc éolien ;
- le Grand murin avec une nurserie connue se trouvant à 4,2 km du projet. Cette colonie peut possiblement être impactée par le projet s'il s'avère que le Grand murin utilise des milieux du périmètre rapproché et que des mesures suffisantes ne sont pas mises en place.
- la Pipistrelle commune dont cinq sites de reproduction sont connus à plus de 9,3 km du périmètre rapproché. Mais il est fort possible que des colonies non connues de cette espèce soient présentes à proximité du projet;
- le Petit rhinolophe présent dans pas moins de 11 sites de mise-bas dont le plus proche est à 5,9 km du périmètre rapproché.



Carte 46: Localisation des sites de mise-bas champenois au sein du périmètre éloigné du parc éolien de Piroy

Côté lorrain, le regroupement LORINAT signale la présence de plusieurs colonies de mise-bas confirmées ou potentielles entre 5 et 20 km :

- le Petit rhinolophe, qui compte près de 170 individus répartis en quatre nurseries sur la commune de Montiers-sur-Saulx (entre 5 et 10 km) ;
- la Sérotine commune dont deux regroupements de 37 et 40 individus sont également suspectés comme sites de parturition probables sur la même commune que les Petits rhinolophes et à Chassey-Beaupré (entre 10 et 15 km);
- le Grand murin, dont un gîte de parturition n'est pas encore connu entre 10 et 20 km du projet, mais la capture de femelles allaitantes permet de certifier qu'une colonie reste encore à découvrir.



Carte 47 : Localisation des gîtes lorrains à moins de 30 km de la ZIP du parc éolien de Piroy

Pour finir, du côté lorrain des sites de transit pour de petits effectifs, d'un à une trentaine d'individus, sont connus pour cinq espèces:

- entre 5 et 10 km, dix Petits rhinolophe et un Murin de Daubenton ont été trouvés chacun dans un gîte de transit;
- entre 10 et 15 km, plusieurs sites de transit ont été trouvés pour le Grand rhinolophe, le Murin de Daubenton, le Grand murin et la Sérotine commune ;
- entre 15 et 20 km, un site de transit de six Grands murins a été découvert.

D'une manière générale, le site se localise dans un contexte chiroptérologique riche en espèces et en gîtes. Sont notamment présents à proximité de la ZIP des sites d'hibernation et de regroupement automnal d'importance régionale au nord-ouest du projet.

## IV.3.2.5 Les données d'études écologiques au sein du périmètre rapproché

#### Osne-le-Val (<500m)

En période de migration, 3 groupes d'espèces ont été recensés au sein de ce site d'étude :

Le groupe des Pipistrelles, présent de façon homogène sur l'ensemble du site,

Le groupe des Sérotines

Le groupe des Noctules, contacté uniquement en période de migration printanière.

Cette étude de 2016 révélait de plus l'absence de gîtes d'hibernation, de reproduction, de swarming ou de transit dans un rayon de 2 kilomètres autour du projet.

Dix espèces et deux groupes d'espèces ont été contactés au sein du site d'étude d'Osne-le-Val :

- Le Grand rhinolophe
- Le Petit rhinolophe
- La Barbastelle d'Europe
- Le Grand murin
- Le Murin de Bechstein,
- Le Murin de Daubenton
- La Noctule commune
- La Noctule de Leisler
- La Sérotine commune
- Le Groupe des Oreillards
- Le complexe Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius
- La Pipistrelle commune.

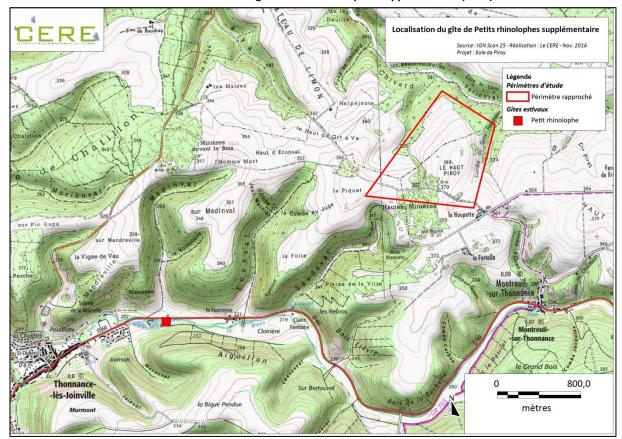
La Pipistrelle commune a été l'espèce la plus contactée sur l'ensemble du site (75% des contacts). Le groupe des Sérotines et des Noctules est le deuxième groupe le plus représenté, avec 16% des contacts. Concernant les autres espèces, les contacts se sont avérés plus anecdotiques au sein du site d'étude.

L'activité globale des chiroptères s'est révélée moyenne bien que très diversifiée sur l'ensemble de la zone d'étude. Les enjeux chiroptérologiques ont été évalués au niveau des vallées, des boisements et des villages.

## IV.3.2.6 Les données écologiques du parc éolien de Piroy

Les prospections de terrain réalisées en 2015 et en 2016 n'ont pas révélé la présence de nouveaux gîtes d'hibernation ou de swarming au sein du périmètre rapproché.

En revanche, un nouveau gîte estival a été découvert à l'est du village de Thonnance-lès-Joinville, dans un rayon d'environ 2 km de la ZIP de l'extension du parc éolien de Piroy. Ce gîte abrite du Petit rhinolophe durant la période estivale. Une dizaine d'individus ont été contactés mais la présence de jeunes n'a pas été constatée. Il peut s'agir d'un gîte accueillant les mâles en période d'estivage.

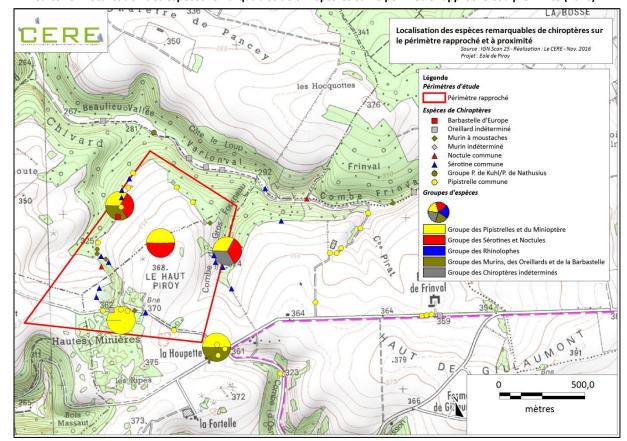


Carte 48 : Localisation du gîte de Petits rhinolphes supplémentaire (2016)

Les prospections acoustiques ont permis de recenser cinq espèces et trois groupes d'espèces :

- La Barbastelle d'Europe
- Le groupe des Oreillards
- Le Murin à moustaches
- Le groupe des Murins indéterminés
- La Noctule commune
- La Sérotine commune
- Le complexe Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius
- La Pipistrelle commune

La Pipistrelle commune était l'espèce la plus largement représentée (40% des contacts), suivie par le Murin à moustaches et le groupe des Oreillards. Les contacts avec les autres espèces se sont avérés plus anecdotiques.



Carte 49 : Localisation des espèces remarquables de chiroptères sur le périmètre rapproché et à proximité (2016)

L'étude écologique de 2016 concluait à une concentration de l'activité chiroptérologique au niveau des lisières boisées.

## IV.3.2.7 Conclusion sur les données bibliographiques

Les données bibliographiques recueillies présentent une diversité d'espèces au sein du secteur d'étude, avec des enjeux identifiés au niveau des vallées et des boisements.

La Zone d'Implantation Potentielle de l'extension du parc de Piroy est localisée dans un contexte à forts enjeux chiroptérologiques. Cependant, les précédentes études ont évalué de moindres risques au niveau des espaces ouverts, pour peu qu'ils soient suffisamment éloignés des lisières.

Afin de confirmer les conclusions formulées lors de l'expertise écologique du parc éolien de Piroy dont le projet est une extension directe, des sorties complémentaires ont été réalisées durant le cycle biologique de l'année 2017.

## IV.3.3 RESULTATS D'INVENTAIRE

## IV.3.3.1 En période de transit printanier

Seulement deux espèces ont été recensées en période de transit printanier, ce qui représente une diversité très faible. La Noctule commune domine largement le cortège d'espèces détectées. Elle représente en effet 95% du nombre total des contacts/heure.

Tableau 28 : Liste des esp	èces recensées en	période de transit	printanier en 2017

Espèces et niveaux de patrimonialité	Nombre de contacts	Protection		Lis	tes Rou	ges	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site		
pati momente	Comunicio	France	DH	LRM	LRN	LRR	En lisière	En espace ouvert	
Noctule commune	51	Х	DH 4	LC	VU	VU	Forte	Modérée	
Pipistrelle commune	1	Х	DH 4	LC	NT	AS	Modérée	Faible	

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité faible

Les deux espèces n'ont été contactées qu'aux points d'écoute 3, 4, 8 et 10.

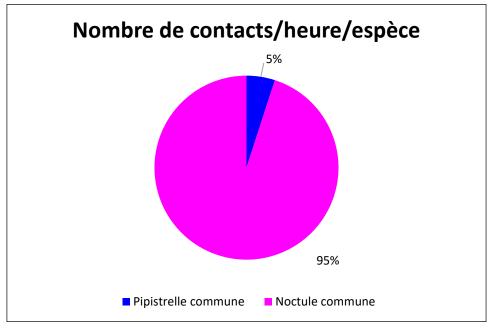
Un niveau de patrimonialité fort est attribué à la Noctule commune puisque l'espèce est vulnérable en France et en région. La Pipistrelle commune, qui est quasi-menacée en France, obtient un niveau de patrimonialité faible.

Un niveau de sensibilité fort est attribué à la Noctule commune au niveau des lisières. Celui-ci est modéré dans les espaces ouverts. En revanche, le niveau de sensibilité de la Pipistrelle commune est jugé modéré au niveau des lisières et faible dans les milieux ouverts.

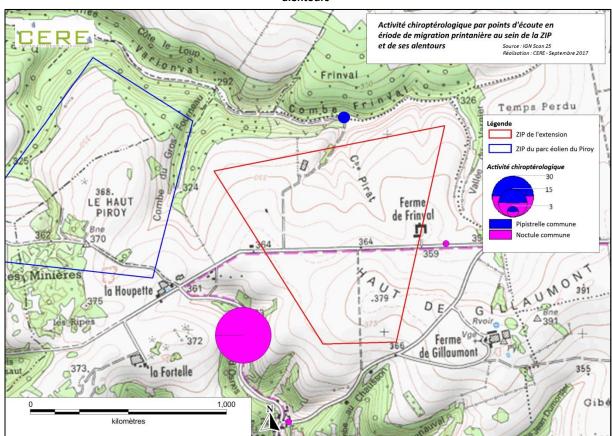
Tableau 29 : Niveaux d'activité globale des espèces de chiroptères recensées en période de transit printanier

Espèces	Activité (c/h)	Q25	Q75	Q98	Niveau d'activité (Haquart)
Pipistrelle commune	0,249	35	95	163	Faible
Noctule commune	3,825	2	7	100	Faible

Figure 3 : Répartition des contacts chiroptérologiques en période de transit printanier



L'activité de la Noctule commune s'est révélée bien plus importante que celle de la Pipistrelle commune sur l'ensemble du secteur d'étude : 0,2 contact/heure pour la Pipistrelle commune (activité faible), contre 3,8 contacts/heure pour la Noctule commune (activité moyenne). Mais le niveau d'activité global pour les deux espèces reste faible.



Carte 50 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de transit printanier au sein de la ZIP et de ses alentours

En phase de transit printanier, la quasi-totalité de l'activité chiroptérologique est enregistrée le long des linéaires boisés. Celle-ci est principalement représentée par la Noctule commune. Tous les contacts obtenus ont été détectés en dehors de la zone d'implantation potentielle du projet.

Pour cette période, les espèces les plus sensibles au fonctionnement d'un parc éolien dans l'aire d'étude sont la Noctule commune (sensibilité forte le long des lisières, modérée ailleurs) et la Pipistrelle commune (sensibilité modérée le long des lisières, faible ailleurs).

## IV.3.3.2 En période d'estivage

En période d'estivage, trois espèces ont été contactées au sein du secteur d'étude, ce qui représente une faible diversité. Contrairement à la période des transits printaniers, la Pipistrelle commune domine largement le cortège d'espèces détectées. Elle représente 95 % du nombre de contacts/heure.

Tableau 30 : Liste des espèces de chiroptères recensées en période d'estivage en 2017

Espèces et niveaux de patrimonialité	Nombre de contacts	Protection		Lis	stes Roug	es	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site	
pati inicinante	501144515	France	DH	LRM	LRN	LRR	En lisière	En espace ouvert
Noctule commune	4	Х	DH 4	LC	VU	VU	Modérée	Faible
Pipistrelle commune	61	Х	DH 4	LC	NT	AS	Forte	Modérée
Sérotine commune	2	Х	DH 4	LC	NT	AS	Modérée	Faible

Niveau de patrimonialité fort	
Niveau de patrimonialité faible	

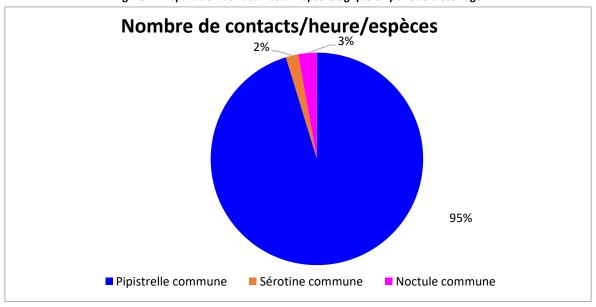
Les trois espèces contactées en période de mise-bas sont patrimoniales. Un niveau de patrimonialité fort est attribué à la Noctule commune (vulnérable en France et région) alors qu'un niveau de patrimonialité faible est attribué à la Pipistrelle communes et à la Sérotine commune (espèces quasi-menacées en France).

Un niveau de sensibilité fort est attribué à la Pipistrelle commune au niveau des lisières. Le niveau de sensibilité est jugé modéré pour la Pipistrelle commune dans les espaces ouverts et pour la Noctule commune et la Sérotine commune en lisières.

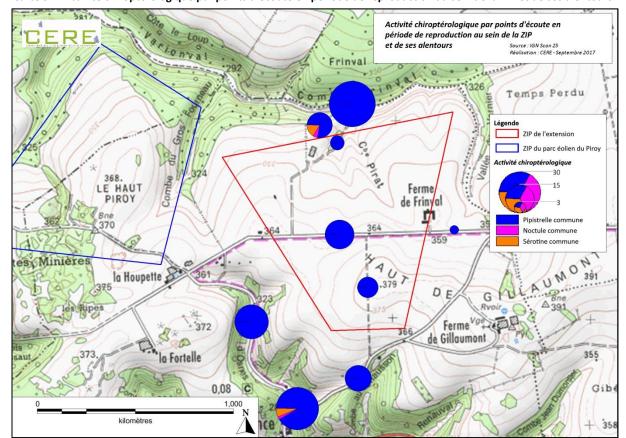
Tableau 31 : Niveaux d'activité global des chiroptères recensés en période d'estivage

Espèces	Activité (c/h)	Q25	Q75	Q98	Niveau d'activité (Haquart)
Pipistrelle commune	10,13	35	95	163	Faible
Noctule commune	0,2	2	7	18	Faible
Sérotine commune	0,284	1	7	18	Faible

Figure 4 : Répartition de l'activité chiroptérologique en période d'estivage



La Pipistrelle commune a exercé le niveau d'activité le plus important (10,13 contacts/heure). Cette activité demeure cependant faible. Les deux autres espèces, la Noctule commune et la Sérotine commune, ont exercé une activité très faible en période de mise-bas (respectivement 0,2 et 0,284 contacts/heure).



Carte 51 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de reproduction au sein de la ZIP et de ses alentours

En phase de mise-bas, la Pipistrelle commune est l'espèces la mieux répartie sur la zone d'étude. Elle a principalement été contactée en lisières de boisements mais elle a également été détectée dans les milieux ouverts, et notamment dans la ZIP de l'extension. La Noctule commune et la Sérotine commune n'ont été détectées que depuis deux points chacune, situés en dehors de la ZIP, au nord et au sud de la ZIP.

Pour cette période, les espèces les plus sensibles au fonctionnement d'un parc éolien dans l'aire d'étude sont la Noctule commune (sensibilité modérée le long des lisières, faible ailleurs), la Pipistrelle commune (sensibilité forte le long des lisières, modérée ailleurs) et la Sérotine commune (sensibilité modérée le long des lisières, faible ailleurs).

## IV.3.3.3 En période de transit automnal

En période de migration automnale, dix espèces ont été contactées au sein de la zone d'implantation du projet et de ses alentours, ce qui représente une forte diversité. La Pipistrelle commune domine le cortège d'espèces détectées avec 55,3% du nombre total de contacts. Suivent la Barbastelle d'Europe et la Noctule commune qui représentent respectivement 8 et 21 % du nombre total de contacts.

Tableau 32 : Liste des espèces de chiroptères recensés en période de transit automnal au sein de la ZIP et de ses alentours

Espèces et niveaux de	Nombre de	Protection Listes Rouges			ges	Sensibilité à l'exploitation d'un parc éolien sur le site		
patrimonialité	contacts	France	DH	LRM	LRN	LRR	En lisière	En espace ouvert
Barbastelle d'Europe	9	Х	DH 2 et 4	NT	LC	V	Modérée	Faible
Murin à moustaches	1	Х	DH 4	LC	LC	AS	Faible	Très faible
Murin à oreilles échancrées	1	Х	DH 2 et 4	LC	LC	E	Faible	Très faible
Murin sp./alcathoé	3	Х	DH 4	DD	LC	AP	Faible	Très faible
Noctule commune	24	Х	DH 4	LC	VU	V	Modérée	Faible
Noctule de Leisler	1	Х	DH 4	LC	NT	V	Faible	Faible
Oreillard sp.	5	Х	DH 4	LC	LC	AS	Faible	Très faible
Petit Rhinolophe	3	Х	DH 2 et 4	LC	LC	E	Faible	Très faible
Pipistrelle commune	63	Х	DH 4	LC	NT	AS	Forte	Modérée
Sérotine commune	4	Х	DH 4	LC	NT	AS	Faible	Faible
TOTAL	114	-	-	-	-	-	1	-

Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible
Niveau de patrimonialité très faible

Toutes ces espèces sont protégées par la législation française. Trois d'entre elles sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrée et le Petit Rhinolophe. Parmi ces trois espèces, seule la Barbastelle a été contactée au sein de la ZIP, en transit au-dessus de la route traversant l'emprise. Le Petit Rhinolophe, qui est une espèce inféodée aux milieux boisés et arbustifs, a été contacté au niveau des lisières et des haies de la Combe d'Osne. Ce secteur encaissé est en effet plus propice à la présence du Petit Rhinolophe que l'emprise de la ZIP, constituée de milieux ouverts. Le Murin à oreilles échancrées a été détecté au sein de la ZIP, au sud. Un niveau de patrimonialité fort est également attribué à la Noctule commune. Cette espèce est vulnérable en France et en région.

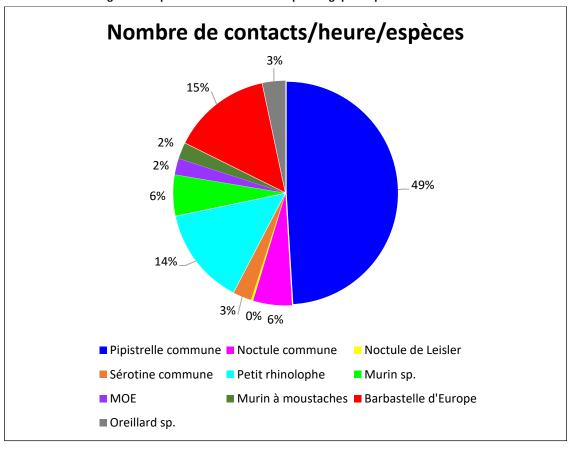
Des niveaux de patrimonialité faibles à modérés sont attribués aux autres espèces détectées en période des transits automnaux.

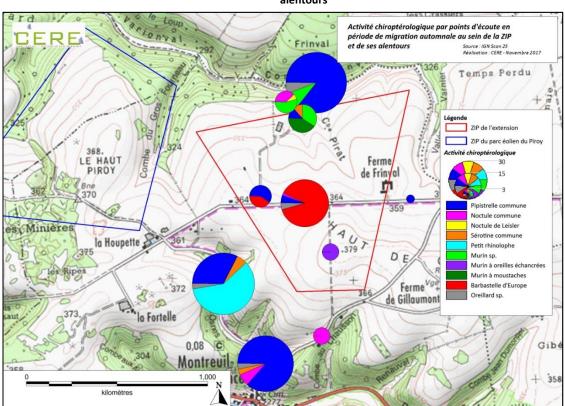
Seule la Pipistrelle commune présente une sensibilité forte en lisières et modérée dans les milieux ouverts. La Barbastelle d'Europe et la Noctule commune présentent une sensibilité modérée au niveau des lisières. Les autres espèces détectées présentent une sensibilité très faible à faible, quel que soit l'habitat.

Tableau 33 : Niveaux d'activité globale des espèces de chiroptères recensées en période de migration automnale

Espèces	Activité (c/h)	Q25	Q75	Q98	Niveau d'activité (Haquart)
Pipistrelle commune	10,458	35	95	163	Faible
Noctule commune	1,2	2	7	18	Faible
Noctule de Leisler	0,062	2	7	18	Faible
Sérotine commune	0,568	1	7	18	Faible
Petit Rhinolophe	3	1	5	57	Moyen
Murin sp.	1,26	1	3	11	Moyen
Murin à oreilles échancrées (MOE)	0,5	1	3	11	Faible
Murin à moustaches	0,5	1	3	11	Faible
Barbastelle d'Europe	3,06	1	2	30	Fort
Oreillard sp.	0,71	1	2	9	Faible

Figure 5 : Répartition de l'activité chiroptérologique en période de transit automnal





Carte 52 : Activité chiroptérologique par points d'écoute en période de transit automnal au sein de la ZIP et de ses alentours

En période de transit automnal, la Pipistrelle commune est l'espèce la mieux répartie sur la zone d'étude (détectée depuis sept points). Elle a principalement été contactée en lisières de boisements mais également dans les milieux ouverts de la ZIP de l'extension. La Barbastelle d'Europe et le Petit Rhinolophe ont localement exercé des activités fortes, respectivement au centre de la ZIP d'extension et au sud-ouest de la zone d'étude. La Murin à oreilles échancrées a exercé une activité faible dans la partie sud de la ZIP et la Noctule commune, détectée depuis quatre points, a principalement été contactée le long des lisières de boisements.

Pour cette période, les espèces les plus sensibles au fonctionnement d'un parc éolien dans l'aire d'étude sont la Barbastelle (sensibilité modérée le long des lisières, faible ailleurs), la Noctule commune (sensibilité modérée le long des lisières, faible ailleurs) et la Pipistrelle commune (sensibilité forte le long des lisières, modérée ailleurs).

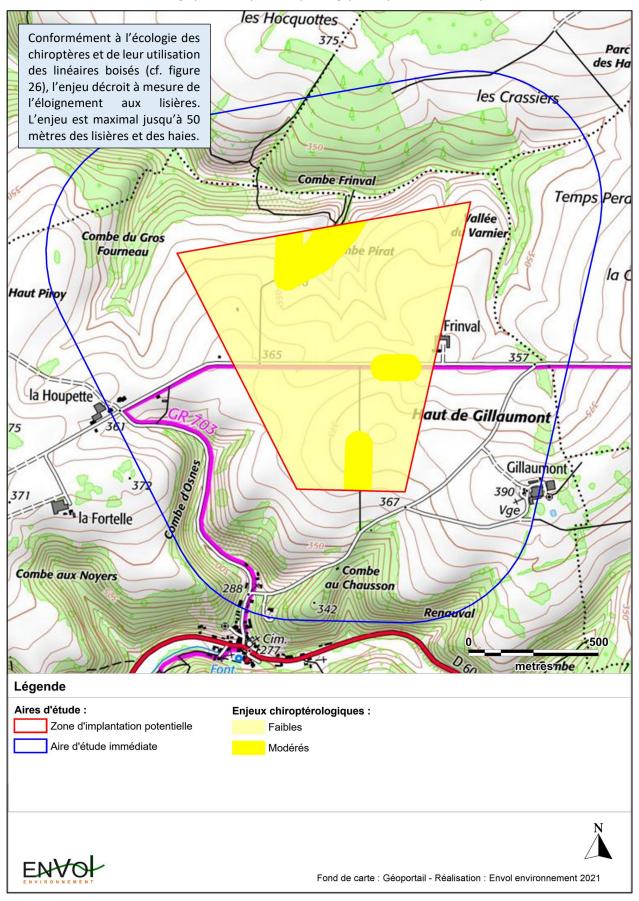
Le tableau suivant dresse une synthèse des enjeux estimés pour le cortège chiroptérologique selon chaque phase période échantillonnée.

Tableau 34 : Tableau dévaluation des enjeux chiroptérologiques selon les périodes échantillonnées

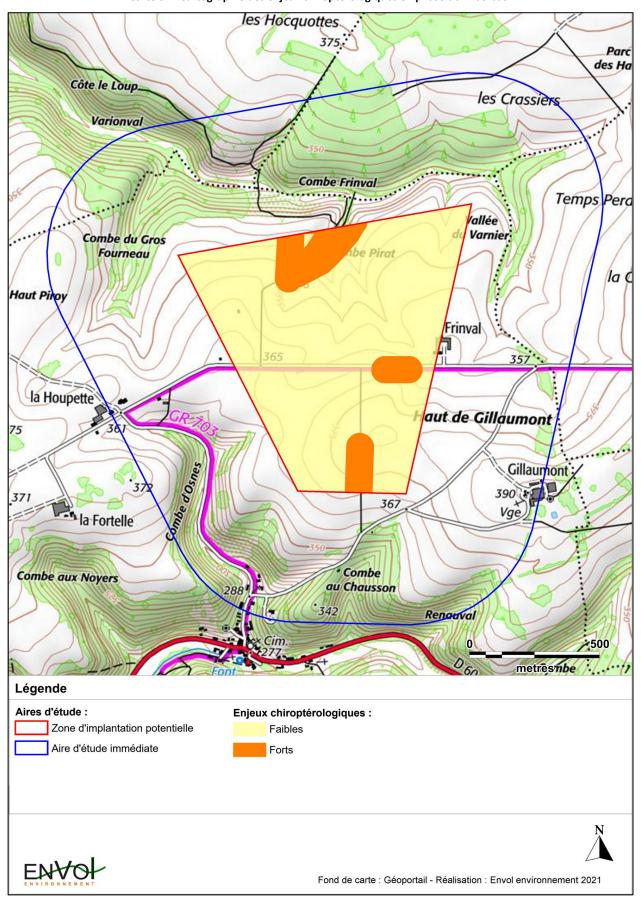
Périodes étudiées	Niveaux d'enjeu	Justification du niveau d'enjeux				
	Faible en cultures	En phase des transits printaniers, seules deux espèces ont été détectées : la Noctule commune (51 contacts) et la Pipistrelle commune (1 contact). Au regard de la durée totale d'échantillonnage, l'activité de ces espèces s'est avérée faible. Celle-ci				
Transits printaniers	Modéré au niveau des linéaires boisés	est fortement concentrée le long des lisières boisées (et principalement liée à la Noctule commune). Au sein des espaces ouverts, seul 1 contact de la Noctule commune a été enregistré. Dans ces conditions, nous déterminons un enjeu chiroptérologique faible pour les espaces ouverts et modérés au niveau des haies et des lisières.				
	Faible en cultures	En période de mise-bas, seules trois espèces ont été contactées : la Noctule commune (4 contacts), la Pipistrelle commune (61 contacts) et la Sérotine commune (2 contacts). Au global, l'activité chiroptérologique s'est avérée faible et				
Phase de mise-bas	Fort au niveau des linéaires boisés	principalement représentée par la Pipistrelle commune le long des lisières de boisement. Pour ces milieux, nous définissons un enjeu fort (où s'y concentrent l'activité et la diversité chiroptérologiques). L'enjeu est faible dans les espaces ouverts.				
Modéré au nive des cultures		La diversité des espèces recensées est supérieure en phase des transits automnaux (10 espèces inventoriées). Près de la moitié de l'activité s'est rapportée à la Pipistrelle commune. On relève la détection de quatre espèces marquées par un niveau de patrimonialité fort : la Barbastelle d'Europe (9 contacts), le Murin à oreilles échancrées (1 contact), la Noctule				
Transits automnaux	Fort au niveau des linéaires boisés	commune (24 contacts) et le Petit Rhinolophe (3 contacts). L'essentiel de l'activité et la diversité chiroptérologique maximales ont été enregistrés au niveau des linéaires boisés. Les espèces les plus remarquables y ont été détectées. Da ces conditions, nous définissons un enjeu chiroptérologique fort pour les linéaires boisés et modérés pour les espacouverts. Ce niveau d'enjeu se justifie par la détection ponctuelle de la Barbastelle d'Europe dans ces milieux.				

De ce tableau, sont globalement distingués des enjeux chiroptérologiques forts pour les lisières de boisements et les haies durant la période de mise-bas et des transits automnaux. Pour ces habitats, les enjeux sont qualifiés de modérés en période des transits printaniers. En raison de la fréquentation ponctuelle des espaces ouverts par la Barbastelle d'Europe en phase de mise-bas, nous définissons pour ces milieux un enjeu modéré en phase des transits automnaux. Hormis cette période, les enjeux y sont faibles. La cartographie dressée page suivante se destine à préciser les enjeux chiroptérologiques globaux selon les milieux échantillonnés dans l'aire d'étude.

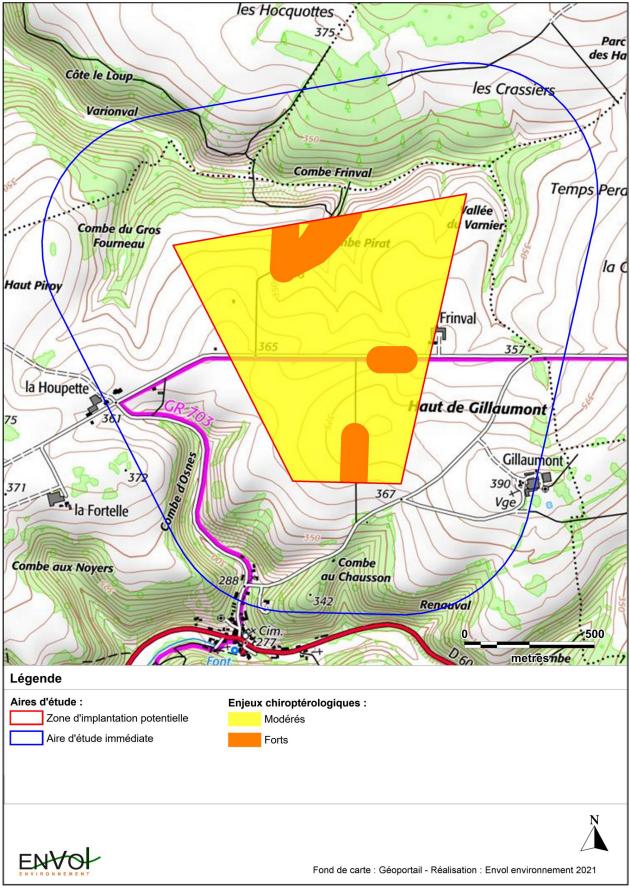
Carte 53 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase des transits printaniers



Carte 54 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase de mise-bas



Carte 55 : Cartographie des enjeux chiroptérologiques en phase des transits automnaux les Hocquottes



## IV.3.4 DEFINITION DES SENSIBILITES CHIROPTEROLOGIQUES

Les sensibilités chiroptérologiques se définissent par l'atteinte potentielle du projet portée à l'état de conservation d'une espèce donnée. Elles combinent le risque d'impact (collisions, barotraumatisme, risque de perte d'habitat, dérangement) et le niveau d'enjeu attribué à une espèce donnée (patrimonialité et effectifs recensés sur la zone du projet).

## IV.3.4.1 Définition des sensibilités relatives à la phase travaux

Tout projet éolien, lorsqu'il se réalise, implique d'importants travaux de terrassement, d'aménagements des voies d'accès, de fondations des éoliennes et des acheminements importants pour la fourniture du matériel d'installation des aérogénérateurs, le tout s'accompagne d'une forte présence humaine et des nuisances sonores significatives.

A l'inverse des oiseaux qui peuvent présenter une sensibilité notable aux dérangements pendant la phase des travaux, nous estimons que les mœurs exclusivement nocturnes des chiroptères les préservent des risques de dérangement provoqués par les travaux qui se réaliseront en période diurne, à moins que les travaux d'installation, les zones de stockage ou les bases de vie soient localisés dans des zones de gîtages (boisements de feuillus).

## IV.3.4.2 Définition des sensibilités relatives à la phase exploitation

En phase d'exploitation du parc éolien, deux types de sensibilité peuvent être attendus :

- 1- Une perte et/ou une dégradation de l'habitat pour les chiroptères.
- 2- Des cas de mortalité par collision directe avec les pales des éoliennes en fonctionnement.

## IV.3.4.2.1 Note relative à la dégradation et à la perte d'habitat

Au regard du type de projet qui est envisagé (projet éolien), nous estimons que la sensibilité chiroptérologique liée à la dégradation d'habitats de chasse en conséquence de l'implantation des éoliennes sera très faible. En effet, nous estimons que les surfaces d'emprise des éoliennes, relativement faibles par rapport à la totalité de la zone d'implantation potentielle, et le réseau de chemins existants qui sera potentiellement utilisé pour l'acheminement du matériel, n'entraîneront pas de sensibilités propres à porter préjudice à l'état de conservation des populations recensées dans la zone du projet. A noter néanmoins les publications récentes de Monsieur Kévin Barré (Mesurer et compenser l'impact de l'éolien sur la biodiversité en milieu agricole. Sciences agricoles. Museum national d'histoire naturelle - MNHN PARIS, 2017. p. 39) qui indiquent des effets de perte d'habitats pour les chiroptères. Les éléments détaillés page suivante apportent des précisions sur cette étude.

1- L'étude M. Kévin Barré a été menée à partir des données d'activité chiroptères récoltées par suivi passif sur 29 parcs éoliens de Bretagne et des Pays de la Loire. Les enregistreurs ultrasoniques ont fonctionné durant la période de migration des chiroptères uniquement et ont été disposés de 0 à 1000 mètres des haies, au cours de 23 nuits.

Les résultats, selon l'auteur, montrent un effet négatif de la proximité d'éoliennes sur l'activité de :

- Trois espèces : Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler et Pipistrelle commune.
- Deux groupes d'espèces (murins et oreillards).
- Deux guildes (espèces à vol rapide, espèces glaneuses).

Pour ces espèces, selon l'auteur, plus une éolienne est proche d'une haie, plus l'activité des chiroptères est faible. D'autre part, en excluant la noctule de Leisler, l'effet négatif se prolongerait au-delà de 1000 mètres.

La conclusion de cette étude est que la recommandation d'EUROBATS d'implanter des éoliennes à plus de 200 mètres des haies serait insuffisante.

#### 2- Plusieurs biais concernant cette étude ont été identifiés :

- Aucune comparaison avec l'activité initiale (=sans éolienne) n'a été réalisée, cela aurait permis de savoir si l'impact observé a bien pour cause la mise en service du parc éolien
- L'ensemble du cycle de vie des chiroptères n'a pas été étudié, or KELM & al. (2014) ont pu montrer que l'activité au niveau des haies est plus forte au printemps qu'en été, et CIECHANOWKI & al. (2010) note un surcroît d'activité pour les noctules, sérotines et pipistrelles en été.
- Chaque parc n'a fait l'objet que d'une seule série d'inventaires, alors que l'activité des chiroptères varie d'une nuit à l'autre.
- La position des enregistreurs par rapport aux vents dominants n'est pas précisée, alors qu'un enregistreur exposé aux vents enregistrera une activité probablement plus faible que s'il était protégé du vent.
- La distance règlementaire des 500 mètres des éoliennes aux habitations, ainsi que la mise à distance aux sites de gitage connus, pourraient expliquer la baisse d'activité au-delà des 1000 mètres : les oreillards et les murins ont un rayon d'action de quelques kilomètres, et sont majoritairement actifs en deçà du premier kilomètre.
- La structure et la densité des haies ne sont pas prises en compte. Or, ces dernières peuvent avoir une grande influence sur le comportement des chiroptères. Elles ne sont pas nécessairement fréquentées de la même manière par les différentes espèces (LACOEUILHE et al., 2016).

Dans ces conditions, les données disponibles à ce jour sont insuffisantes pour clairement déterminer les effets de pertes d'habitats sur les chauves-souris.

## IV.3.4.2.2 Note relative au risque de mortalité

Le tableau dressé ci-dessous dresse une synthèse des sensibilités chiroptérologiques (en termes de collisions/barotraumatisme) identifiées pour chaque espèce détectée selon les périodes échantillonnées.

Tableau 35 : Tableau de synthèse des sensibilités chiroptérologiques en termes de mortalité

Fankasa at nives w de	Transits p	rintaniers	Estiv	/age	Transits automnaux		
Espèces et niveaux de patrimonialité	En lisière	En espace ouvert	En lisière	En espace ouvert	En lisière	En espace ouvert	
Barbastelle d'Europe	-	-	-	-	Modérée	Faible	
Murin à moustaches	-	-	-	-	Faible	Très faible	
Murin à oreilles échancrées	-	-	-	-	Faible	Très faible	
Murin sp./alcathoé	-	-	-	-	Faible	Très faible	
Noctule commune	Forte	Modérée	Modérée	Faible	Modérée	Faible	
Noctule de Leisler	-	-	-	-	Faible	Faible	
Oreillard sp.	-	-	-	-	Faible	Très faible	
Petit Rhinolophe	-	-	-	-	Faible	Très faible	
Pipistrelle commune	Modérée	Faible	Forte	Modérée	Forte	Modérée	
Sérotine commune	-	-	Modérée	Faible	Faible	Faible	

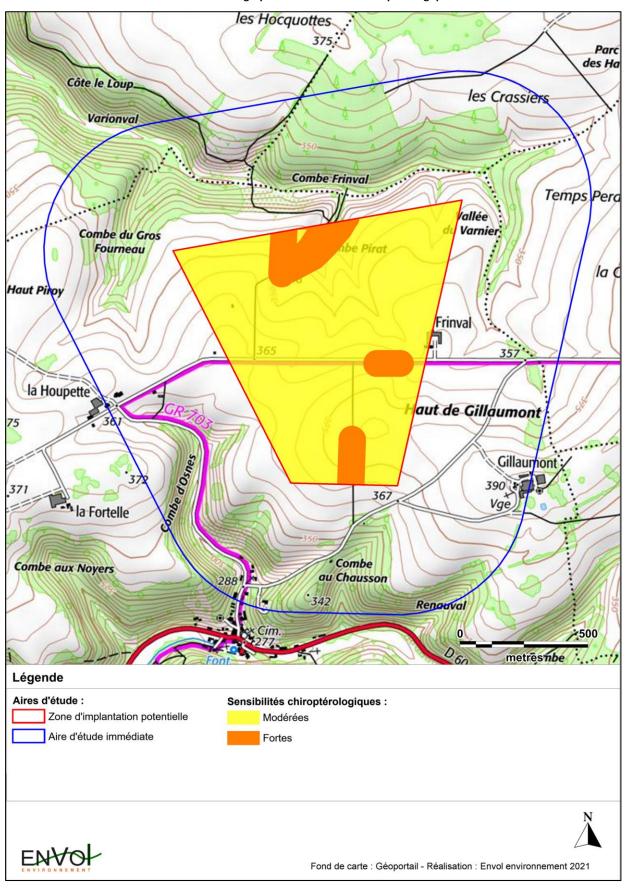
## Niveau de patrimonialité fort

Niveau de patrimonialité modéré

Niveau de patrimonialité faible

D'un point de vue spatial, nous définissons une sensibilité chiroptérologique maximale au niveau des linéaires boisés et jusqu'à 50 mètres de ces milieux, à chacune des phases d'activité des chiroptères. Au sein des espaces ouverts, la sensibilité chiroptérologique à l'implantation d'un parc éolien est globalement jugée modérée (en raison de la détection dans ces milieux d'espèces sensibles à l'éolien comme la Noctule commune et la Pipistrelle commune). A noter que ces sensibilités se rapportent principalement à l'activité de la Pipistrelle commune.

Carte 56 : Cartographie des sensibilités chiroptérologiques



## **IV.4 FAUNES VETEBREES**

## **IV.4.1 METHODOLOGIE**

## IV.4.1.1 Méthodes de prospections

L'étude de la faune vertébrée terrestre a été réalisée selon deux méthodes d'observation au sein du périmètre rapproché et de ses alentours :

- o Directe, avec contact visuel des individus ;
- Indirecte avec lecture des traces de présence (empreintes, fèces, restes de repas, terrier, cadavres,...)
   Les traces laissées par les mammifères terrestres permettent outre l'identification des espèces, de connaître leurs déplacements.

Tableau 36 : Dates et conditions d'inventaire de la faune vertébrée terrestre

Date	Conditions météorologiques	Observateur
28 janvier 2016	Couverture nuageuse 0% Vent sud ouest Température 3°C	Le CERE
29 février 2016	Couverture nuageuse 30% Vent sud Température 4°C	Le CERE
09 mars 2016	Couverture nuageuse 20% Vent sud Température 8°C	Le CERE
19 mars 2016	Couverture nuageuse 30% Vent sud Température 11°C	Le CERE
23 mars 2016	Couverture nuageuse 30% Vent sud ouest Température 9°C	Le CERE
15 avril 2016	Couverture nuageuse 30% Vent sud ouest Température 14°C	Le CERE
20 avril 2016	Couverture nuageuse 100% Vent sud ouest Température 10°C	Le CERE
11 mai 2016	Couverture nuageuse 0% Vent nul Température 20°C	Le CERE
19 mai 2016	Couverture nuageuse 40% Vent nul Température 13°C	Le CERE
09 juin 2016	Couverture nuageuse 30% Vent nul Température 22°C	Le CERE
06 juillet 2016	Couverture nuageuse 50% Vent nul Température 25°C	Le CERE
31 août 2016	Couverture nuageuse 10% Vent nul Température 27°C	Le CERE
08 septembre 2016	Couverture nuageuse 0% Vent nul Température 25°C	Le CERE
21 septembre 2016	Couverture nuageuse 0% Vent sud est Température 18°C	Le CERE
28 septembre 2016	Couverture nuageuse 0% Vent nord est Température 13°C	Le CERE
10 octobre 2016	Couverture nuageuse 100% Vent Ouest-nord ouest Température 9°C	Le CERE
18 octobre 2016	Couverture nuageuse 100% Vent sud est Température 14°C	Le CERE
03 novembre 2016	Couverture nuageuse 100% Vent est Température 14°C	Le CERE
16 novembre 2016	Couverture nuageuse 100% Vent sud est Température 14°C	Le CERE
13 avril 2017	Couverture nuageuse 60% Vent modéré nord-ouest Température 13°C	C. MARIE

Date	Conditions météorologiques	Observateur
24 avril 2017	Couverture nuageuse Vent faible nord Température 16°C	C. MARIE
09 mai 2017	Couverture nuageuse 30% Vent modéré nord-est Température 12°C	C. MARIE
26 mai 2017	Couverture nuageuse 0% Vent modéré est Température 23°C	C. MARIE
06 juin 2017	Couverture nuageuse 30% Vent modéré ouest Température 15°C	R. DEBALLE
19 juin 2017	Couverture nuageuse 20% Vent nul Température 25°C	

#### La lecture des traces

Cette technique permet, d'une part, d'identifier les animaux présents sur le site et, d'autre part, de connaître les passages préférentiels empruntés par ces derniers.

#### La lecture des reliefs de repas

Cette analyse s'effectue exclusivement sur les repas effectués par tous les consommateurs de deuxième ou troisième ordre. Elle concerne donc l'identification des restes d'animaux prédatés ou en cours de décomposition.

#### La lecture d'autres indices

Dans cette catégorie se trouvent tous les indices tels que les ronds de sorcières (marques laissées au sol par le chevreuil), les frottis ou les gratis laissés par certains ongulés, les bauges ou les boutis laissés par les sangliers, l'analyse des fèces, et des terriers.

#### L'identification des espèces trouvées mortes sur les voies de circulation

De plus en plus, l'accentuation des flux routiers provoque des collisions avec certains grands animaux mais aussi avec la petite faune. En ce sens, les voies de circulation constituent une donnée supplémentaire à l'identification des espèces dont les populations sont présentes sur le site.

#### IV.4.1.2 Référentiels utilisés

Les référentiels utilisés sont :

Pour les statuts de protection :

#### Les textes européens concernent :

la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats-Faune-Flore » et surtout ses annexes II et IV;

Les **textes nationaux** en application de la concernent :

- l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire
- L'arrêté interministériel du 27 mai 2009 précisant la liste des espèces protégées menacées d'extinction

Pour les statuts de rareté / menace :

Les Listes Rouges:

- La Liste Rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2016);
- La Liste Rouge des espèces menacées en France Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009);
- La Liste Rouge Régionale des mammifères de Champagne-Ardenne (FAUVEL B. et al. 2007);
- La liste des espèces et des milieux déterminants de ZNIEFF de Champagne-Ardenne (2006).

## **IV.4.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

## IV.4.2.1 Les données ZNIEFF

Le périmètre éloigné autour de la ZIP étant riche en zonages d'inventaire, vingt-cinq espèces déterminantes ZNIEFF de la faune vertébrée terrestre sont recensées aux alentours du site d'étude.

Parmi ces dernières, 3 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : le Castor d'Eurasie, le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Ces espèces sont essentiellement inféodées aux milieux aquatiques, milieux qui ne sont pas présents au sein de la ZIP et de ses alentours.

Tableau 37 : Liste des espèces recensées dans les ZNIEFF au sein du périmètre élargi

		ZNIEFF																						
Espèces déterminantes	210015549	210000635	210020109	410030313	210009518	210020111	210020148	210020190	210020007	410015808	410030307	410030310	210000128	410008067	210020088	210020009	410001837	210020162	210013039	410030453	210000647	410030447	210000986	210020051
Lézard des murailles	Х	Х		Х			Х	Х												Х		Х		
Salamandre tachetée			Х						Х	Х			Х		Х	Х			Х	Х		Х		х
Putois			Х					Х										Х					Х	x
Alyte accoucheur				Х					Х	Х				Х			Х	Х	Х	Х		Х		x
Triton alpestre				Х						Х		Х		Х			Х			Х		Х		1
Triton palmé				Х						Х				Х			Х			Х		Х		1
Grenouille verte				Х						Х	Х									Х		Х		1
Grenouille rousse				Х						Х	Х	Х		Х			Х			Х				
Chat sauvage				Х																		Х	Х	1
Sonneur à ventre jaune									Х										Х			Х		1
Crapaud calamite									Х										Х					1
Rainette verte									Х										Х					1
Pélodyte ponctué									Х					Х					Х			Х		
Triton crêté									Х	Х									Х	Х				1
Crapaud commun										Х	Х			Х			Х			Х		Х		1
Crossope aquatique															Х			Х	Х				Х	х
Castor d'Eurasie																		Х						
Orvet fragile																				Х		Х		1
Couleuvre verte et jaune					Х	Х														Х	Х			1
Coronelle lisse																						Х		1
Lézard des souches																						Х		1
Couleuvre à collier																						Х		
Cipère aspic																						Х		
Marte des pins																							Х	
Blaireau européen																							Х	

## IV.4.2.2 Les données Natura 2000

Les données des ZSC contenues dans le périmètre éloigné ne font pas état de la présence de faune vertébrée terrestre.

## IV.4.2.3 Les données des associations locales

Le site participatif Faune Champagne-Ardenne indique une liste de onze mammifères terrestres et de quatre espèces de l'herpétofaune :

Tableau 38 : Espèces inventoriées dans les communes incluses dans le périmètre rapproché d'après Faune Champagne-Ardenne

- \	Communes comprises dans le périmètre rapproché									
Espèces	Montreuil-sur-Thonnance	Osne-le-Val	Thonnance-lès-Joinville							
	Mammifères terres	stres								
Belette d'Europe			X							
Blaireau européen	X	Х								
Chat sauvage		Х								
Chevreuil européen	X	Х	X							
Écureuil roux		Х	X							
Hermine		Х	X							
Lièvre d'Europe		Х								
Ragondin		Х	X							
Rat musqué			X							
Renard roux		Х	X							
Taupe d'Europe			X							
	Herpétofaune									
Couleuvre verte et jaune			X							
Crapaud commun		Х								
Lézard des murailles		Х								
Salamandre tachetée		Х								

# IV.4.2.4 Les données écologiques du parc éolien de Piroy

Les inventaires de 2016 menés au sein du parc éolien de Piroy dont le présent projet est une extension directe, avait recensé 13 espèces de la faune vertébrée terrestre :

Tableau 39 : Liste des mammifères terrestres recensés en 2016 pour le Parc éolien de Piroy

			Protection										
Nom vernaculaire	Nom scientifique	France	DH	LRM	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF						
Blaireau européen	Meles meles			LC	LC	AS	Х						
Chat sauvage	Felis silvestris	Χ	DH 4	LC	LC	V	Х						
Chevreuil d'Europe	Capreolus capreolus			LC	LC								
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	Χ		LC	LC	AS							
Fouine	Martes foina			LC	LC								
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus			LC	LC	AS							
Martre des pins	Martes martes		DH 5	LC	LC	AS	Х						
Renard roux	Vulpes vulpes			LC	LC								
Sanglier	Sus scrofa		·	LC	LC								
Taupe d'Europe	Talpa europaea		·	LC	LC								

Tableau 40 : Liste des reptiles recensés en 2016 pour le Parc éolien de Piroy

		Protection									
Nom vernaculaire	Nom scientifique	France	DH	LRM	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF				
Coronelle lisse	Coronella austriaca	Х	DH 4	NE	LC	V	х				
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Х	DH 4	LC	LC		х				
Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	Х		LC	LC	R	х				

Du fait de la proximité des deux périmètres d'étude, il est à considérer que ces espèces fréquentent également la ZIP de l'extension du parc éolien de Piroy.

## IV.4.2.5 Conclusion sur les données bibliographiques

La ZIP de l'extension est riche d'une faune vertébrée terrestre dont la présence a été confirmée par les inventaires de 2016. Nombre de ces espèces utilisent les milieux boisés ou s'y réfugient. Ces éléments seront à considérer lors de l'évaluation des enjeux de la ZIP.

#### **IV.4.3** RESULTATS D'INVENTAIRES

Au cours des prospections menées en 2017, seul le Chevreuil européen et le Renard roux ont été contactés au sein de la ZIP de l'extension. Toutefois, les espèces contactées en 2016 sont également susceptibles de fréquenter les milieux ouverts prairiaux du site d'étude. Les enjeux de la faune vertébrée terrestre sont donc à localiser au niveau des lisières et des espaces prairiaux présents au nord de la ZIP.

#### **IV.4.4 EVALUATION DES ENJEUX**

## IV.4.4.1 Enjeux règlementaires

Deux espèces de mammifère présentent un enjeu règlementaire faible du fait de leur protection nationale : le Chat sauvage et l'Ecureuil roux.

Concernant les reptiles, les trois espèces contactées en 2016 bénéficient d'un statut de protection et présentent donc un enjeu règlementaire faible.

Les autres espèces contactées en 2016 ne présentent pas d'enjeu règlementaire.

#### IV.4.4.2 Enjeux patrimoniaux

Les enjeux patrimoniaux se basent sur les statuts de menace des espèces au niveau régional ainsi que sur le caractère « Déterminant ZNIEFF » des espèces.

Ici, aucune espèce à enjeu patrimonial n'a été constatée.

## **IV.5 ENTOMOFAUNE**

## **IV.5.1 METHODOLOGIE**

L'étude de l'entomofaune s'est traduite par un passage de prospection : le 29 juillet 2020.

Les recherches se sont principalement orientées vers trois ordres de l'entomofaune :

- Les Lépidoptères Rhopalocères;
- Les Odonates;
- Les Orthoptères.

En outre, les observations inopinées d'espèces de coléoptères jugées d'intérêt patrimonial (Lucane Cerf-volant...) seront considérées dans la présente étude.

Tableau 41: Date et conditions d'inventaire de l'entomofaune

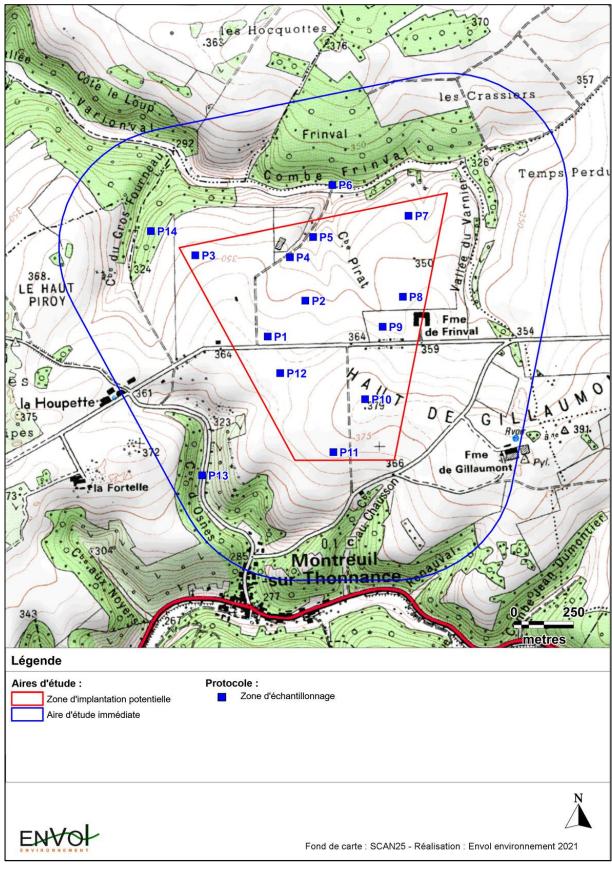
Date	Conditions météorologiques	Observateur
29 juillet 2020	Ciel clair, vent faible Température 24°C	A. THIVOLLE

Les efforts d'échantillonnages se sont concentrés sur quatre catégories d'habitats les plus favorables à la présence des ordres d'insectes étudiés dans l'aire d'étude immédiate. Les habitats associés aux zones d'échantillonnages sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Date et conditions d'inventaire de l'entomofaune

Zones d'échantillonnage	Habitats
P1	
P2	
Р3	
P7	Cultures
P8	Cultures
Р9	
P11	
P12	
P14	Boisement
P5	Prairies
P10	Prairies
P4	Haies
P6	Lisiòres
P13	Lisières

Carte 57 : Localisation des zones d'échantillonnage en faveur de l'entomofaune



# **IV.5.2 LES DONNEES ECOLOGIQUES**

Les inventaires menés en 2020 ont permis de recenser 19 espèces de lépidoptères-Rhopalocères, 4 espèces d'Odonates et 13 espèces d'Orthoptères.

Tableau 43 : Liste des insectes recensés en 2020 dans le cadre du projet d'extension du parc éolien de Piroy

							Cu	lture	es			Boisement	Haie	Lisi	ières	Pra	iries
Ordres	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Contacts inopinés	P1	P2	Р3	P7	P8	Р9	P11	P12	P14	P4	Р6	P13	P5	P10
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	-	-	-	-	-	-	Х	-	-	-	-	Χ	Х	-	-
	Aricia agestis	Collier-de-corail	-	-	-	-	Х	Х	-	-	-	-	Х	Χ	Х	-	-
	Boloria dia	Petite Violette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	Х	-	-
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	-	Х	Х	-	-	-	-	-	-	-	Х	Χ	Х	Х	Х
	Colias alfacariensis	Fluoré	-	Х	Х	-	Х	-	-	-	-	-	Х	-	-	-	-
	Iphiclides podalirius	Flambé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	Χ	-	-	-
	Issoria lathonia	Petit Nacré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	Χ	Х	Х	-
	Leptidea sinapis	Piéride du lotier	-	Χ	Х	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	Χ	Х	-	-
Lepidoptères Rhopalocères	Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	Χ	Х	-	-
Kilopaloceles	Maniola jurtina	Myrtil	-	Χ	Х	-	-	Х	-	-	-	Х	-	Χ	Х	Х	-
	Melanargia galathea	Demi-deuil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	-	Х	-	-
	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	-	-
	Pararge aegeria	Tircis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	-	-	-	-	-
	Pieris napi	Piéride du navet	-	Х	Х	-	Х	Х	Х	-	-	-	Х	Χ	Х	-	Х
	Pieris rapae	Piéride de la rave	-	Х	Х	-	Х	Х	-	-	-	-	Х	Χ	Х	Х	-
	Polyommatus icarus	Azuré de la bugrane	-	Х	Х	-	Х	Х	-	-	-	-	Х	Χ	Х	-	-
	Pyronia tithonus	Amaryllis	-	Х	Х	-	-	Х	-	-	-	Х	-	Χ	Х	-	-
	Thymelicus sylvestris	Hespérie de la houque	-	Χ	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Х	-	-
	Aeshna mixta	Aeschne mixte	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	Χ	-	-	-
Odonotos	Orthetrum brunneum	Orthétrum brun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	-	-	-
Odonates	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	Х	-	-
	Sympetrum vulgatum	Sympétrum vulgaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	-	-	-
	Bicolorana bicolor	Decticelle bicolore	-	Χ	Х	-	Х	Х	-	-	-	-	Х	-	Х	Χ	-
Orthoptères	Calliptamus italicus	Criquet italien	-	-	Χ	-	-	-	-	-	Χ	-	Χ	-	Х	-	Χ
	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	-	Χ	Χ	_	Χ	Χ	Χ	Х	-	-	Х	Χ	Х	Χ	Χ

				Cultures								Boisement	Haie	Lis	ières	Pra	airies
Ordres	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Contacts inopinés	P1	P2	Р3	Р7	Р8	Р9	P11	P12	P14	P4	Р6	P13	P5	P10
	Chorthippus brunneus	Criquet duettiste	-	-	Х	Х	Х	Х	-	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х	Х
	Chorthippus dorsatus	Criquet verte-échine	-	Х	Χ	-	-	Χ	-	-	-	-	Х	Χ	Χ	Х	Χ
	Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	-	-	-
	Mecostethus parapleurus	Criquet des roseaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х
Outhoutàuss	Nemobius sylvestris	Grillon des bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х	-	Χ	-	-	-
Orthoptères	Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise	-	Х	Χ	-	-	Χ	-	Х	Х	-	Х	-	Χ	-	Х
	Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	Χ	-	-
	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	Χ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Χ	Χ	Х
	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	-	Χ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Х

Tableau 44 : Définition des statuts de conservation des espèces d'insectes recensées

	Espèc	Directive	Statut	15.5		15 ( )	
Ordres	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitats	juridique	LR Europe	LR France	LR régionale
Lépidoptères	Iphiclides podalirius	Flambé	-	-	LC	LC	rouge
Odonates	Orthetrum brunneum	Orthétrum brun	-	-	LC	LC	rouge
Odonates	Sympetrum vulgatum	Sympétrum vulgaire	-	-	LC	NT	
Outhoutives	Mecostethus parapleurus	Criquet des roseaux				4	rouge
Orthoptères	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	-	-	-	4	rouge

## Espèce patrimoniale

Parmi les cinq espèces d'insectes recensées dans la zone du projet, nous retenons le caractère quasi-menacé en France de Sympétrum vulgaire (Sympetrum vulgatum). Un spécimen de l'espèce a été observé le long d'une lisière. Les autres espèces recensées sont communes et non menacées. Dans ces conditions, nous définissons un enjeu entomologique faible pour les lisières de la zone du projet et un enjeu très faible pour les espaces ouverts. Globalement, la diversité d'espèces recensées sur le secteur a été très faible.

Cette synthèse de l'intérêt écologique repose sur tous les groupes décris précédemment dans ce rapport. Dans chacun de ces domaines, les statuts de protection légale, les statuts de rareté (lorsqu'ils existent), les statuts d'espèces déterminantes de ZNIEFF et la diversité constituent les critères nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques identifiés en état initial.

#### V.1 SYNTHESE DE L'INTERET DES HABITATS

- 12 habitats selon la typologie EUNIS
- 3 habitats remarquables détaillés dans le tableau suivant

Tableau 45 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur le périmètre rapproché et à proximité

Nom	Enjeu patrimonial	Enjeu réglementaire	Éléments ayant motivé l'enjeu
Prairie de fauche	Fort	Nul	Habitat d'intérêt communautaire
planitiaires subatlantiques	FULL	INUI	nabitat d interet communautaire
Pelouse semi-sèche	Moyon	Nul	Habitat d'intérêt communautaire
calcaires-subatlantiques	Moyen	INUI	nabitat d interet communautaire
Pelouse semi-sèche			
calcaires-subatlantiques x	Moyen	Nul	Habitat d'intérêt communautaire
prairie de fauche	Widyen	INUI	nabitat u interet communautaire
planitiaire subatlantiques			

#### V.2 SYNTHESE DE L'INTERET DE LA FLORE

Ci-dessous ne sont présentées que les espèces observées au cours des prospections de 2018.

- > 92 espèces floristiques identifiées sur le périmètre rapproché
- 10 espèces patrimoniales détaillées dans le tableau suivant dont une possède un enjeu réglementaire fort

Tableau 46 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur le périmètre rapproché et à proximité

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critères déterminant l'enjeu	Enjeu régl.	Enjeu pat.
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Avenella flexuosa	Canche flexueuse	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Cyanus segetum	Centaurée bleuet ; Bleuet	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Helianthemum nummularium subsp. obscurum	Hélianthème sombre	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
*Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Lathyrus aphaca	Gesse sans feuilles	Espèce rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Luzula campestris	Luzule des champs	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Orchis mascula	Orchis mâle	Espèce rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen
Orobanche caryophyllacea	Orobanche du gaillet ; Orobanche giroflée	Espèce très rare à l'échelle régionale et en danger d'extinction	Nul	Fort
*Polygala vulgaris	Polygale commun	Espèce assez-rare à l'échelle régionale	Nul	Moyen

Enjeu régl : enjeu réglementaire ; Enjeu pat : enjeu patrimonial

NB: les espèces précédées d'un \* ont été observées en bordure proche du périmètre rapproché et non à l'intérieur de celui-ci.

#### V.3 SYNTHESE DE L'INTERET DE LA FAUNE VERTEBREE

Ci-dessous ne sont présentées que les espèces remarquables observées au cours des prospections de 2018.

- > 90 espèces d'oiseaux observées
- > Aucune espèce d'amphibien observée
- > 8 espèces et 2 groupes d'espèces de chiroptères observés

## Concernant les espèces remarquables :

- > 21 espèces remarquables d'oiseaux en période de reproduction,
- > Aucune espèce remarquable d'amphibien,
- Aucune espèce remarquable de reptile,
- > Aucune espèce remarquable de mammifère terrestre,
- Une espèce d'insecte remarquable de par son caractère quasi-menacé en France,
- > 8 espèces et 2 groupes d'espèces de chiroptères remarquables.

Tableau 47 : Liste et enjeux des espèces faunistiques remarquables identifiées sur le périmètre rapproché et ses abords

Th		Enjeux de patrimo	nialité	
Thèmes	Espèces	Migrations	Estivage	Hivernage
	Alouette des champs	Très faible	Faible à modéré	Très faible
	Alouette Iulu	Fort		
	Bondrée apivore	Fort		
	Bouvreuil pivoine	Modéré		
	Bruant jaune	Modéré	Modéré à fort	Modéré
	Bruant zizi		Faible	
	Busard Saint-Martin	Fort	Fort	
	Chardonneret élégant	Modéré	Modéré à fort	Modéré
	Cigogne blanche	Fort		
	Faucon crécerelle	Faible	Faible à modéré	Faible
	Faucon hobereau		Modéré	
	Fauvette des jardins		Faible à modéré	
	Grande Aigrette	Fort		
	Grue cendrée	Fort		Fort
e	Hirondelle rustique	Faible	Faible à modéré	
Avifaune	Linotte mélodieuse	Modéré	Modéré à fort	
A	Martinet noir	Faible	Faible à modéré	
	Milan noir	Fort	Fort	
	Milan royal	Très fort		
	Moineau friquet	Modéré à fort		
	Mouette rieuse	Faible		
	Pic épeichette			Modéré
	Pic noir		Fort	Fort
	Pie-grièche écorcheur	Fort	Fort	
	Pipit farlouse	Modéré	Modéré à fort	
	Pouillot fitis	Faible	Faible à modéré	
	Roitelet huppé		Faible à modéré	Faible
	Serin cini	Modéré	Modéré à fort	
	Tarier des près		Modéré à fort	
	Tarier pâtre	Faible		
	Tourterelle des bois		Modéré à fort	

Thirms		Enjeux de patrimonialité			
Thèmes	Espèces	Migrations	Estivage	Hivernage	
	Traquet motteux	Faible			
	Verdier d'Europe	Modéré	Modéré à fort	Modéré	
nue	Autres espèces	Très faible	Très faible	Très faible	
Avifaune	Enjeu global pour la période	Modéré - Habitats boisés	Modéré - Habitats boisés	Modéré - Habitats boisés	
	Enjeu global pour la periode	Modéré - Espaces ouverts	Modéré - Espaces ouverts	Modéré - Espaces ouverts	
	Barbastelle d'Europe	Fort	Fort	Fort	
	Murin à moustaches	Faible	Faible	Faible	
	Murin à oreilles échancrées	Fort	Fort	Fort	
	Murin sp./Alcathoé	Faible	Faible	Faible	
	Noctule commune	Fort	Fort	Fort	
S	Pipistrelle commune	Faible	Faible	Faible	
Chiroptères	Noctule de Leisler	Modérée	Modérée	Modéré	
irop	Oreillard sp.	Faible	Faible	Faible	
ਤੌ	Petit Rhinolophe	Faible	Faible	Faible	
	Sérotine commune	Faible	Faible	Faible	
		Fort - Linéaires boisés	Fort - Linéaires boisés	Faible - Habitats boisés	
	Enjeu global pour la période	Modéré - Espaces ouverts	Faible - Espaces ouverts	Nul - Espaces ouverts	
Autre	Enjoy global nouvila náviada	Faible - Habitats boisés	Faible - Habitats boisés	Faible - Habitats boisés	
faune	Enjeu global pour la période	Faible - Espaces ouverts	Faible - Espaces ouverts	Faible - Espaces ouverts	

Niveau de patrimonialité très fort
Niveau de patrimonialité fort
Niveau de patrimonialité modéré à fort
Niveau de patrimonialité modéré
Niveau de patrimonialité faible à modérée
Niveau de patrimonialité faible

#### V.4 SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES

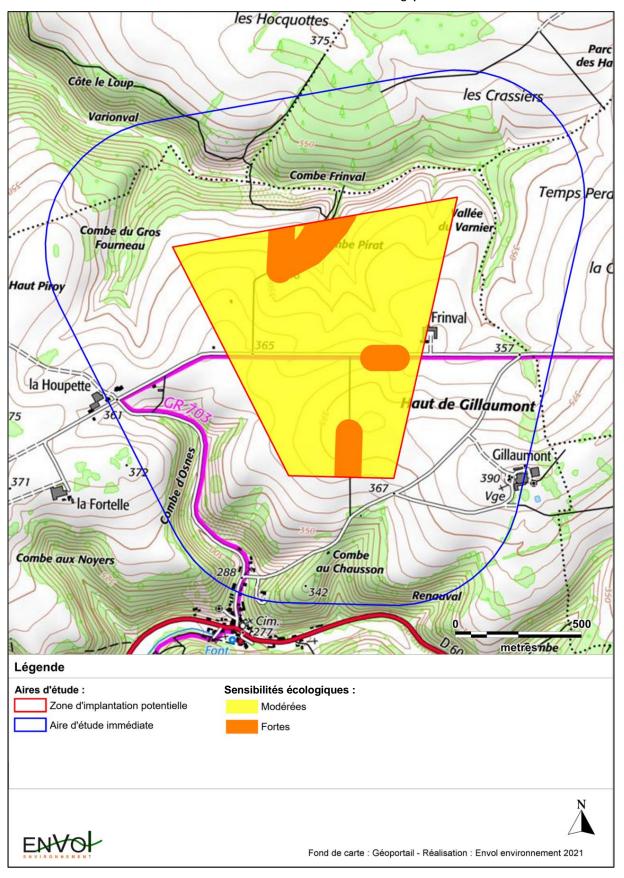
Tableau 48 : Liste et sensibilités des espèces faunistiques remarquables identifiées dans la zone du projet et ses abords

Thèmes	Espèces	N	liveau de sensibilité	
memes	Especes	Migrations	Estivage	Hivernage
	Alouette Iulu	Faible		
	Bondrée apivore	Faible		
	Busard Saint-Martin	Faible	Faible	
	Buse variable	Modérée	Modérée	Modérée
	Cigogne blanche	Modérée		
	Epervier d'Europe	Faible	Faible	
	Faucon crécerelle	Modérée	Modérée	Modérée
	Faucon hobereau	Faible	Faible	
Avifaune	Grue cendrée	Modérée		Modérée
	Héron cendré	Faible	Faible	
	Martinet noir	Faible		
	Milan noir	Modérée	Modérée	
	Milan royal	Modérée		
	Mouette rieuse	Faible		
	Pigeon ramier	Faible		Faible
	Sensibilité globale pour la période	Modérée	Modérée	Modérée
	Barbastelle d'Europe	Modérée		Faible
	Murin à moustaches	Faible		Faible
	Murin à oreilles échancrées	Faible		Faible
	Murin sp./Alcathoé	Faible		Faible
	Noctule commune	Forte	Modérée	Faible
	Noctule de Leisler	Faible		Faible
Chiroptères	Oreillard sp.	Faible		
	Petit Rhinolophe	Faible		Faible
	Pipistrelle commune	Forte	Forte	Faible
	Sérotine commune	Faible	Modérée	Faible
	Sensibilité globale pour la	Forte pour les lisières	Forte pour les lisières	Forte pour les lisières
	période	Modérée ailleurs	Modérée ailleurs	Modérée ailleurs
Autre faune		Faible	Faible	Faible

Nous rappelons que les sensibilités définies pour chaque espèce se rapporte à son exposition connue aux effets de collisions en Europe (T. Dürr, novembre 2020), à la taille des populations ainsi qu'à leurs conditions de présence sur le secteur. Dans ce cadre, il est signalé que les espèces caractérisées par une sensibilité élevée à l'éolien comme le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, le Milan noir ou le Milan royal ont été observées à une forte distance de la zone d'implantation du projet, au niveau des axes de migration cartographiés par le CERE.

De façon générale, une sensibilité écologique forte est déterminée pour les linéaires boisés et jusqu'à 50 mètres (principalement justifiée par l'aspect chiroptérologique) tandis que la sensibilité est modérée sur le reste du site.

Carte 58 : Localisation des sensibilités écologiques



# VI. EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES

## **VI.1 PRESENTATION DU PROJET**

## VI.1.1 Description du projet

Le projet d'implantation se compose de 3 éoliennes réparties selon un axe nord-sud. Ce projet d'implantation est une extension directe du projet de Piroy en cours d'instruction, localisé à l'ouest du périmètre rapproché.

Le projet se compose ainsi de 3 éoliennes NORDEX N131 dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

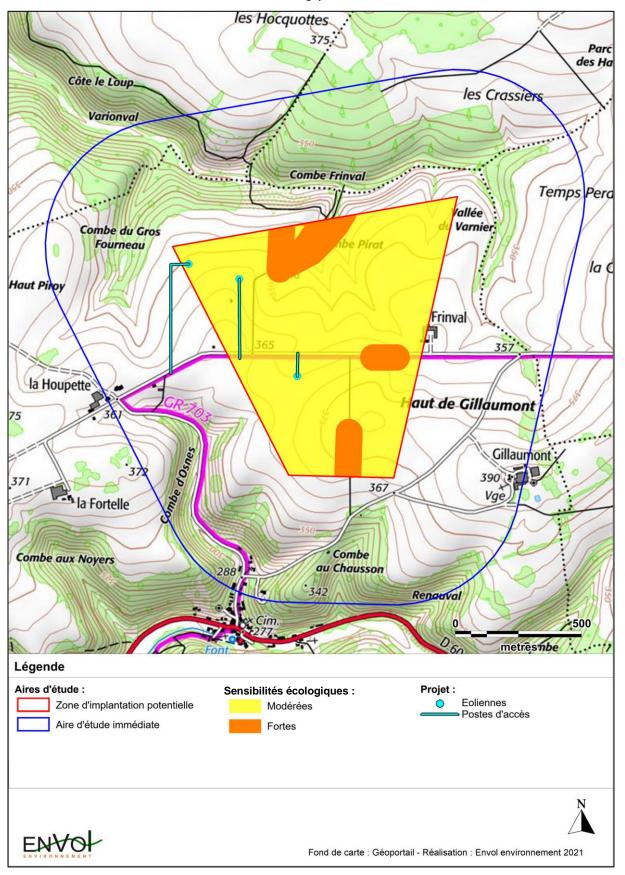
- hauteur bas de pale : 18,5m;
  hauteur totale de l'éolienne : 150m;
  diamètre de rotor : 103 m;
- diametre de rotor : 103 m ;
   hauteur de la nacelle : 84m.

Outre les éoliennes, le projet comprend également des chemins d'accès, des plateformes ainsi qu'un raccordement électrique souterrain.

Un travail est fait lors du développement du projet afin de limiter au maximum l'emprise des pistes d'accès en privilégiant l'exploitation et l'aménagement des chemins existants, et pour éviter tout défrichement des éléments boisés présents sur le secteur.

Les **plateformes**, créées notamment pour faciliter la construction des éoliennes grâce aux grues, seront laissées pendant toute la durée d'exploitation. Ainsi sur ces emplacements le sol sera décapé. Ces décapages impliquent une destruction de l'habitat initialement présent.

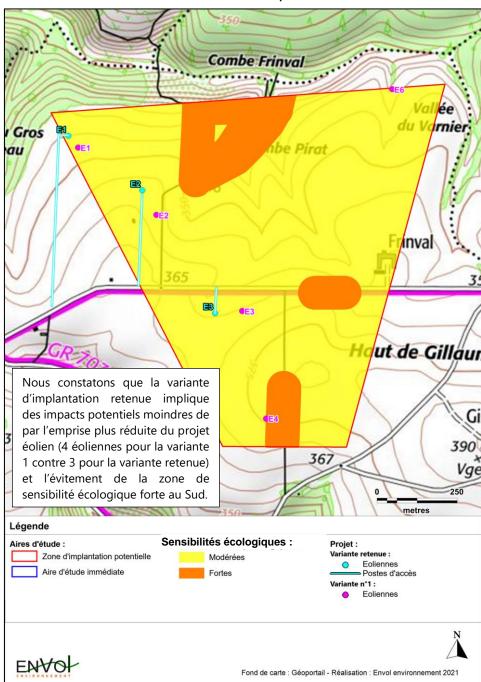
Carte 59 : Localisation du projet d'implantation de l'extension du parc éolien de Piroy en fonction des sensibilités écologiques



## VI.1.2.1 Mesures de réduction

#### MR-C1 Limiter le nombre d'éoliennes

Bien que la surface de la ZIP soit conséquente, le pétitionnaire a fait le choix de limiter le nombre d'éoliennes dans le but de réduire les impacts potentiels au sein du site d'étude. Trois éoliennes seront ainsi implantées en respectant un maximum les contraintes environnementales. L'une des variantes qui comptait en effet cinq éoliennes impactait plus les espèces sur le site.



Carte 60: Variantes d'implantation

Tableau 49 : Distances des éoliennes par rapport aux boisements

Eoliennes	Variante initiale	Variante finale
E1	129 m	75 m
E2	150 m	150 m
E3	300 m	300 m
E4	50 m	
E5	50 m	

## VI.2 IMPACTS PREVISIBLES DU PROJET

#### **VI.2.1 RAPPELS ET DEFINITIONS**

Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'environnement, ce chapitre présente « une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, en particulier sur la population, la faune et flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques, les équilibres biologiques, les facteurs forestiers, maritimes ou de loisirs, et sur la consommation énergétique commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), l'hygiène, la santé, la sécurité, la salubrité publique, ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux ».

Ce chapitre expose également les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage pour :

- <u>éviter</u> les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;
- <u>réduire</u> les effets n'ayant pu être évités ;
- <u>compenser</u>, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage doit justifier cette impossibilité.

La description de ces mesures s'accompagne de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments visés ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments visés.

Ce chapitre présente ainsi les impacts du projet d'installation du parc éolien sur l'environnement.

Les impacts du projet sont donc décrits pour chacune des phases du projet où ce dernier est susceptible de porter atteinte aux milieux naturels, à savoir :

• la phase de conception du projet : implantation et caractéristiques techniques du projet susceptibles d'impacter les milieux naturels.

En effet, lors de cette phase primordiale et selon la doctrine ERC (Éviter, Réduire, Compenser), « dans le processus d'élaboration du projet, il est donc indispensable que le maître d'ouvrage intègre l'environnement, et notamment les milieux naturels, dès les phases amont de choix des solutions (type de projet, localisation, choix techniques, ...), au même titre que les enjeux économiques ou sociaux. »

Dans le cas particulier des projets éoliens, cette phase se révèle primordiale puisque de nombreuses mesures destinées à éviter ou réduire les impacts, sur la faune notamment, concernent cette phase.

• la phase travaux : méthodes et organisation du chantier susceptibles d'impacter les milieux naturels.

Cette phase concerne le chantier de construction des éoliennes et les impacts sur les milieux naturels susceptibles d'intervenir au cours du chantier (ex : destruction d'habitat).

• la phase exploitation : méthodes d'exploitation susceptibles d'impacter les milieux naturels.

Cette phase concerne les impacts (et mesures) susceptibles d'intervenir lors du fonctionnement du parc éolien (ex : risque de collision avec les pales des éoliennes pour les Chiroptères et l'avifaune).

L'identification des impacts du projet au cours de chacune de ces phases permet de définir les mesures prises à chaque stade du projet afin d'éviter, réduire ou à défaut compenser ces impacts.

- Les impacts temporaires sont essentiellement liés à la période de travaux. Ils se traduisent le plus souvent par diverses nuisances comme le bruit, la circulation d'engins motorisés ou encore la poussière. Ces impacts deviennent généralement nuls peu de temps après la réhabilitation du site.
- Les impacts permanents sont quant à eux de plus grande importance. Par définition, ils persistent dans le temps et sont bien souvent irréversibles. Ils peuvent se traduire par la destruction d'un habitat ou de façon plus directe par la destruction d'une population ou d'un peuplement.

En outre la conjonction du temps et de l'espace induit deux nuances que l'on définit en impacts directs ou indirects. **Un impact direct** est un impact directement attribuable au projet (travaux ou exploitation) et aux aménagements projetés sur une des composantes de l'environnement.

Tandis qu'un **impact indirect** résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct. Ces impacts indirects peuvent concerner des territoires plus ou moins éloignés du projet et apparaître dans un délai plus ou moins long.

## **VI.2.2 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET**

De la phase de travaux à la phase d'exploitation, les principales causes potentielles d'impact peuvent être de diverses natures :

Tableau 50: Causes potentielles d'impacts

Phase	Causes potentielles
	Décapage / terrassement / remblais
	Circulation d'engins de chantier
	Création de zones de dépôts
Travauv	Pollution du sol
Travaux	Travaux de nuit
	Travaux en période de reproduction des espèces
	Pollution sonore
	Création d'obstacles aux déplacements
	Implantation d'éléments dans le paysage
	Eclairage nocturne
Exploitation	Création d'habitats de substitution
Exploitation	Attractivité des éoliennes
	Augmentation de la fréquentation
	Création d'obstacles aux déplacements

Plusieurs grands types d'impacts peuvent alors être identifiés :

Tableau 51: Description des impacts potentiels

Impacts potentiels	Indicatif de l'impact potentiel	Туре	Durée
Destruction/altération d'habitats et d'espèces	1	Direct	Permanent
Développement d'espèces végétales invasives	2	Direct	Permanent
Diminution de l'espace vital	3	Direct en phase travaux	Temporaire ou permanent en phase travaux
·		Direct en phase exploitation	Permanent en phase exploitation
Interruption des couloirs de déplacement	4	Direct	Temporaire en phase travaux Permanent en phase exploitation
Dérangement/perturbation des espèces	5	Direct	Temporaire en phase travaux Permanent en phase exploitation

La destruction et l'altération des habitats et des espèces sont la résultante en phase travaux des processus de décaissement, de terrassement et de libre circulation des engins de chantier.

Elles peuvent également être dues en phase exploitation au risque de collision de la faune volante avec les pales des éoliennes, mais également induite par le phénomène de barotraumatisme<sup>1</sup>.

Le développement d'espèces végétales invasives peut être induit par l'apport de matières végétales extérieures au site d'étude. Cet impact peut avoir des conséquences importantes sur la disparition de certains milieux et espèces qui leurs sont inféodés.

La diminution de l'espace vital correspond ainsi à un comportement d'éloignement vis-à-vis des éoliennes soit pour fuir le bruit, soit pour fuir le mouvement des éoliennes. La distance d'éloignement peut varier selon les espèces de quelques dizaines de mètres à 500 m.

L'interruption des couloirs de déplacement s'exprime par des comportements de contournement au vol des éoliennes à des distances variables. Cet effet barrière est fonction des espèces mais également du contexte éolien du site et de l'implantation des éoliennes. Si les grues peuvent effectuer des contournements de près de 1000 m, les passereaux sont beaucoup moins sensibles à cet effet de barrière au déplacement.

Le dérangement/perturbation des espèces durant la période de travaux est un impact d'autant plus important qu'il se produira en saison de reproduction où les individus nicheurs s'avèrent plus sensibles.

## LES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PERIMETRE RAPPROCHE

Il existe ainsi un risque de destruction d'un site de reproduction de la Caille des blés, et d'un site d'alimentation vis-à-vis du Milan noir au sein des grandes cultures. Ces risques sont toutefois pondérés par les surfaces agricoles environnantes, bien que ces dernières tendent à accueillir un nombre croissant de projets de parcs éoliens.

En outre, une destruction des friches arbustives impliquerait la destruction de sites d'alimentation et de reproduction des passereaux (à l'image de la Fauvette à tête noire et de l'Hypolaïs polyglotte). Ces structures paysagères s'avèrent très importantes pour l'avifaune mais également pour les chiroptères car elles guident leurs déplacements au sein des milieux de grandes cultures peu propices au développement de la biodiversité.

Concernant cet aspect, le SRE Champagne Ardenne recommande la mise en place d'un périmètre d'exclusion de 200m autour des haies et des ilots buissonnants en cohérence avec les préconisations formulées par EUROBATS.

Le dérangement des espèces durant les travaux d'installation des éoliennes, mais aussi durant la phase d'exploitation (obstacle, pollution lumineuse, ...) est un impact notoire du projet qu'il convient d'analyser. Celuici implique une diminution de l'espace vital pour la faune en général, mais il peut également générer un effet barrière pour les déplacements locaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Phénomène dû à la différence de pression existant au bout des pâles et provoquant l'éclatement des vaisseaux sanguins des individus en approche qui meurent alors d'une hémorragie interne.

## VI.3 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

#### VI.3.1 MESURES EN PHASE DE TRAVAUX

#### VI.3.1.1 Mesures d'évitement

Ces mesures consistent à prendre en compte en amont du projet les enjeux majeurs et de s'assurer de la nondégradation du milieu par le projet au sein du périmètre rapproché. Ces mesures peuvent porter sur le choix de la localisation du projet, sur le scénario d'implantation ou toute autre solution alternative au projet minimisant les impacts.

## ME 1 - Interdire l'emploi de produits phytosanitaires

Afin d'éviter tout risque de destruction d'espèces et d'habitats au niveau des installations durant la phase d'exploitation, l'opérateur doit exclure l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien des plateformes, des pieds d'éoliennes et des chemins d'accès.

	Mesure ME1		Espèces et habitats concernés
	Évitement	Х	
be	Réduction		
Ţ	Accompagnement		<u>Habitats</u> : Prairie remarquable, haies
	Suivi		Flore: l'ensemble des espèces.
e	Travaux	Χ	Faune vertébrée : toutes les espèces.
Périod	Exploitation	Х	

#### ME 2 – Eviter d'impacter les milieux naturels / respect de l'emprise

Respecter l'emprise permettra d'éviter d'impacter les milieux naturels et les espèces situées en bordure immédiate et à proximité de la zone de construction et de stockage du matériel.

Sont notamment concernées les haies. De même l'emprise prévue au stockage du matériel sera respectée afin de minimiser au maximum les impacts potentiels sur la faune et la flore.

Le respect de l'emprise permettra également de garantir la fonctionnalité des biocorridors identifiés en bordure externe des zones de travaux (notamment les haies).

Ainsi, aucune intrusion, même temporaire, dans les milieux naturels riverains ne sera réalisée. Il s'agira en particulier de ne pas circuler, de ne pas stationner et de ne pas stocker de matériel ou d'engin en dehors du périmètre d'implantation, sur les espaces naturels et semi-naturels non impactés par le projet lors de la phase chantier.

De même, le plan de circulation sera respecté (mesure MR 1).

	Mesure ME2		Espèces et habitats concernés
	Évitement	Habitats: Prairie remarquable, haie  Flore: l'ensemble des espèces limit  Faune vertébrée: toutes le	
pe	Réduction		•
	Accompagnement		
	Suivi		•
þ	Travaux	Χ	limitrophes et notamment la Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius et la
Périod	Exploitation	Х	Noctule de Leisler.

### VI.3.1.2 Mesures de réduction

Elles interviennent dans un second temps, dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités. Ces impacts doivent être suffisamment réduits pour ne plus constituer que des impacts négatifs résiduels les plus faibles possibles.

Si toutefois des impacts négatifs résiduels significatifs demeuraient, il faudrait alors envisager des mesures compensatoires.

#### Mr 1 - Baliser les zones sensibles en amont des travaux et informer le personnel de chantier

La bande prairiale au centre ouest de la zone d'implantation ainsi que les pelouses présentes au nord du site devront être balisées en amont du démarrage des travaux afin d'identifier ces secteurs comme des zones à enjeux devant être préservées. A noter qu'aucun stockage de matériaux ne devra être effectué dans un rayon de 100 m autour de cette bande prairiale.

En outre, l'efficacité de ce balisage pourra être accentuée par une réunion d'information ou un livret d'information à destination du personnel de chantier dans le but de présenter les enjeux du site.

I		Mesure Mr1		Espèces et habitats concernés
		Évitement		
	þe	Réduction	Х	
		Accompagnement	Habitats: Prairies, haies	Habitats: Prairies, haies
		Suivi		Flore : l'ensemble des espèces remarquable
Travaux X identifiées	identifiées.			
	Période	Exploitation		<u>Faune vertébrée</u> : toutes les espèces

#### Mr 2 - Réduire la circulation sur le chantier

Afin de réduire tout risque de destruction d'individus mais aussi de limiter le dérangement, le nombre d'engins sur le chantier devra être optimisé et la vitesse des véhicules devra être réduite à 30 km/h.

En outre, des panneaux de signalisation devront être mis en place au sein de la zone de travaux afin de réguler la circulation et d'utiliser un minimum de voies d'accès.

Afin de limiter la pollution atmosphérique, il sera préconisé, via une sensibilisation du personnel, de couper le moteur des véhicules non utilisés ou à l'arrêt pour une durée dépassant quelques minutes.

	Mesure Mr2		Espèces et habitats concernés
	Évitement		
e B	Réduction	Habitats: Prairies, haies Flore: l'ensemble des espèces rema identifiées. Faune vertébrée: toutes les espèces	
	Accompagnement		
	Suivi		Flore: l'ensemble des espèces remarquables
<u>e</u>	Travaux		
Période	Exploitation		<u>raune vertebree</u> : toutes les especes

## Mr 3 - Réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour les rapaces

Cette mesure concerne essentiellement le Busard Saint-Martin identifié sur le site ainsi que le Milan noir, la Bondrée apivore et la Buse variable, très sensible aux collisions éoliennes.

Toute la surface correspondant à la plateforme de montage devra ainsi être empierrée de manière à réduire l'attractivité au niveau de l'éolienne. Les espèces de passereaux des plaines agricoles pourront également bénéficier de cette mesure. Par ailleurs, toute végétation présente sur l'emprise du parc éolien et ne pouvant être recouvert d'un sol minéral sera entretenue pour la maintenir à ras durant la totalité de la durée d'exploitation du parc éolien. Cet entretien limitera ainsi la présence d'insectes attirés par la végétation et par conséquent les chiroptères, les passereaux et les rapaces.

	Mesure Mr3		Espèces et habitats concernés
	Évitement		
Réduction X Ha		Х	Habitats : /
Accompagnement Flore : /.	Accompagnement		
	Faune vertébrée : Buse variable, Busard Saint-		
ae .	Travaux	Χ	Martin, Faucon crécerelle, Milan noir et
Période	Exploitation	Х	ensemble de la chiroptérofaune.

## Conditions de mise en œuvre de la mesure de réduction de l'attractivité des zones d'implantation

Cet entretien de la végétation durant la totalité de la durée d'exploitation du parc se réalisera selon les modalités suivantes:

- L'entretien devra être réalisé aussi souvent que nécessaire, de manière à maintenir une végétation rase inférieure à 7 cm de hauteur. Une végétation trop haute favorise l'installation de micromammifères et notamment du Campagnol des champs, proie de nombreux rapaces.
- Le premier passage devra impérativement être réalisé courant mars (avant la période de nidification) et le dernier passage courant novembre. L'entretien devra se poursuivre en période de nidification de l'avifaune (avril à fin juillet) afin de limiter l'attractivité pour les oiseaux, mais aussi les micromammifères, sur cette période.
- Cet entretien s'appliquera au niveau des emprises des éoliennes (plateformes et pistes d'accès) ne pouvant pas être couvertes par un sol minéral;
- L'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite. Seul un entretien mécanique (débroussaillage ou tonte) sera réalisé avec export de la végétation.

Pour assurer cet entretien, le porteur de projet s'engage à signer avant la mise en service du parc éolien un contrat de prestation avec une société spécialisée. De même, ce prestataire rédigera chaque année un compte rendu du travail réalisé sur le site et sera remis à l'exploitant du parc. Afin d'assurer l'engagement du maître d'ouvrage, ces éléments pourront être mis à disposition de l'administration si elle en fait la demande.

La surveillance de la hauteur de végétation se fera régulièrement par la société en charge de l'entretien et par les techniciens en charge de la maintenance du parc éolien.

## Mr 4 - Mettre en place un programme de veille vis-à-vis des espèces invasives

Afin d'éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes sur la zone d'étude, un programme de veille vis-à-vis des espèces invasives sera mis en place. Il permettra de surveiller le développement et l'apparition d'espèces invasives sur la zone d'étude et de mettre en place un programme de lutte ou de régulation des populations dans le cas échéant.

Cette veille, mise en œuvre dès la phase travaux, sera réalisée par le personnel chargé de l'entretien de ces milieux, préalablement formé par un organisme compétent à l'identification des espèces invasives les plus fréquentes ainsi qu'à leurs méthodes d'éradication et de régulation.

	Mesure Mr4		Espèces et habitats concernés
	Évitement		
be	Réduction	X Habitats : tous	
	Accompagnement		Habitats : tous
Code	Flore : toutes.		
<u>e</u>	Travaux	Χ	Faune vertébrée : /
Période	Exploitation		

#### Mr 5 - Réaliser les travaux en dehors de la période de sensibilité des espèces

Les travaux devront être entrepris entre fin octobre et fin février. La réalisation des travaux devra être continue sur l'ensemble du projet. Cette période respecte les préconisations du SRE Champagne-Ardenne indiquant que les travaux de construction des parcs éoliens doivent être réalisés en dehors de la période de nidification des Busards et de l'Œdicnème criard. Ces espèces sont particulièrement sensibles au dérangement lors de la parade nuptiale et de l'installation au nid.

Tableau 52 : Période de travaux favorable

Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
: Période favorable au démarrage des travaux											

Cette mesure sera particulièrement favorable à l'avifaune car elle permettra de :

- supprimer, avant la nidification des espèces, tout élément biologique qui pourrait être utilisé par ces dernières pour leur reproduction, et ainsi garantir l'absence de nidification/reproduction sur les secteurs qui seront impactés par le projet et donc de destruction d'individus ;
- éviter des perturbations régulières de regroupements d'oiseaux en halte sur le périmètre rapproché.

Dans le cas où, pour des raisons logistiques ou techniques, une partie des travaux ne peut être débuté à cette période, un écologue sera missionné à partir de la fin du mois de février pour éviter le cantonnement des oiseaux sur les zones de travaux. Cette intervention se traduit par :

- le passage d'un écologue tous les 15 jours de fin février à mi-avril (4 passages),
- le passage d'un écologue toutes les semaines de mi-avril jusqu'à fin mai (7 passages),
- la mise en place d'un système d'effarouchement (piquets et rubalise) dès l'observation d'un cantonnement d'oiseaux sur les zones de travaux. La mise en place des piquets et rubalises sera réalisée dès le 15 février vis-à-vis de l'effarouchement, même en cas de démarrage des travaux après le 01er mars.
- la rédaction d'un rapport présentant les interventions et l'efficacité de l'effarouchement.

	Mesure Mr5		Espèces et habitats concernés
	Évitement		
þe	Réduction	Χ	
7	Accompagnement		Habitats : /
	Suivi		Flore:/
de	Travaux	Χ	Faune vertébrée : toutes les espèces
Périod	Exploitation		

## Mr 6 - Réaliser les travaux de jour

Afin d'éviter tout dérangement des espèces nocturnes, les travaux devront avoir lieu de jour, sans mise en place de systèmes d'éclairage artificiel durant la nuit. La périodicité journalière des travaux devra donc s'adapter aux heures de lever et de coucher du soleil.

Cette mesure permettra de réduire l'impact de destruction d'individus sur l'entomofaune, notamment sur les hétérocères qui sont attirés par les lumières jusqu'à épuisement, ainsi que sur les Chiroptères venant chasser à proximité des lampadaires, et donc à proximité des zones de travaux, augmentant considérablement le risque de collision avec les véhicules.

Enfin, elle permettra également de réduire le dérangement et les changements de comportements des chauvessouris locales liés à l'ajout de nouvelles sources lumineuses.

	Mesure Mr6		Espèces et habitats concernés			
	Évitement					
pe	Réduction X					
	Accompagnement		Habitats : /			
	Suivi		Flore : /			
<u>0</u>	Travaux	Х	Faune vertébrée : toutes les espèces			
Périod	Exploitation		raune vertebree . toutes les especes			

## Mr 7 - Eviter l'éclairage des portes d'accès aux éoliennes durant l'exploitation

L'éclairage artificiel, en attirant les insectes, entraîne une augmentation du risque de collision des chiroptères. Ainsi, en dehors du balisage aéronautique règlementaire, tout autre éclairage extérieur automatique du parc éolien doit être exclu à l'exception d'un projecteur à main, destiné à la sécurité des techniciens pour les interventions au pied des éoliennes.

Cette mesure permet également de réduire le dérangement de l'avifaune nicheuse et de toutes les espèces nocturnes.

		Mesure Mr7		Espèces et habitats concernés				
		Évitement						
	pe	Réduction 2						
	Ţ	Accompagnement		Habitata . /				
		Suivi		<u>Habitats</u> : / Flore : /				
	ь	Travaux		Faune vertébrée : chiroptères				
	Périod	Exploitation	х	- dune vertes ee				

## Mr 8 - Obturer les interstices au niveau des nacelles d'éoliennes

Dans le cas où les nacelles présenteraient des interstices, ces dernières devront être équipées de grilles afin d'empêcher les chauves-souris et les insectes de pénétrer dans les nacelles, évitant ainsi tout risque de mortalité. Les grilles utilisées devront être de petites mailles afin d'éviter le piégeage des chiroptères.

Il est important qu'une maintenance soit faite de façon à ce qu'aucun espace n'apparaisse suite à la dégradation ou à l'usure des protections.

	Mesure Mr8		Espèces et habitats concernés				
	Évitement						
pe	Réduction	Х					
	Accompagnement		Habitats:/				
	Suivi		Flore : /				
<u>e</u>	Travaux		<u>Faune vertébrée</u> : chiroptères				
Périod	Exploitation	х	raune verteuree : emopteres				

#### Mr 9 - Réduire les risques de pollution

L'effet de pollution par accident sera anticipé par la mise en place des mesures habituelles de chantier, comme (liste non exhaustive):

- utiliser une aire étanche mobile sur laquelle se feront toutes les manipulations d'approvisionnement en hydrocarbure des engins. L'écoulement des eaux de ruissellement (pollution de métaux lourds et d'hydrocarbures) de cette aire devra être maîtrisé et contrôlé ;
- stocker les produits polluants (tels que les huiles) dans des bacs étanches ;
- réaliser le lavage des engins sur des aires étanches ;
- mettre en place un système adapté de type kit anti-pollution qui permettra de récolter, en cas de fuite, l'huile, les hydrocarbures... Des kits-antipollution devront être disponibles à tout moment.
- enlever immédiatement par un décapage la zone polluée à l'aide de petits matériels (de type pelle manuelle, ou mini pelleteuse mécanique). Le bloc de terre décapée devra être entreposé sur une zone imperméable prévue à cet effet.

Il va de soi que l'emplacement de ces aires étanches devra tenir compte des éléments naturels présents au sein du périmètre rapproché et rester éloigné des bandes enherbées, et des friches arborées.

	Mesure Mr9		Espèces et habitats concernés			
	Évitement					
be	Réduction	Χ				
	Accompagnement		<u>Habitats</u> : toutes les espèces			
	Suivi		Flore : toutes les espèces			
g	Travaux	Х	<u>Faune vertébrée</u> : toutes les espèces			
Période	Exploitation					

## MR10- Bridage des éoliennes en période de migration

Au regard des données relevées sur le périmètre rapproché, un algorithme de bridage des éoliennes sera mis en place afin de réduire le risque de mortalité de ces deux groupes. En effet, 9 espèces de chauves-souris dont 2 migratrices et 1 groupe d'espèce ont été détectées sur le périmètre en période de migration.

Dès la mise en fonctionnement du parc éolien, un système de bridage sera mis en place. Cette mesure se destine à réduire de façon très significative les risques de collisions et de barotraumatisme sur les chiroptères qui seraient provoqués par le fonctionnement du parc éolien.

Les conditions initiales du bridage sont que les machines seront arrêtées à partir de trente minutes avant le coucher du soleil et jusqu'à trente minutes après le lever lorsqu'il n'y a pas de précipitations, que le vent est inférieur à 6 m/s et lorsque la température est supérieure à 7°C sur l'ensemble de la période d'activité des chiroptères, c'està-dire entre le 15 mars et le 31 octobre, durant toute la durée de fonctionnement du parc éolien.

Afin d'accompagner cette mesure et de rectifier le bridage s'il n'est pas bien adapté, des suivis seront mis en place:

-un suivi acoustique à hauteur de nacelle en période de migration chiroptérologique pendant au minimum les deux premières années puis au moins une fois tous les 10 ans.

Concernant le suivi acoustique en période de migration postnuptiale chiroptérologique (du 15 juillet au 15 octobre). Celui-ci se fera à l'aide de plusieurs enregistreurs automatiques du type SM2Bat dotés de 2 microphones : le premier à moins de deux mètres du sol, mesurant l'activité au niveau du pied de l'éolienne, et le second à hauteur de nacelle pour capter l'activité au niveau des pales.

Ce second micro permettra d'évaluer l'activité chiroptérologique en altitude et d'identifier les espèces présentes à cette hauteur tandis que la différence entre les activités des deux microphones correspond à l'activité migratoire sur le parc éolien.

L'activité des chiroptères en altitude avec les conditions météorologiques permettra de définir un algorithme de régulation du fonctionnement des machines spécifique au parc étudié, permettant ainsi de réduire de manière significative les impacts sur la faune volante tout en minimisant les pertes de production (BEUCHER et al. 2013).

En sus, une évaluation des collisions des oiseaux et des chiroptères avec les pales des éoliennes sera menée (voir mesure d'accompagnement et de suivi).

Ce suivi se fera simultanément pour les deux groupes en s'inspirant des protocoles BACI et de la SFEPM:

- 01 mars -31 mars : 1 contrôle par semaine ou moins selon la fin de l'hiver,
- 01 avril 15 mai : 2 contrôles par semaine,
- 16 mai –31 juin : 1 contrôle par semaine,
- 01 août–15 octobre : 2 contrôles par semaine,
- 16 octobre -31 octobre : 1 contrôle par semaine ou moins selon le début de l'hiver.

Au regard des enjeux et pour être conforme à l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 concernant la nouvelle règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le suivi des mortalités est recommandé pendant au minimum deux fois au cours des trois premières années de fonctionnement puis au moins une fois tous les dix ans.

Conformément à l'arrêté en vigueur du 12 janvier 2016, un rapport sera transmis à l'autorité compétente fournissant un bilan du suivi des espèces réalisé.

Afin de réduire au maximum tout risque de collision de la chiroptérofaune lors des périodes de migration, un bridage des éoliennes sera réalisé lors de ces périodes.

Le bridage aura donc lieu de mi-mars à mi-mai puis de mi-août à mi-novembre. Durant ces deux périodes, et lorsque le temps sera propice aux chiroptères (peu ou pas de précipitation, pas de vent fort) les éoliennes seront arrêtées une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil.

Cette mesure est nécessaire au vu des données du SRE Champagne-Ardenne et des données recueillies en 2018 sur le terrain.

De plus, ce bridage nocturne en période de transit sera aussi favorable à l'avifaune en migration nocturne. Etant donnée la présence proche d'un couloir migratoire pour l'avifaune ce bridage permettra de prendre une sécurité supplémentaire malgré l'absence d'oiseaux observées sur le site d'étude en période de migration.

	Mesure MR10		Espèces et habitats concernés
	Évitement		
a	Réduction X Accompagnement		
ype			   <u>Habitats</u> : /
	Suivi		Flore:/
	Compensation		<u>Faune vertébrée</u> : toutes les espèces de
<u>e</u>	Travaux		chiroptères et oiseaux
Périod	Exploitation	x	

## VI.3.1.3 Mesures d'accompagnement et de suivi

Ces mesures interviennent en complément de l'ensemble des mesures précédentes. Elles peuvent concerner l'acquisition de connaissances, la définition d'une stratégie de conservation.

#### Ma 1 - Réaliser un suivi écologique durant la phase de travaux

Un suivi ornithologique de ce chantier par un écologue compétent devra être mis en place. Celui-ci consistera à réaliser, préalablement au démarrage des travaux, une série de passages d'observation. Dans le cas où de nouveaux enjeux seraient identifiés au sein du périmètre rapproché, un balisage des secteurs à éviter sera réalisé. Ce suivi de chantier se traduira par une visite quinze jours avant le démarrage des travaux. Un second passage sur site pourra être prévu durant la phase de travaux dans le but de s'assurer du respect des préconisations et de la bonne mise en pratique des mesures suscitées.

	Mesure MA1		Espèces et habitats concernés					
	Évitement							
be	Réduction							
	Accompagnement		Habitats : habitat remarquable					
	Suivi	Х	Flore: flores remarquables					
р	Travaux	Χ	<u>Faune vertébrée</u> : toutes les espèces d'oiseaux remarquables					
Pério	Exploitation		Terriar quables					

#### Ma 2 - Mettre en place un suivi post-implantation

Afin de répondre à l'article 12 de l'arrêté ICPE du 26 août 2011, au point 3.7 de l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 ainsi qu'à l'article R122-14 du Code de l'environnement, il est prévu qu'au moins une fois au cours des 3 premières années de fonctionnement de l'installation, puis une fois tous les 10 ans, l'exploitant mette en place un suivi environnemental, permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence d'aérogénérateurs.

Le premier suivi annuel, réalisé par un écologue compétent, permettra de déterminer réellement les enjeux et les effets résiduels sur les chiroptères et sur l'avifaune, sur la globalité du parc et à l'échelle de chaque éolienne. Si le taux de mortalité s'avère significatif, l'asservissement des éoliennes pourra être étudié au cas par cas.

#### LE SUIVI DE MORTALITE

Cette mesure est obligatoire.

Des passages réguliers à la recherche de cadavres seront réalisés sous l'ensemble des éoliennes. L'observateur prospectera autour de chaque pied d'éolienne, au sein d'un carré de 100x100 m de côté. Au sein de ce carré, des transects seront effectués par l'observateur, respectant une distance de 5m entre chaque. Chaque transect de recherche sera parcouru d'un pas lent et régulier, cherchant les cadavres sur les 2,50 m de part et d'autre de la ligne de déplacement.

Le contrôle débutera une heure après le lever du soleil, quand la lumière permettra de distinguer les cadavres. La position du cadavre (coordonnées GPS, direction par rapport à l'éolienne, distance du mât), son état (cadavre frais, vieux de quelques jours, en décomposition, restes...), le type de blessures et la hauteur de la végétation là où il a été trouvé seront notés. Les cadavres seront également retirés des zones contrôlées après chaque passage afin de ne pas être comptabilisés plusieurs fois. Dans la mesure du possible, les cadavres seront identifiés jusqu'à l'espèce. Pour se faire, l'organisme ou l'écologue réalisant le suivi devra demander une dérogation de détention et de transport d'espèces protégées auprès des autorités compétentes.

Afin de prendre en compte le biais important que constitue l'enlèvement des cadavres par des charognards, le suivi comprendra une estimation du taux de disparition des cadavres par les prédateurs et les nécrophages. Pour cela, des poussins morts ou des souris mortes seront répartis autour des éoliennes lors d'un passage et un second passage sera réalisé deux jours après afin de relever le nombre de cadavres restants. Le nombre de tests à réaliser sera dépendant des saisons de présence des espèces à plus forts risques de collision.

De même, autant de tests d'efficacité des observateurs seront réalisés afin d'estimer le pourcentage de cadavres ayant échappés à la vue de l'observateur. En effet, l'efficacité de l'observateur peut être influencée par plusieurs éléments comme la composition du couvert végétal, sa hauteur et sa densité, la structure du sol (plateforme bétonnée, culture humide...) ou l'expérience de l'observateur.

#### LE SUIVI D'ACTIVITE

Ce suivi de mortalité se verra compléter par un suivi d'activité des chiroptères et de l'avifaune.

Ce suivi sera réalisé une fois au cours des 3 premières années d'exploitation du parc éolien, puis une fois tous les 10 ans au cours de la vie du parc.

Au regard des enjeux faibles définis pour les habitats naturels concernés par le projet (espaces cultivés et friche), il ne paraît pas justifié d'effectuer un suivi des milieux naturels.

#### → <u>Le suivi d'activité de l'avifaune</u>

Le suivi de l'activité des oiseaux permet d'évaluer les impacts des éoliennes sur les populations d'oiseaux présentes au sein du périmètre rapproché, en termes de perte d'habitats et de dérangements.

Ce suivi devra porter sur chacune des phases du cycle biologique des oiseaux :

- Hivernage;
- Migrations;
- Nidification.

Figure 6 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements de l'avifaune

Jan.	Fé	évr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
passages			8passages		8	passages				10 passa	ges		2

#### ⇒ Etude en phases migratoires (prénuptiale et postnuptiale)

En période des migrations, le principal axe de recherche est l'estimation des effets de barrière causés par le parc éolien à l'encontre des flux migratoires. L'évolution de la répartition et de la variation des populations en halte sera également étudiée, comparativement aux résultats de l'étude de l'état naturel initial du site. En termes d'évaluation des effets de barrière, la méthode des points fixes sera utilisée à partir des sites permettant une vue d'ensemble des flux migratoires principaux et secondaires survolant la centrale éolienne. Dans ce cadre, entre 5 et 6 postes d'observation (durée fixée à 1h00 par point) seront positionnés dans l'aire d'étude rapprochée. Les aspects qualitatifs (identification), quantitatifs (effectifs) et les conditions de vol (hauteurs des vols, comportements à l'approche du parc éolien) seront observés, notés et cartographiés.

## Etude en phase hivernale (mi-décembre à mi-février)

En hiver, deux types d'effets sont possibles sur le comportement des oiseaux : des effets de dérangement à l'encontre des populations en stationnement hivernal, des effets de barrière à l'encontre de ces populations qui effectuent régulièrement des vols en local et des transits importants vers des dortoirs à hauteur variable.

Entre 12 et 14 points d'observation de 20 minutes seront fixés de façon à étudier l'état de présence de l'avifaune dans un rayon de 1 000 mètres par rapport à chaque site d'implantation des éoliennes.

#### ➡ Etude en phase nuptiale (mai à mi-juillet)

En phase nuptiale, des dérangements sont possibles à l'encontre d'espèces nicheuses, initialement installées près des sites d'implantation des éoliennes. Dans ce cadre, l'objectif du suivi est d'apprécier la variation du nombre de couples nicheurs par espèce et l'évolution de la répartition par rapport aux résultats de l'étude de l'état initial du site. L'observation des oiseaux nicheurs s'effectuera grâce à la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance). Entre 12 et 14 points d'écoute seront fixés de façon à étudier l'état de présence de l'avifaune dans un rayon de 1 000 mètres par rapport à chaque site d'implantation des éoliennes. Les relevés réalisés durant les points d'écoute (20 minutes) seront complétés par tous les contacts visuels et auditifs effectués lors des parcours d'observation.

#### → Le suivi d'activité des chiroptères

Nous proposons la réalisation d'un suivi des comportements des chiroptères sur un cycle biologique complet.

Thèmes	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Transits printaniers			6	passages s site	ur						
Espèces résidentes						5 passages	sur site				
Transits automnaux									6 passages si	ur site	

Figure 7 : Planning estimatif des investigations de terrain pour l'étude des comportements des chiroptères

Cette étude sera réalisée par détection des ultrasons (détecteur à expansion de temps Pettersson D240X) des espèces encore présentes autour du parc éolien en fonctionnement.

Deux points d'écoute (durée par point d'écoute fixée à 10 minutes) seront fixés par éolienne, dans un rayon d'étude égal à la hauteur totale de l'éolienne en exploitation.

En complément des écoutes ultrasoniques actives autour des éoliennes, des enregistrements automatiques de l'activité en altitude à hauteur de la nacelle d'un aérogénérateur seront prévus. Ces écoutes seront menées durant une année complète sachant que ce suivi sera reconduit deux fois au cours de l'exploitation du parc éolien.

Les résultats du suivi automatisé seront corrélés aux données de vent et de température relevées sur le site et aux données du suivi de la mortalité. Selon les résultats des suivis de mortalité et de l'étude de l'activité par les écoutes ultrasonores en continu, il sera alors étudié la pertinence d'adapter le système de bridage des éoliennes. A titre d'exemple, s'il est constaté une très faible mortalité sur le parc éolien (à partir du suivi post-implantation) et une activité chiroptérologique très faible au niveau des rotors des éoliennes par des vitesses de vent inférieures à 6 m/s, le système de bridage pourra être revu. Toute modification des conditions de bridage entraînera la réalisation d'une nouvelle campagne de suivi de mortalité pour vérifier l'efficacité des nouvelles conditions de bridage.

Selon les résultats, l'opérateur pourra proposer de nouvelles mesures de réduction ou de compensation.

		Mesure MA2		Espèces et habitats concernés				
		Évitement						
	Туре	Réduction						
		Accompagnement		<u>Habitats</u> :/				
		Suivi	Х	Flore:/				
	e	Travaux	Χ	<u>Faune vertébrée</u> : toutes les espèces d'oiseaux				
	Période	Exploitation		et de chauves-souris				

## **VI.4 IMPACTS RESIDUELS**

Le tableau suivant traite des impacts résiduels que peut provoquer le projet sur toutes les espèces et les habitats remarquables (protégés ou menacés) qui ont été identifiés lors des inventaires de terrain.

L'évaluation de l'impact tient compte de plusieurs critères :

- o Le risque encouru
- La surface ou la taille de la population impactée
- La durée de l'impact
- o Le caractère réversible de l'impact

Trois habitats remarquables et dix espèces floristiques ont été identifiées sur le périmètre rapproché. Toutefois, ces habitats et espèces se situant loin de l'implantation des éoliennes, si les mesures d'évitement et de réduction sont bien respectées telles que décrites ci-avant, aucun impact résiduel n'est à noter sur ces éléments.

Concernant l'avifaune, les mesures mises en place visent à réduire le risque de collision avec les éoliennes durant la période de reproduction, ainsi que la destruction de couvées. En outre, même si le contexte éolien est relativement dense au niveau du périmètre éloigné, de nombreuses cultures bordent le site d'implantation permettant l'installation des nichées dans un secteur proche.

L'asservissement des machines est en outre un aspect essentiel dans la diminution des risques de mortalité puisque cette mesure vise à préserver à la fois les chiroptères sensibles au barotraumatisme, mais également l'avifaune dont quelques espèces à fort risque de collision.

L'ensemble des mesures correctrices permet ainsi de réduire les impacts résiduels pour l'ensemble des taxons à un niveau non significatif.

Aucune mesure compensatoire n'est ainsi nécessaire.

Tableau 53 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels sur l'ensemble des groupes taxonomiques étudiés

Taxons	Espèce ou habitat remarquable et cortège d'espèces (*en bordure du site)	Niveaux d'enjeu de patrimonialité	Nature de l'impact potentiel (après évitement & réduction)	Niveau d'impact potentiel (avant application des mesures)	Mesure concernée (évitement, réduction, accompagnement et suivi)	Niveau d'impact résiduel (après application des mesures)
	Bande prairiale		Destruction/altération d'habitats	Fort	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9, MR11, MA1	Négligeable
turel	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	Fort	Développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible	MR1, MR2, MR5, MR6 MA1	Négligeable
i na	Pelouse		Destruction/altération d'habitats	Fort	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9 MR11, MA1	Négligeable
Habita	Pelouse  Pelouse semi-sèche calcaires- subatlantique et  Pelouse semi-sèche- subat calcaires-subatlantique  x prairie de fauche palnitiaire subatlantique	Moyen	Développement d'espèces exotiques envahissantes	Faible	MR1, MR2, MR5, MR6 MA1	Négligeable
			Destruction/altération d'habitats	Fort	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9, MR11, MA1	Négligeable
	Orobanche caryophyllacea	Fort	Destruction de spécimens	Fort	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9, MR11, MA1	Négligeable
			Développement d'espèces exotiques envahissantes	Nul	MR1, MR2, MR5, MR6 MA1	Nul
	Cyanus segetum, Lathyrus aphaca;		Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9, MR11, MA1	Négligeable
Flor	Helianthemum nummularium;, Avellana		Destruction de spécimens	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR5, MR9, MR11, MA1	Négligeable
	flexuosa, , Himantoglossum hircinum, Orchis mascula, Anacamptis pyramidalis, Polygala vulgaris; Luzula campestris	Moyen	Développement d'espèces exotiques envahissantes	Nul	MR1, MR2, MR5, MR6 MA1	Nul
			Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
	- >		Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Fort	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1, MA2	Négligeable
	Espèces des prairies / pâturages : Alouette des champs, Bergeronnette grise, Bruant proyer, Caille des blés, Corneille noire, Faisan de Colchide	Faible	Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Fort	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
	et Fauvette grisette.		Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
	Espèces des haies et alignements d'arbres -		Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
	Exemple: Bruant jaune, Etourneau sansonnet,		Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
	Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins,		Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
	Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Linotte	Faible à fort	Dérangement/ perturbation	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Négligeable
	mélodieuse, Mésange charbonnière, Pie grièche		Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
sna	écorcheur, Pinson des arbres, Pouillot véloce,					
ich	Rossignol philomèle, Rougegorge familier et		Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
ne r	Troglodyte mignon		Interruption des biocorridors	Moyen	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
fau			Destruction/altération d'habitats	Nul	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Nul
Avi			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
	Espèces des plans d'eau		Destruction d'individus volants	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
	Cigogne blanche et Héron cendré	Faible	Dérangement/ perturbation	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Nul
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Diminution de l'espace vital	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Interruption des biocorridors	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Destruction/altération d'habitats	Faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Négligeable
	Rapaces : Buse variable, Faucon crécerelle,	Falls N.C.	Destruction d'individus volants	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
	Faucon hobereau et Milan noir	Faible à fort	Dérangement/ perturbation	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable

Taxons	Espèce ou habitat remarquable et cortège d'espèces (*en bordure du site)	Niveaux d'enjeu de patrimonialité	Nature de l'impact potentiel (après évitement & réduction)	Niveau d'impact potentiel (avant application des mesures)	Mesure concernée (évitement, réduction, accompagnement et suivi)	Niveau d'impact résiduel (après application des mesures)
			Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
	Espèces des haies et alignements d'arbres	Faible à fort	Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
	Exemple: Bruant jaune, Chardonneret élégant,		Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
	Etourneau sansonnet, Grive mauvis, Grive musicienne, Merle noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic noir, Pinson des arbre et Rouge-gorge familier.		Dérangement/ perturbation	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
	Espèces des prairies / pâturages - Exemple : Alouette des champs, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Grive litorne et Vanneau huppé	Faible	Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
			Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Fort	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
fe			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
nan			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
veri			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
e hi			Destruction/altération d'habitats	Faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
unu			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Négligeable
Avife			Destruction d'individus volants	Moyen	MR1. MR2. MR7 MR8. MA1. MA2	Négligeable
	Rapaces : Buse variable et Faucon crécerelle	Faible	Dérangement/ perturbation	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
		Fort	Destruction/altération d'habitats	Nul	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Nul
	Grue cendrée		Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
			Destruction d'individus volants	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Nul
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Diminution de l'espace vital	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Interruption des biocorridors	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
7			Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
	Espèces des prairies / pâturages et fossés humides Exemple : Alouette des champs, Bergeronnette grise, Bergeronnette printanière, Bruant proyer, Etourneau sansonnet et Tarier pâtre.	Faible à moyen	Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
			Diminution de l'espace vital	Moyen	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Destruction/altération d'habitats	Moyen	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
atio	Espèces des haies et alignements d'arbres Exemple : Accenteur mouchet, Bruant jaune, Grive musicienne, Mésange charbonnière et Pie-grièche écorcheur.	Faible	Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
igro			Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
u u			Dérangement/ perturbation	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
e e			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Moyen	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
aur			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1. MR2. MR3. MR11. MA1	Négligeable
Avij			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
	Rapaces : Buse variable, Faucon crécerelle, Milan noir et Milan royal	Faible à très fort	Destruction/altération d'habitats	Faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œuis	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
				Faible	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation  Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
			Diffilliation de l'espace vitai	Faible	IVINIA, IVINIA, IVINIA, IVINIA	IACRIIRCANIC

Taxons	Espèce ou habitat remarquable et cortège d'espèces (*en bordure du site)	Niveaux d'enjeux	Nature de l'impact potentiel (après évitement & réduction)	Niveau d'impact potentiel (avant application des mesures)	Mesure concernée (évitement, réduction, accompagnement et suivi)	Niveau d'impact résiduel (après application des mesures)
u	Grue cendrée	Fort	Destruction/altération d'habitats	Nul	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR5, MR6, MR11, MA1	Nul
atio			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1	Nul
nign			Destruction d'individus volants	Moyen	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Négligeable
u u:			Dérangement/ perturbation	Nul	MR1, MR2, MR7 MR8, MA1, MA2	Nul
ne e			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Négligeable
ţan,			Diminution de l'espace vital	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
Ž			Interruption des biocorridors	Nul	MR1, MR2, MR3, MR11, MA1	Nul
	Chouette hulotte et Hibou moyen-duc	Faible	Destruction/altération d'habitats	Très faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR4, MR5, MR10, MA1	Négligeable
ırne			Destruction d'individus terrestres ou non volants et d'œufs	Très faible	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1, MA2	Négligeable
octu			Destruction d'individus volants	Très faible	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1, MA2	Négligeable
e n			Dérangement/ perturbation	Très faible	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1	Négligeable
anu			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Très faible	MR1, MR2, MR3, MR4, MR10, MA1	Négligeable
٩vif			Diminution de l'espace vital	Très faible	MR1, MR2, MR3, MR10, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Très faible	MR1, MR2, MR3, MR4, MR10, MA1	Négligeable
	Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule de Leisler et Noctule commune En chasse et en transit au niveau des haies	Faible à fort	Destruction/altération d'habitats	Faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR4, MR5, MR10, MA1	Négligeable
			Destruction d'individus	Fort	MR1, MR2, MR3, MR6, MR8, MR10, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Moyen	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Moyen	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1	Négligeable
sə			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR4, MR10, MA1	Négligeable
otèr			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR10, MA1	Négligeable
irop	Barbastelle commune, Murin indéterminé, Oreillard sp., à oreilles échancrées, Murin à moustaches et Petit Rhinolophe En chasse ou en transit au niveau des haies (Possible gite arboricole)	Faible à fort	Destruction/altération d'habitats	Faible	ME1, ME2, MR1, MR2, MR3, MR4, MR5, MR10, MA1	Négligeable
5			Destruction d'individus	Faible	MR1, MR2, MR6, MR8, MR10, MA1, MA2	Négligeable
			Dérangement/ perturbation	Faible	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1, MA2	Négligeable
			Fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux	Faible	MR1, MR2, MR6 MR7, MA1	Négligeable
			Diminution de l'espace vital	Faible	MR1, MR2, MR3, MR4, MR10, MA1	Négligeable
			Interruption des biocorridors	Faible	MR1, MR2, MR3, MR10, MA1	Négligeable

Tableau 54 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels par espèce

	<b>-</b> 1.6 .1	lmpacts en រុ	phase chantier	Impacts	Impacts résiduels en phase de fonctionnement		Impacts résiduels	
	Thématiques	Dérangement	Destruction de nichées	résiduels après mesures	Perte d'habitats	Collisions/barotrau- matisme	après mesures	
	Accenteur mouchet	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Alouette des champs	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Alouette Iulu	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Négligeable	
	Bécasse des bois	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Bergeronnette grise	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Bergeronnette printanière	Modéré	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Bondrée apivore	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Négligeable	
	Bouvreuil pivoine	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Bruant jaune	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Bruant proyer	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
ne	Bruant zizi	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
Avifaune	Busard Saint-Martin	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable	
₹	Buse variable	Faible	Faible	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable	
	Caille des blés	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Canard colvert	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Négligeable	
	Chardonneret élégant	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Chevalier guignette	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Négligeable	
	Choucas des tours	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Chouette hulotte	Faible	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Cigogne blanche	Nul	Nul	Nul	Nul	Modéré	Négligeable	
	Corbeau freux	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable	
	Corneille noire	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable	
	Cygne tuberculé	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Négligeable	

	Theforestimon	Impacts en ¡	ohase chantier	Impacts		els en phase de nnement	Impacts résiduels
	Thématiques	Destruction de		résiduels après mesures	Perte d'habitats	Collisions/barotrau- matisme	après mesures
	Epervier d'Europe	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
	Etourneau sansonnet	Fort	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Faisan de Colchide	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Faucon crécerelle	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable
	Faucon hobereau	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
	Fauvette à tête noire	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Fauvette des jardins	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Fauvette grisette	Fort	Fort	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Foulque macroule	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
	Geai des chênes	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Grand Cormoran	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Négligeable
Avifaune	Grande Aigrette	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Négligeable
Vvifa	Grimpereau des jardins	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Grive draine	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Grive litorne	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Grive mauvis	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Grive musicienne	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Grosbec casse-noyaux	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Grue cendrée	Nul	Nul	Nul	Nul	Modéré	Négligeable
	Héron cendré	Nul	Nul	Nul	Nul	Faible	Négligeable
	Hibou moyen-duc	Faible	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Hypolaïs polyglotte	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Hirondelle rustique	Faible	Nul	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Linotte mélodieuse	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable

Thématiques		lmpacts en բ	phase chantier	Impacts	=	els en phase de nnement	Impacts résiduels
	Thématiques	Dérangement		Collisions/barotrau- matisme	après mesures		
	Loriot d'Europe	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Martinet noir	Faible	Nul	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Merle noir	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange à longue queue	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange bleue	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange charbonnière	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange huppée	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange noire	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mésange nonnette	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Milan noir	Modéré	Très faible	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable
	Milan royal	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Modéré	Négligeable
nne	Moineau domestique	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
Avifaune	Moineau friquet	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Mouette rieuse	Faible	Nul	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pic épeiche	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pic épeichette	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pic noir	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pic vert	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pie bavarde	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pie-grièche écorcheur	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pigeon biset domestique	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pigeon colombin	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pigeon ramier	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
	Pinson des arbres	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable

	<b>-</b> 17	lmpacts en լ	phase chantier	Impacts	=	els en phase de nnement	Impacts résiduels
	Thématiques	Dérangement	Destruction de nichées	résiduels après mesures	Perte d'habitats	Collisions/barotrau- matisme	après mesures
	Pinson du Nord	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Pipit des arbres	Modéré	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pipit farlouse	Modéré	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pouillot fitis	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Pouillot véloce	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Roitelet huppé	Modéré	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Rossignol philomèle	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Rougegorge familier	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Rougequeue noir	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
Avifaune	Sarcelle d'hiver	Faible	Nul	Très faible	Nul	Très faible	Négligeable
√vifa	Serin cini	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Sittelle torchepot	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Tarier des prés	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Tarier pâtre	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Tourterelle des bois	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Tourterelle turque	Modéré	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Négligeable
	Traquet motteux	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Troglodyte mignon	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Vanneau huppé	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
	Verdier d'Europe	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Négligeable
SS	Barbastelle d'Europe	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
Chiroptères	Murin à moustaches	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
irop	Murin à oreilles échancrées	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
5	Murin sp./alcathoé	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable

	<b>-1</b> ( )	Impacts en p	phase chantier	Impacts	Impacts résidu fonction	els en phase de inement	Impacts résiduels
	Thématiques	Dérangement	Destruction de nichées	résiduels après mesures	Perte d'habitats	Collisions/barotrau- matisme	après mesures
	Noctule commune	Faible	Faible	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable
S	Noctule de Leisler Faible		Faible	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable
Chiroptères	Oreillard sp.	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
hirop	Petit Rhinolophe	Faible	Faible	Très faible	Faible	Faible	Négligeable
S	Pipistrelle commune	Faible Faible		Très faible	Faible	Fort	Négligeable
	Sérotine commune	Faible	Faible	Très faible	Faible	Modéré	Négligeable
Autre faune		Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible

Tableau 55 : Tableau d'évaluation des impacts résiduels sur les habitats

		E1			E2			E3		
Thèmes	Mât	Plateforme	Chemin d'accès	Mât	Plateforme	Chemin d'accès	Mât	Plateforme	Chemin d'accès	
Habitats Culture bordée de bandes de végétation concernés naturelle (code Corine Biotope 82.2)			dée de bandes de (code Corine Biot	-	Friche (code Corine Biotope 87.1)					

Tel illustré page suivante, nous constatons que les sites d'implantation des 3 éoliennes et les structures annexes se placent en plein espace ouvert, dans des milieux naturels à enjeux faibles. En outre, aucune espèce floristique remarquable n'a été relevée au droit des aménagements prévus. Autrement dit, il n'est attendu aucun effet sur l'état de conservation des milieux naturels et de la flore concernés par l'ensemble des installations et des créations des voies d'accès.

les Hocquottes 375 Parc des Ha Côte le Loup. les Crassiers Varionval Combe Frinval Temps Pera ée nier: Combe du Gros Fourneau la C Haut Piroy la Houpette Haut de Gillaumont Sombe d'Osnes Gillaumont ; la Fortelle Combe Combe aux Noyers au Chausson 342 Renauval 500 0 metres nbe Légende Aires d'étude : Habitats: Zone d'implantation Pelouse évoluant vers Friche Bande prairiale potentielle une prairie Bâtiment agricole Haie arbustive Aire d'étude immédiate Route imperméable Haie arbustive riche Bâtiment résidentiel Culture bordées de Projet: bandes de végétation Pâture **Eoliennes** Boisement anthropique naturel Postes d'accès Chemin enherbé Pelouse Fond de carte : Géoportail - Réalisation : Envol environnement 2021

Carte 61 : Localisation des implantations du projet associées aux habitats naturels du site

### VI.4.1 IMPACTS RESIDUELS SUR LES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET LES ESPACES REMARQUABLES

#### VII.4.1.1 Incidence sur les zones Natura 2000

L'article R.414-19 du Code de l'environnement précise que « Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable, dans les cas et selon les modalités suivantes : (...)

- si un programme ou projet, relevant des cas prévus au a) et au c) du 1° ci-dessus, est susceptible d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation ».

Il convient de noter que le site d'étude est localisé à moins de 20 km d'un site Natura 2000 :

- Les pelouses et fruticées de la région de Joinville (2,7 km)
- Les Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines sur Marne (9,7 km)
- La Vallée du Rognon de Doulaincourt à la confluence avec la Marne (11,1 km)
- Les Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris (11,8 km)
- Le Bois de Demange, Saint-Joire (13,6 km)
- Les Forêts de Gondrecourt-le château (15,3 km)
- La Forêt de Doulaincourt (16,1 km)
- Les Bois de Villiers sur Marne ; Buxières les Froncles, Froncles et Vouécourt (18,9 km)
- Le cul du Cerf à Orquevaux (19,9 km)

En ce qui concerne le réseau hydrographique de surface, le périmètre rapproché n'abrite pas de cours d'eau. Par ailleurs, des mesures sont prévues en phase chantier, comme l'utilisation de plateformes étanches pour l'entretien des engins et la mise en place de kits anti-pollution, afin de maîtriser les risques. Ainsi, le projet ne remet pas en cause la qualité physique ou chimique du réseau hydrographique et ne modifie en rien le régime hydraulique. De fait, aucun impact significatif n'est à prévoir sur le réseau hydrographique de surface.

D'autre part, le projet ne génère pas de changements topographiques et par-là, ne modifie en rien la topographie générale des sites Natura 2000. Ainsi, aucun impact significatif n'est à prévoir sur la topographie des sites Natura 2000.

Une note d'incidence Natura 2000 sur les espèces ayant justifié la classification de ces sites a été réalisée et est annexée au présent dossier. Comme indiqué dans cette note, il n'y a pas d'impacts résiduels sur les espèces issues des sites Natura 2000.

Localisation des sites Natura 2000 au sein du périmètre CERE éloigné Source: IGN Scan 1000, DREAL Champagne-Ardenne Réalisation : CERE - Septembre 2017 FR4100247 ZIP de l'extension FR4100180 ZIP du Parc éolien de Piroy Périmètre éloigné FR2102001 Réseau Natura 2000 ZSC ZPS DV Joinville Cousse FR2100247 D427 FR2100291 FR2100323 FR2100317 FR2100318 FR2100322 ignory kilomètres

Carte 62 : Localisation des espaces naturels remarquables Natura 2000 présents au sein du périmètre éloigné

# VI.4.1.2 Impacts résiduels sur les autres zones protégées

Aucun site protégé n'est dans présent dans un rayon de 20 km autour du projet.

# VI.4.1.3 Impacts résiduels sur les zones d'inventaire

Le périmètre rapproché compte des ZNIEFF de type I et ZNIEFF de type II :

Tableau 56 : Inventaire des ZNIEFF de type I et II dans le périmètre rapproché

Sites	Distance au projet
Vallée Et Versants de l'Osne entre Osne-le-Val et Curel	2,1 km
Pelouses des lacets de Mélaire au Nord de Poissons	2,8 km
Bois et pelouses des coteaux au sud-est de Thonnance-Les-Joinville	3,5 km
Taillis à buis et pelouse du coteau de Bussy	4,5 km
Butte de la vierge, coteaux de la Chadenière et de Maronval à Noncourt- sur-le-Rongeant et Poissons	4,7 km
Forêt de la vallée noire, des clairs chênes et du haut mont à Chevillon et Osne-le-val	4,9 km
Gîtes à Chiroptères de Montiers-sur-Saulx	4,9 km
Bois et pelouses de Beauregard au sud-ouest de Poissons	5,1 km
Coteaux en pelouses et pinèdes de Mussey-sur-marne, Fronville et Saint- Urbain-Maconcourt	6,4 km
Bois, pelouses et résurgence entre Epizon et Thonnance-les-Moulins	7,3 km
Bois et pelouses de la cote de Verilleuse, de Santinval et des petits bois à Chevillon	7,7 km
Bois du Charmoi et prairies au nord de Brouthieres	7,8 km
Pelouses et bois des coteaux de Chevillon	7,8 km
Pelouses de la ponte ravalotte et de la côte de Maizières à Sommermont	9,5 km
Bois de pente et vallon de Sombreuil à l'ouest de Fronville	9,6 km
Combe de benne à Saucourt-sur-Rognon et Domrémy-Landéville	10,9 km
Partie aval de la vallée du Rognon	11,0 km
Gîtes à Chiroptères des carrières du Perthois	11,4 km
Combes de Prêle et de Francionvau, de Doulaincourt à Domrémy-Landéville	11,5 km
Gîte à Chiroptère de Chassey-Beaupre	11,7 km
Ruisseaux de Vrinval et ses annexes à Mussey-sur-Marne et Rouvroy-sur- Marne	11,8 km
Pelouses et prairies du coteau de Velaire à Epizon	12,4 km
Bois et prairies de la combe du va à Germay, Lezéville et Laneuville-au-Bois	12,7 km
Combe forestière du cul de recul a Germisay	13,3 km
Gîte à Chiroptères de Hevilliers	13,4 km
Combe du bouillon dans la forêt du pavillon à Pautaines	13,7 km
Prairies et bois de la vallée de l'Ognon et de ses vallons latéraux au nord de Laneuville-au-Bois	13,7 km
Versant boisé de la peute fosse à Donjeux	14,1 km
Le Regny-Bois entre Magneux et Troisfontaines-la-ville	15,4 km
Vallées de l'Ognon et du Naillemont à Horville-en-Ornois	15,4 km
Bois de Buxières, Froncles et Villiers	16,2 km
Val de la joux à Roches-Bettaincourt	16,3 km
Bois et pelouses de la cote blanche à Doulaincourt	16,3 km
Combe Saint-Brice et grandes combes dans la forêt de Doulaincourt	16,4 km
Coteaux d'Ouville et combe de la femme morte à Provenchères-sur-Marne	17,3 km

Combe des ermites, étangs et vallon des battants à Reynel	18,7 km
Falaise boisée de la Vouette et vallon de Saint-Thiebaut à Roches-sur- Rognon	18,9 km
Milieux calcicoles semi-ouverts en forêt du Vau	19,0 km
Anciennes carrières souterraines vers les terrières à Reynel	19,1 km
Vallon du cul de cerf et coteaux de la vierge à Orquevaux	19,9 km
Pelouses la raffe à Saint-Amand-sur-Ornain	19,9km
Gîtes à Chiroptères de Reffroy	19,9 km
Vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon	5,1 km
Vallée du Rognon et de ses affluents (de la source au confluent avec la Marne) d'Is à Donjeux	11,0 km
Carrière du Perthois	11,4 km
Massif forestier de Doulaincourt, de Vouécourt, de Froncles et de Donjeux	14,1 km
Forêt domaniale de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Batis et de Maupas	12,9 km
Fôret du val	17,1 km
Vallées de la Blaise et du Blaiseron de Blaise et de Leschères-sur-le- Blaiseron à Vaux-sur-Blaise	18,2 km

Une analyse de l'impact potentiel du projet sur les habitats et les espèces observées dans les ZNIEFF les plus proches (moins de 2 km) au regard des habitats disponibles et des observations faites sur le site a déjà été réalisée.

Concernant l'avifaune, plusieurs espèces déterminantes ZNIEFF recensées au sein de ces espaces naturels remarquables ont été observées au sein du périmètre rapproché en période de reproduction : la Pie grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse et le Milan noir. Ces espèces fréquentent les milieux de plaine. Aucun impact significatif n'a été conclu quant à ces espèces.

En conséquence, aucun impact résiduel significatif n'est à noter sur l'avifaune.

Étant donné les mesures telles que la réalisation des travaux le jour et le non-éclairage, ainsi que la réalisation des travaux en milieux culturaux, l'impact résiduel sur les chiroptères inventoriés sur les 9 ZNIEFF étudiées sera nul.

Au regard de la distance séparant le périmètre sollicité de certaines ZNIEFF, des espèces et habitats relevés sur toutes les zones d'inventaire situées à proximité du site, des mesures d'évitement et de réduction mises en place dans le cadre de ce projet, ce dernier n'est pas de nature à remettre en cause l'intégrité des ZNIEFF situées à proximité du périmètre rapproché.

### VI.4.1.4 Impacts résiduels sur les espèces protégées

Aucun impact résiduel significatif sur la faune et la flore protégée n'a été relevé par l'évaluation des impacts en phase de travaux et en phase d'exploitation.

Ainsi, au vu des mesures d'évitement et de réduction mises en place, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces protégées recensées sur le site et à proximité.

Le projet ne nécessite aucune demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

### VI.4.1.5 Impacts résiduels cumulatifs

La présence à proximité du projet de parcs éoliens en fonctionnement ou dont le permis de construire a été accordé peut engendrer une accumulation des impacts sur les voies migratoires, les domaines vitaux de certaines espèces nicheuses ou encore les haltes migratoires. Il convient donc de prendre tous ces éléments en compte afin d'évaluer les incidences du projet.

Étant donné la disposition des éoliennes du parc éolien de Montreuil extension avec celui du parc de Piroy, l'effet barrière a été étudié.

Un couloir migratoire potentiel passe au nord du site d'étude selon un axe nord est / sud-ouest ; et un couloir migratoire secondaire passe au sud du périmètre de l'étude selon le même axe. Cet axe ne sera pas impacté par le projet pour les raisons suivantes :

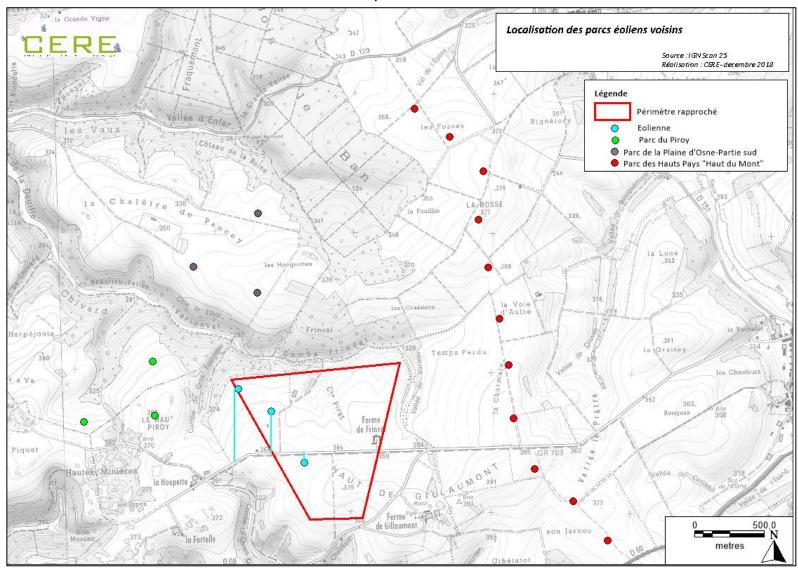
- Peu d'espèces migratrices ont été recensées au sein du périmètre rapproché,
- Le projet ne comporte que 3 éoliennes ;
- Peu d'espèces ont été contactées en période de migration au sein du site d'étude, ce qui tend à prouver qu'il n'y a pas de couloir migratoire sur le site même de l'étude ;
- aucune halte d'hivernage ou de migration d'importance n'a été observée sur le site d'étude,
- le projet n'implique pas d'impacts résiduels significatifs sur les espèces en migration.

À ce jour, au regard des éléments à disposition, le parc éolien ne provoquera pas d'effet « barrière » significatif sur les espèces migratrices d'oiseaux.

Concernant les chiroptères, les parcs éoliens évoqués sont tous localisés au sein de parcelles culturales peu propices à l'évolution des chiroptères en période de reproduction. L'activité au sein du site d'étude de Montreuil-sur-Thonnance atteste de l'utilisation des bords de parcelles agricoles par les chiroptères, notamment les bandes enherbées et haies lors de la migration.

Le parc ne provoquera pas d'impacts supplémentaires quant au dérangement des chiroptères.

Carte 63 : Impacts résiduels cumulés



# **VI.5 SYNTHESE DES MESURES**

Les mesures sont synthétisées dans le tableau ci-contre.

Tableau 57 : Synthèse des mesures

Type de mesure		Mesures	Phase d'application de la mesure	Eléments concernés
Evitement	ME 1	Interdire l'emploi de produits phytosanitaires	Travaux / Exploitation	Habitats/Flore/Faune
Evite	ME2	Eviter d'impacter les milieux naturels/ Respect de l'emprise	Travaux/Exploitation	Habitats/Flores/Faunes
	MR C1	Limiter les éoliennes	Conception	Habitats/Flores/Faunes
	MR 1	Baliser les zones sensibles en amont des travaux et informer le personnel de chantier	Travaux	Habitats/Flores/Faunes
	MR 2	Réduire la circulation sur le chantier	Travaux	Habitats/Flores/Faunes
	MR 3	Réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour les rapaces	Conception	Avifaune
<u>o</u>	MR 4	Mettre en place un programme de veille vis-à-vis des espèces invasives	Exploitation	Habitats/Flores
Réduction	MR 5	Réaliser les travaux en dehors des périodes de sensibilité des espèces	Exploitation	Habitats/Flores
Réc	MR 6	Réaliser les travaux de jour	Conception	Faune/Flore
	MR 7	Eviter l'éclairage des portes d'accès aux éoliennes durant l'exploitation	Conception / Travaux	Chiroptères et faune vertébrée terrestre
	MR 8	Obstruer les interstices au niveau des nacelles d'éoliennes	Travaux	Chiroptères
	MR 9	Eviter les risques de pollution	Conception / Exploitation	Habitats/Flores
	MR 10	Bridage des éoliennes	Exploitation	Chiroptérofaune
Accompagnement	MA 1	Réaliser un suivi écologique durant la phase de travaux	Exploitation	Avifaune, flores, Habitats
Accomp	MA 2	Mettre en place un suivi post-implantation	Exploitation	Avifaune, Chiroptères, Habitats

# **VI.6 COUTS DES MESURES**

Le tableau ci-dessous présente les coûts estimés des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et d'accompagnement. Les mesures sont synthétisées dans le tableau ci-contre.

Tableau 58 : Coûts des mesures

Type de mesure	<b>Mesure</b> s	De	scriptif	Coût
Evitement	ME1	Interdire l'emploi de produits phytosanitaires	N'induit pas de surcoût	-
Evite	ME2	Eviter d'impacter les milieux naturels/ Respect de l'emprise	N'induit pas de surcoût	-
	Mr c1	Limiter le nombre d'éoliennes	N'induit pas de surcoût	
	MR 1	Baliser les zones sensibles en amont des travaux et informer le personnel de chantier	Coût de la rubalise, du déplacement d'un écologue pour le balisage et la formation du personnel	650 €
	MR 2	téduire la circulation sur le chantier  Formation du personnel  Pas de surcoût lors de la conception du projet puis entretien annuel (à rai		
Réduction	MR 3 Réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour les rapaces Pas de surcoût lors de la conception du projet puis entretien ann minimum de 3 fauches par an)			31 800 €
	MR 4	Mettre en place un programme de veille vis-à-vis des espèces invasives	Former le personnel à la surveillance des espèces floristiques invasives les plus communes	600 €
R.	With 3 Realiser less travaux en denois des periodes de sensibilité des especes de de priase chantier entre oc		Début de la phase chantier entre octobre et février	-
	MR 6	Réaliser les travaux de jour	N'induit pas de surcoût	-
	MR 7	Eviter l'éclairage des portes d'accès aux éoliennes durant l'exploitation	Cette mesure n'induit pas de surcoût, dès lors qu'elle est prise en compte en amont dans le phasage des travaux.	
	MR 8	Obstruer les interstices au niveau des nacelles d'éoliennes	Coût des grilles et de la main d'œuvre	600 €
	MR 9	Eviter les risques de pollution	Nettoyage des roues de chantier	500 €
	MR 10	Bridage des éoliennes	Induit une perte de 2%	
ŧ	MA 1	Réaliser un suivi écologique durant la phase de travaux	Suivi des mesures sur les 4 premiers mois du chantier puis un suivi annuel jusqu'à la fin du chantier	6 900 €
neme		Suivi de mortalité selon le protocole national en vigueur (année n, n+10 et	n+20)	58 500 €
Accompagnement	MA 2	Suivi d'activité des chiroptères à hauteur de nacelle d'une éolienne (anné	e n, n+10 et n+20)	24 600 €
Ассо	IVIA	Suivi des chiroptères par écoutes actives (année n, n+10 et n+20)		30 600 €
		Suivi des comportements de l'avifaune (année n, n+10 et n+20)		50 400 €

Coût total : **205 150 €** 

# VII. CONCLUSION

L'étude écologique relative au projet éolien porté par la société Calycé Développement se situe sur la commune de Montreuil-sur-Thonnance (52), extension du projet de Piroy. Ce site est localisé dans un contexte essentiellement agricole ponctué de haies et petits boisements.

Le périmètre rapproché est caractérisé par des enjeux écologiques globalement modérés au niveau des espaces ouverts et forts le long des linéaires boisés. Les points remarquables des inventaires de terrain relatifs à l'avifaune sont la concentration des populations de passereaux au niveau des haies, lesquelles accueillent des espèces patrimoniales comme Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pic noir, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. On relève également les survols du secteur par des espèces patrimoniales comme le Busard Saint-Martin, la Grue cendrée, le Milan noir et le Milan royal. D'un point de vue chiroptérologique, on retient la concentration de l'activité chiroptérologique le long des linéaires boisés tandis que des espèces emblématiques ont été détectées comme la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Petit Rhinolophe.

En outre, l'activité chiroptérologique la plus forte se passe lors de la période de migration, notamment la migration postnuptiale. Lors de la période de reproduction et d'hivernage, la faible activité peut s'expliquer par le milieu relativement défavorable à l'évolution des chiroptères. Les données bibliographiques recueillies tendent à confirmer cette dernière remarque.

Le site d'implantation du projet accueille plusieurs espèces sensibles aux collisions et au barotraumatisme avec les éoliennes telles que la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Milan noir, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

Les enjeux écologiques du périmètre rapproché sont pour l'essentiel faunistique car il n'existe que 3 habitats et 10 espèces floristiques remarquables au sein du site d'implantation mais situés loin de l'implantation retenue pour les éoliennes.

Aucun axe de migration ni de déplacement local des populations d'oiseaux n'a été identifié au-dessus du périmètre rapproché.

Compte-tenu de ces éléments, les mesures correctrices portent essentiellement sur la faune volante. La première d'entre elles et non moins importante consiste à démarrer les travaux en dehors de la période d'activité des espèces dans le but d'éviter tout impact négatif lors de la période de reproduction des espèces. De plus, la mise en place du chantier en amont de la période de migration prénuptiale permettra dans un premier temps de limiter les cantonnements d'espèces au niveau du site d'implantation.

A cela s'ajoute une deuxième mesure phare consistant à asservir toutes les éoliennes du parc de Montreuil afin de réduire les impacts potentiels de mortalité sur l'avifaune et les chiroptères. Cet asservissement répond aux critères classiques de conditions de température et de conditions météorologiques.

Ainsi, les impacts résiduels sur la faune, la flore et les habitats sont non significatifs.

A ces mesures correctrices, la législation française impose le suivi des parcs éoliens durant les premières années d'exploitation. Ces études complémentaires porteront sur l'évolution des milieux naturels ainsi que sur le suivi de l'activité et de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères. Les résultats obtenus seront ainsi comparés à ceux de l'Etude d'impacts et viseront à formuler de nouvelles mesures correctrices en cas de nécessité.

# **VIII. ANNEXES**

# **VIII.1 DETAIL DES RELEVES FLORISTIQUES**

Localisation des relevés floristiques Source : BD Ortho Réalisation : CERE - Juillet 2017 Point de relevé floristique

Carte 64: Localisation des points de relevés floristiques au sein du périmètre rapproché

Tableau 59: Détail des relevés floristiques

N° de			Strate herbacée	% Hau m) Recouvreme mo nt e 50% 5 100%		Strate herbacée Strate arbus					
relev	Type habitat	Surfac e m2	Hauteur moyenne (cm)		Hauteur moyenn	% Recouvreme	Hauteur moyenn	% Recouvreme			
é		e III2	nauteur moyenne (cm)		e (m)	nt	e (m)	nt			
1	Haie arbustive		30 cm	50%	5 m	90%	-	-			
2	Pelouse / Prairie		40 cm	100%							
3	Boisement		10 cm	30%	6 m	80%	10 m	10%			
4	Chemin enherbé		30 cm	70%							
5	Pâture		40 cm	100%							
6	Culture + bordure		100 cm (colza), 30 cm (bordure)	100%							
7	Friche		40 cm	100%							
8	Haie arbustive		60 cm	100%	7 m	90%	10 m	50%			
9	Haie arbustive		30 cm	80%	7 m	100%	10 m	20%			
10	pelouse		60 cm	100%	1 m	30%					
11	Bande prairiale		80 cm	100%							
12	Chemin enherbé		10 cm	100%							
13	Chemin enherbé		30 cm	100%							

Tableau 60: Espèces floristiques inventoriées sur le périmètre rapproché

Nom scientifique (Taxref v8.0)  Nom vernaculaire  Nom vernaculaire  Strate Hors 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12																
Nom scientifique (Taxref v8.0)	Nom vernaculaire	Strate	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore	Α									R	1				
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre	Α				1										
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	Α				+					4	1				
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	Α										R				
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux	Α									R	R				
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	b										R				
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	b				2					1	3	2			
Corylus avellana L., 1753	Noisetier ; Coudrier	b										+				
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style ; Epine blanche	b		3		3					2	2				
Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	b									1					
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	b		1							+	+				
Hippophae rhamnoides	Argousier	b										2				
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies	b									2					
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux	b		R												
Prunus spinosa L., 1753	Epine-noire ; Prunellier	b		3		3					2	2	3			
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens ; Eglantier	b				1					1	1				
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	b		1							3					
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	b		1							1					
Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois ; Alisier torminal	b				R										
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	b									1					
Viscum album L., 1753	Gui	b		R												
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier	h			1		1		1						1	2
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	h			1								R			
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	h		2			2	3	2		2	3		1		1
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	h										+				
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	h							2			1		4		+
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté ; Arum tâcheté	h									R					
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838	Canche fleuxueuse	h			1											
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace ; Pâquerette	h			+											
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	h											4			R
Brassica napus L., 1753	Colza	h							5	R						
Briza media L., 1753	Brize intermédiaire ; Amourette commune	h														R
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	h			3											
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	h							1	2						
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	h			R											
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	h					+	1							R	
Carex sylvatica Huds., 1762	Laîche des bois	h				2										
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	h			R		R							+	R	
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun	h			+											
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	h													R	R

Nom scientifique (Taxref v8.0)	Nom vernaculaire	Strate	Hors	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Cornus sanguinea L., 1753	Cornovillor conquin	h	relevé								R			R		
	Cornouiller sanguin  Aubépine à un style ; Epine blanche	h				+					ĸ			ĸ		
Crataegus monogyna Jacq., 1775						+	1		-							
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette	h					1		R							R
Cyanus segetum Hill, 1762	Centaurée bleuet ; Bleuet	h			_				+	_				_		
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	h			2	1	+		3	3				1	+	+
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage	h							_					+		
Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe des bois	h							R							
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre	h				+										
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	h		2					1		1	2				
Galium mollugo L., 1753	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc	h							2							
Genista tinctoria L., 1753	Genêt des teinturiers	h			R									+		R
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	h			+		+		1	R						$\Box$
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	h						1				1				
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	h		1		+										
Geum urbanum L., 1753	Benoîte des villes ; Benoîte commune	h										R				
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	h									+					
Helianthemum nummularium subsp. obscurum (Celak.) Holub, 1964	0	h														R
Helleborus foetidus L., 1753	Hellébore fétide ; Pied-de-Griffon	h				1										
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune ; Berce sphondyle ; Patte d'ours	h		1					1		2					
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	h											R			
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée ; Herbe de saint-Jacques	h			1											
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	h			R							R				
Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse sans feuilles	h														R
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune	h			R							R				
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace ; Ray-gras commun	h							1						2	
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	h			+	+			+			1	R			1
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule des champs	h			+											
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette	h			1	+		1		R					+	1
Orchis mascula (L.) L., 1755	Orchis mâle	h				R							R			
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	h				R						+	1	3		1
Orobanche caryophyllacea Sm., 1798	Orobanche du gaillet ; Orobanche giroflée	h			+		R		1					R		R
Papaver rhoeas f. strigosum (Boenn.) Rothm.	0	h							+						R	
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	h			1		1	1								
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	h			2		1	_	2						1	2
Plantago major L., 1753	Grand plantain ; Plantain majeur	h			1		1		_						2	2
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	h			_		-								3	_
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	h			3		2	3	2			3	1	2	1	3
Polygala vulgaris L., 1753	Polygale commun	h			,		_	J	_			,	R		-	
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	h							2				11			
Poterium sanguisorba L., 1753	Petite Pimprenelle	h				R	1						1	2		2
Primula veris L., 1753	Primevère officinale ; Coucou	h			2	IX	1		R		2		1			1
•	•				1		1		K				1			1
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	h			1				I .	1					. '	( I

Nom scientifique (Taxref v8.0)	Nom vernaculaire	Strate	Hors	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			relevé													
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	h				+						1				+
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	h				R										
Rhinanthus alectorolophus subsp. buccalis (Wallr.) Schinz & Thell., 1914	Rhinanthe velu ; Rhinanthe Crête-de-coq	h			4											
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	h									2			R		
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	h			1		1			4						
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc	h										R				
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène commun ; Silène enflé	h										R				
Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780	0	h			1	1	+	2	1						R	
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	h	Х		R	1	R	2	R			R				R
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	h			2					4					1	2
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	h			2	1			1	1					1	1
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie ; Ortie dioique	h		1			+	1	1		2			R		
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	h			2		1		2			+				
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	h							+			R		R	+	+

Α

<u>Legenue</u>		_
Coefficient d'abondance	Signification	
i	1 individu	
+	espèce disséminée (Recouvrement < 1%)	
1	1% < Recouvrement < 5%	
2	5% < Recouvrement < 25%	
3	25% < Recouvrement < 50%	
4	50 < Recouvrement < 75%	
5	75% < Recouvrement < 100%	
х	taxon observé en dehors du quadrat du relevé mais au sein du même habitat	
Strate	Signification	Hauteur de strate
aq	Végétation aquatique	-
h	Strate herbacée	< 1 m
b	Strate arbustive	entre 1 et 7 m

Strate arborée

> 7 m

Tableau 61: Liste des espèces floristiques présentes sur le périmètre rapproché et leurs statuts

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	Liste rouge nationale	Liste rouge	Protection européen	Protection nationale	Protection régionale	Determinante ZNIEFF
		principal		nationale	régionale	ne	Hationale	regionale	ZIVILIT
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille ; Herbe au	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
	charpentier								
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Ind.	AR	LC	LC	-	-	-	-
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté ; Arum tâcheté	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838	Canche fleuxueuse	Ind.	AR	-	LC	-	-	-	-
Bellis perennis L., 1753	Pâguerette vivace ; Pâguerette	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	Ind.	AC	-	-	-	-	-	-
Brassica napus L., 1753	Colza	Cult.	-	-	NA	-	-	-	-
Briza media L., 1753	Brize intermédiaire ; Amourette commune	Ind.	С	-	LC	-	-	-	-
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	AC	-	LC	-	-	-	-
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Carex sylvatica Huds., 1762	Laîche des bois	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.)	Céraiste commun	Ind.	CCC?	-	LC	-	-	-	-
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Corylus avellana L., 1753	Noisetier ; Coudrier	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style ; Epine blanche	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Cyanus segetum Hill, 1762	Centaurée bleuet ; Bleuet	Ind.	AR	-	LC	-	-	-	-
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe des bois	Ind.	С	-	LC	-	-	-	-
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre	Ind.	CC	-	DD	-	-	-	-
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	-	-	-	-	-	-
Galium mollugo L., 1753	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc	Ind.	?	-	DD	-	-	-	-
Genista tinctoria L., 1753	Genêt des teinturiers	Ind.	AC	-	LC	-	-	-	-
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection européen ne	Protection nationale	Protection régionale	Determinante ZNIEFF
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Geum urbanum L., 1753	Benoîte des villes ; Benoîte commune	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Helianthemum nummularium subsp. obscurum	-	Ind.	AR	-	LC	-	-	-	-
(Celak.) Holub, 1964									
Helleborus foetidus L., 1753	Hellébore fétide ; Pied-de-Griffon	Ind.	AC	-	LC	-	-	-	-
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune ; Berce sphondyle ; Patte d'ours	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	Ind.	AR	LC	LC	-	-	-	-
#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	-	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée ; Herbe de saint-Jacques	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	Nat. (E.)	CC	-	NA	-	-	-	-
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse sans feuilles	Ind.	R	-	LC	-	-	-	-
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune	Ind.	?	-	LC	-	-	-	-
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace ; Ray-gras commun	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Luzula campestris (L.) DC., 18-5	Luzule des champs	Ind.	AR	-	LC	-	-	-	-
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Orchis mascula (L.) L., 1755	Orchis mâle	Ind.	R	LC	LC	-	-	-	-
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Orobanche caryophyllacea Sm., 1798	Orobanche du gaillet ; Orobanche giroflée	Ind.	RR	-	EN	-	-	-	-
Papaver rhoeas f. strigosum (Boenn.) Rothm.	-	Ind.	?	-	DD	-	-	-	-
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	Ind.	?	-	DD	-	-	-	-
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Plantago major L., 1753	Grand plantain ; Plantain majeur	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Polygala vulgaris L., 1753	Polygale commun	Ind.	AR	-	LC	-	-	-	-
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Poterium sanguisorba L., 1753	Petite Pimprenelle	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Primula veris L., 1753	Primevère officinale ; Coucou	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Prunus spinosa L., 1753	Epine-noire ; Prunellier	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	Ind.	С	-	LC	-	-	-	-
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Rhinanthus alectorolophus subsp. buccalis (Wallr.) Schinz & Thell., 1914	Rhinanthe velu ; Rhinanthe Crête-de-coq	Ind.	?	-	DD	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection européen ne	Protection nationale	Protection régionale	Determinante ZNIEFF
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens ; Eglantier	Ind.	С	-	#N/A	-	-	-	-
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	Ind.	?	-	-	-	-	-	-
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	Ind.	CCC	-	NA	-	-	-	-
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Ind.	AC	-	LC	-	-	-	-
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène commun ; Silène enflé	Ind.	С	-	LC	-	-	-	-
Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois ; Alisier torminal	Ind.	С	-	LC	-	-	-	-
#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie ; Ortie dioique	Ind.	CCC	-	LC	-	-	-	-
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-
Viscum album L., 1753	Gui	Ind.	CC	-	LC	-	-	-	-

Rareté : Indice de rareté

**E** = Exceptionnel

**RR** = Très rare

R = Rare

AR = Assez rare

**PC** = Peu commun

AC = Assez commun

**C** = Commun

**CC** = Très commun

? = Rareté non évaluable

**D** = Taxon disparu

**D?** = Taxon présumé disparu

Dét. ZNIEFF = Plantes déterminantes de ZNIEFF en

région Nord Pas-de-Calais (CBNBL 2016)

Menace : Catégorie de menace (CBNBL 2016)

**RE** = Éteint dans la région

**RE\*** = Éteint dans la

région à l'état sauvage

**CR\*** = Présumé éteint

dans la région

**CR** = En danger critique

d'extinction

**EN** = En danger

**VU** = Vulnérable

NT = Quasi menacé

**LC** = Préoccupation

mineure

= DD Données

insuffisantes

**NA** = Non applicable

**NE** = Non évalué

# **VIII.2 DETAIL DES RELEVES AVIFAUNISTIQUES**

Tableau 62 : Tableau des espèces d'oiseaux relevées sur le périmètre rapproché en période d'hivernage

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Α	В	С	D	E	F
Alouette des champs	Alauda arvensis	5P	20V			27V	
Buse variable	Buteo buteo	1G		1P	2V	1G	1V
Choucas des tours	Corvus monedula	6V	25V			21V	
Corbeaux freux	Corvus frugilegus	5G	40V			15V	
Corneille noire	Corvus corone corone			2P	3V	1G	3P
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	30V	100G		47V		25V
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	1G				1G	
Geai des chênes	Garrulus glandarius			5P	3P	1V	1P
Grive draine	Turdus viscivorus		1V				
Grive litorne	Turdus pilaris	35V	40V	75P	15P	7V	40V
Grive mauvis	Turdus iliacus				11P		
Grive musicienne	Turdus philomelos		14V	20V		35V	30V
Héron cendré	Ardea cinerea	1G					
Merle noir	Turdus merula			2V	3P	8V	6V
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus			15G			2G
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus				3G	1G	4G
Mésange charbonnière	Parus major			3G	5G		1P
Pic épeiche	Dendrocopos major			2G	1G		1G
Pic épeichette	Dendrocopos minor					1G	
Pic vert	Picus viridis	1V			2G	1V	
Pic noir	Dryocopus martius			1G / 1V	1V		
Pie bavarde	Pica pica		2V				
Pigeon biset domestique	Columba livia	16G					
Pigeon colombin	Columba oenas				11V		
Pigeon ramier	Columba palumbus		12V	50P	150P	3V	30P
Pinson des arbres	Fringilla coelebs			30P	16V	25V	12P
Rougegorge familier	Erithacus rubecula			4G	1P	2G	1G
Vanneau huppé	Vanellus vanellus		10G				_

Tableau 63 : Liste des espèces d'oiseaux recensées en période de migration par points de relevés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accenteur mouchet	Prunella modularis			1P				3P	1G	3P	1P
Alouette des champs	Alauda arvensis	15V	26V		9V	35V		29V			3V
Bergeronnette grise	Motacilla alba	3G		1G	1G		3V	2P			
Bergeronnette printanière	Moticilla flava		6G		3P		3V				1G
Bondrée apivore	Pernis apivorus		1V	1V						2V	
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula			3P						2P	
Bruant jaune	Emberiza citrinella	5V		1P		5V		15V	3P		4P
Bruant proyer	Emberiza calandra	6V	3V			2V	2P	3V			1P
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus		1V			2V					1G
Buse variable	Buteo buteo	1V	2V	4V		1V		1V	4V	3V	2V
Canard colvert	Anas platyrhynchos					8V		14V	15P		
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos								5V		
Choucas des tours	Corvus monedula		14V			45V		21V	14V	11V	
Chouette hulotte	Strix aluco			1P						2P	
Cigogne blanche	Ciconia ciconia					3V		8G			
Corbeau freux	Corvus frugilegus	10V	30V		25V	80V	11G	45V	8V		12V
Corneille noire	Corvus corone corone	4V	1V	2V		3V		3V	1V	3V	
Cygne tuberculé	Cygnus olor								1P		
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	16V	30V		22VG	200V	28G	500V	80PV	50V	45G
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	2V	1G		2G		1G	2G			1G
Faucon hobereau	Falco subbuteo					3V			1V	1V	
Foulque macroule	Fulica atra		5G			4P			3G		
Geai des chênes	Garrulus glandarius		3V	4V		5V		1V	2V		2P
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo					21V		41V	12V		
Grande aigrette	Ardea alba							3G			
Grive litorne	Turdus pilaris	30V	50V		12G	45VG		24V	80PV	21P	60V
Grive mauvis	Turdus iliacus		3V			15V		30V	15P		
Grive musicienne	Turdus philomelos	14V	16V	17V	5G	20G	14P				50V
Grue cendrée	Grus grus		55V			21V		40V			
Héron cendré	Ardea cinerea					2G		6G	2V	1G	3G
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	29V	15V	4V	27V	20V	14V	40V	21V	29V	35V
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	3V	3V						3V		2P
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus		2V	3V						1P	
Martinet noir	Apus apus			2V		3V		15V			
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus					4VG		5G	12V	3G	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus			1P					2G		
Mésange charbonnière	Parus major		2V	3G					4G	1P	
Milan noir	Milvus migrans			1V		1V		2V			1V
Milan royal	Milvus milvus		2V			1V		1V		1V	6V
Moineau domestique	Passer domesticus	15G		10G				30P			3P
Moineau friquet	Passer montanus		4G			3P				1P	
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus								9P		
Pic vert	Picus viridis								1V		
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio								2V		1P
Pigeon colombin	Columba oenas		14V							3V	
Pigeon ramier	Columba palumbus	45V	80V	40V	30G	30V	25V	90V	50V	100V	11V
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	11V	35V	50V	6V	50V		15V	8P	50V	
Pipit farlouse	Anthus pratensis		11V			60V		50V			80V
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos			1P		3P		1P			
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	1G		1P							
Sarcelle d'hiver	Anas crecca								6P		
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	3V	1P			2P		4V	1P	2P	5P
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur										
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto										
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe				5V						2P
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes			1P					2P		
Vanneau huppé	Vanellus vanellus							10P			

#### Comportement

NC: Nicheur certain: oiseau en construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité; adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus; découverte d'un nid vide ou de coquille d'œufs ou de juvéniles non volants ; nid fréquenté inaccessible ; transport de nourriture ou de sacs fécaux ou nid garni (œufs ou poussins).

NPR: Nicheur probable: couple en période de reproduction; chant du mâle répété sur un même site; territoire occupé ou parades nuptiales; sites de nids fréquentés ou comportements et cris d'alarme.

NPO: Nicheur possible: oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable ou mâle chantant en période de reproduction.

- **V** : Oiseau observé en vol au long cours.
- **G**: Oiseau observé en recherche d'alimentation (gagnage).
- P: Oiseau observé posé/au repos.

Tableau 64 : Relevés des oiseaux en période de reproduction

Nom vernaculaire	Nom scientifique	1	2	3	4	5	6	7	8
Alouette des champs	Alauda arvensis	5npo		4npo	25npr	3npo	16npr		6npr
Bergeronnette grise	Motacilla alba	2npr		·	3npo	,			2npr
Bruant jaune	Emberiza citrinella	4npo	5npo	4npo	2npr	1npr	3npr	1npo	1npo
Bruant proyer	Emberiza calandra	2npo			1npo	2npr			
Bruant zizi	Emberiza cirlus		1v						
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus						1g		
Busard sp.							1g		1v
Buse variable	Buteo buteo			1g	1p		5p/1g à 50m		1v
Caille des blés	Coturnix coturnix						1npr		
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis				1v				
Corneille noire	Corvus corone corone			1v	3g	1v à 150m	17p/9v/1npr	1npo	1v
Epervier d'Europe	Accipiter nisus						1g		
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	10p/6v						4p	
Faisan de colchide	Phasianus colchicus	1npr							
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	1g				2g à 10m	1p/1g		1g à 30m
Faucon hoberau	Falco subbuteo	1v à 10m							
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	2npr	3npr	4npr	1npo	1npr		3npr	
Fauvette des jardins	Sylvia borin				1npr				
Fauvette grisette	Sylvia communis	1npr							
Geai des chênes	Garrulus glandarius				1p				
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla			1p					1npo
Grive musicienne	Turdus philomelos	1npr		1npr		2npr		2npr	
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes								1v
Héron cendré	Ardea cinerea				1v à 100m/1p				
Hirondelle rustique	Hirundo rustica							2v	2v
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina					2npo			
Martinet noir	Apus apus			1v					
Merle noir	Turdus merula	14npr	11npr	11npr	2npr	5npr	1v	5npr/1p	2npo
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	3npo							
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus								1v
Mésange charbonnière	Parus major	1npo		1npo		2npr			1npo
Mésange noire	Periparus ater				1v				
Milan noir	Milvus migrans	2g			1g à 50m	1v à 150m	1g à 150 m		
Moineau domestique	Passer domesticus	1npr							
Pic sp.			1g	1g					
Pic épeiche	Dendrocopos major				1p				

Name and delay	Alama ariantificana	4	2		4	-		_	0
Nom vernaculaire	Nom scientifique	1	2	3	4	5	6	/	8
Pic noir	Dryocopus martius						1p		
Pic vert	Picus viridis						1npo		
Pie bavarde	Pica pica	1v							
Pie grièche écorcheur	Lanius collurio		1npr	2npo					
Pigeon ramier	Columba palumbus	3npo/1v	11npo/3v	1npo/1v à 50m		1v à 150m			
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	9npr	6npr	5npr	1npo	6npr	1npr	5npr	1npo
Pipit des arbres	Anthus trivialis		3npr						
Pipit des arbres	Anthus pratensis		1p						
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	5npr	3npr		1npr	1npr			1npo
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	5npr	4npo	2npo		1npr			1npo
Roitelet huppé	Regulus regulus		3npr	1npo	1npo		1npr	2npo	
Rougegorge familier	Erithacus rubecula			1npo					
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros							1npr	
Serin cini	Serinus serinus	1p							
Tarier des prés	Saxicola rubetra					1npo			
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur						1npr		
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto						1npr		
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes			2npr		2npr	1npr	2npo	1npo
Verdier d'Europe	Chloris chloris	3npo			1npo		1p/1g		

#### Comportement

NC: Nicheur certain: oiseau en construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité; adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus; découverte d'un nid vide ou de coquille d'œufs ou de juvéniles non volants ; nid fréquenté inaccessible ; transport de nourriture ou de sacs fécaux ou nid garni (œufs ou poussins).

NPR: Nicheur probable: couple en période de reproduction; chant du mâle répété sur un même site; territoire occupé ou parades nuptiales; sites de nids fréquentés ou comportements et cris d'alarme.

NPO: Nicheur possible: oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable ou mâle chantant en période de reproduction.

- **V** : Oiseau observé en vol au long cours.
- **G** : Oiseau observé en recherche d'alimentation (gagnage).
- P: Oiseau observé posé/au repos.

# **VIII.3 DETAIL DES RELEVES CHIROPTEROLOGIQUES**

Tableau 65 : Relevé chiroptères en période de migration prénuptiale

Fornicas												Poir	its								
Espèces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	TOTAL
Pipistrelle commune								1													1
Noctule commune			1	49						1											51

## Tableau 66 : Relevés des chiroptères en période de migration postnuptiale

Fondage											Points									
Espèces	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Pipistrelle commune	0	0	22	10	3	0	1	25	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Noctule commune	0	11	6	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Noctule de Leisler	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sérotine commune	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petit rhinolophe	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Murin sp.	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MOE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Murin à moustaches	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Barbastelle d'Europe	0	0	0	0	1	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oreillard sp.	0	0	1	1	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### Tableau 67 : Relevés des chiroptères en période de reproduction

Espèces	Points										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
Pipistrelle commune	4	6	12	9		4	2	16	7	1	61
Noctule commune		2	1			1					4
Sérotine commune			1			1					2